RAPPORT DE PRESENTATION

BUDGET 2024

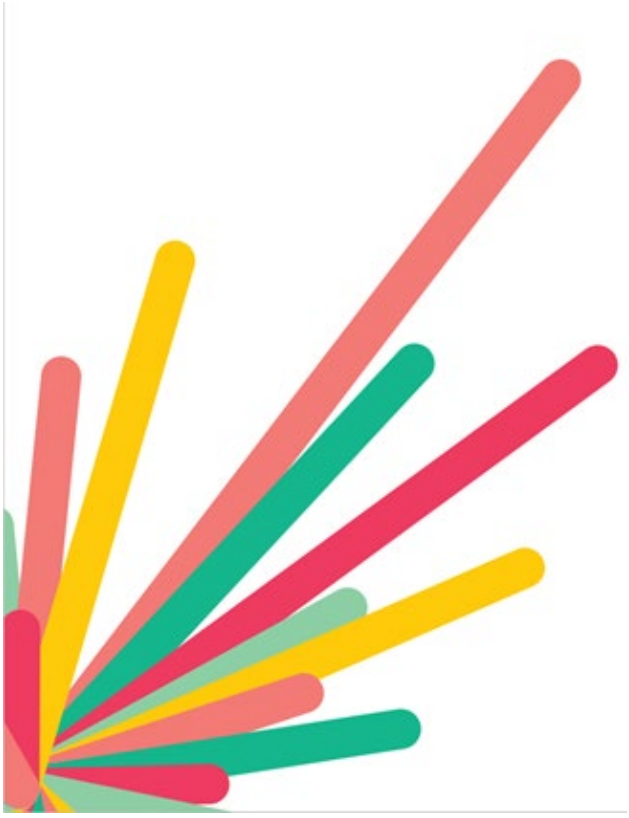

BORDEAUX MÉTROPOLE

Table des matières

La synthèse du Budget 2024. 4

Partie 1 – Fondamentaux et grands équilibres du Budget 2024. 7

I. La structure du Budget 2024 et son évolution 7

A. La section d'investissement et l'avancement du programme d'investissement de la mandature 8

B. Les évolutions marquantes de la section de fonctionnement 10

1. Les charges à caractère général 11
2. Les dépenses de personnel 12
3. Les subventions et contributions de fonctionnement 14
4. Les postes à caractère financier 15

II. L'équilibre du Budget 2024 et les ressources mobilisées 16

A. Les ressources fiscales et dotations 16

1. Les ressources fiscales consolidées 17
2. Les dotations 23
3. L'attribution de compensation de fonctionnement (ACF) versée par les communes. 24

B. Les autres ressources. 25

1. Les autres recettes de fonctionnement. 25
2. Les recettes d'investissement. 25

C. L'équilibre et les ratios 2024 27

III. La gestion de la dette 29

A. L'encours de dette au 1er janvier 2024 29

B. Perspectives de taux 31

Partie 2 - Les crédits par politique publique 32

I. La mobilité, les transports et les déplacements 33

A. Itinéraires et voies 33

1. Itinéraires 33
2. La voierie de proximité et la signalisation 34
3. La gestion des espaces publics 34

B. Les transports en commun 35

1. L'extension de l'offre de transports en commun. 35
2. L'exploitation, la conservation et l'amélioration du réseau de transport en commun 36
3. L'équilibre du budget annexe des Transports 37

C. Déplacement et stationnement 37

II. La valorisation du territoire 39

A. Le développement économique métropolitain 40

1. Le développement économique : une compétence stratégique dans un environnement en mutation 40
2. Un tourisme durable, fluvial et responsable en faveur du développement équilibré du territoire métropolitain 45

B. Les actions de rayonnement de la Métropole 47
1. Dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche 47
2. Dans le domaine des évènements et équipements d'intérêt métropolitain et commande artistique 48
C. Grandes infrastructures 49
D. Habitat, logement et renouvellement urbain 49
1. Habitat et logement 49
2. Le volet politique de la ville et renouvellement urbain 51
E. Aménagement urbain et patrimonial 51
1. Urbanisme opérationnel 51
2. Programme 50 000 logements 52
3. Etudes et planification urbaine 53
4. Contributions et subventions 53
5. Commission métropolitaine des avants projets 53
6. Valorisation du projet urbain 53
F. La Nature 53
G. Stratégie et action foncières 54
IV. Haute qualité de vie 56
A. Prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés 57
B. Gestion de l'eau et assainissement 58
1. La gestion des eaux pluviales 58
2. La gestion des eaux usées collectives 59
C. Actions climatiques et transition énergétique 60
D. Prévention des risques 61
1. Prévention des risques naturels et technologiques 61
2. Prévention et sécurité civile 61
E. Gestion des parcs y compris funéraires 62
V. Numérique 63
VI. Performance de la Collectivité 67
A. La gestion immobilière 68
B. Logistique et magasins 68
C. Parc matériel 69
D. Bâtiment et patrimoine durable 69
E. Les Archives Bordeaux Métropole 70
F. Contrôles et audits 70

La synthèse du Budget 2024.

Ce projet de budget 2024 fait le choix de la poursuite du déploiement du projet métropolitain, malgré un contexte inflationniste qui perdure et pèse sur ses grands équilibres.

La mobilité, la transition écologique, le logement et le développement économique demeurent les piliers de l'action métropolitaine pour les habitants des 28 communes. Faciliter les déplacements du quotidien, privilégier les énergies renouvelables, développer le territoire et accompagner ses acteurs économiques, produire du logement pour tous, telles sont les ambitions des grands projets pour 2024 et les années à venir.

De plus, après la Coupe du Monde de rugby en 2023, Bordeaux métropole accueillera en 2024 plusieurs matchs de football dans le cadre des Jeux Olympiques de Paris, mais aussi les demi-finales du Top 14 de rugby.

Ainsi, le budget métropolitain 2024 progresse de près de 8% en 2024 afin de doter la métropole des moyens de réalisation des grandes politiques publiques qu'elle met en œuvre.

Cela se traduit par un budget d'équipement conséquent (853 M€ tous budgets confondus, en hausse de 7,7%) mais aussi par des moyens humains pour le mettre en œuvre. En outre, corrigée des évènements exceptionnels, les dépenses de fonctionnement progressent de 6,4% (+7,6% de budget à budget), poussée par une inflation persistante, une hausse des dépenses de personnel et un renchérissement majeur des taux d'intérêt bancaires.

Ce contexte inflationniste a justifié des mesures réglementaires de soutien au pouvoir d'achat des fonctionnaires et est l'une des raisons d'une politique métropolitaine de marque employeur assumée qui tire à la hausse les dépenses de masse salariale en 2024. La masse salariale progressera ainsi de 6,3% dont 2,5% au titre des mesures gouvernementales.

En parallèle de cette forte progression des dépenses, les recettes de fonctionnement connaissent également une dynamique notable (+4,8%) qui permet de stabiliser l'épargne de gestion à périmètre constant. Ainsi, Bordeaux métropole n'échappe pas à la tendance nationale de dégradation de son épargne, mais conserve des fondamentaux solides.

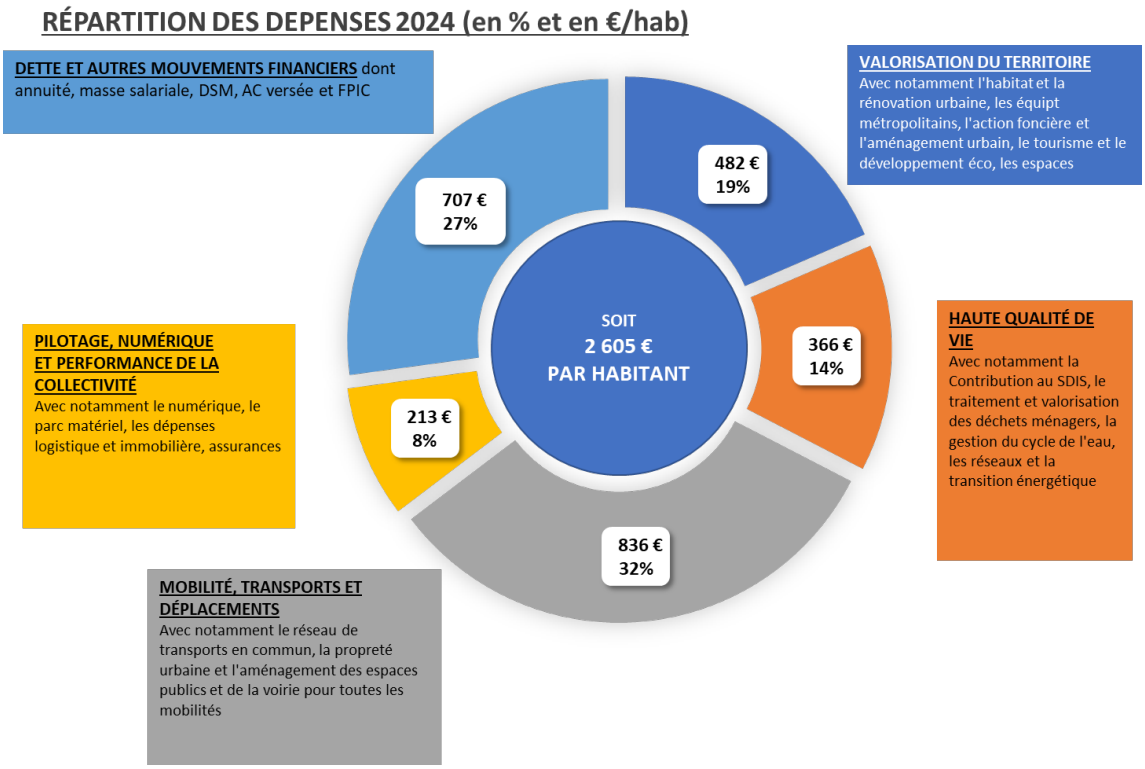

Traduction de ces orientations assumées, le budget 2024 s'élève pour l'ensemble des budgets à 2 162 M€ en dépenses réelles[1], dont **1 154 M€ en dépenses de fonctionnement et 1 008 M€ en dépenses d'investissement** (dont 853 M€ au titre des équipements) et représente **2 605 €/habitant**[2].

Malgré la persistance du contexte inflationniste, ce budget poursuit l'effort important en faveur des investissements prévu au plan de mandat. Soucieuse d'accompagner le développement de son territoire dans ce contexte incertain, la Métropole maintient des indicateurs de gestion sains, en cohérence avec les orientations budgétaires débattues en décembre 2023. En effet, avant reprise des résultats 2023 et sur la base d'un taux d'exécution des crédits de 100%, ces inscriptions conduiraient à un **taux d'épargne brute de 15% et à une capacité de désendettement proche 7,5 années au 1er janvier 2024.**

La Métropole présente un **encours de dette par habitant de 1 819 €, en progression de 13% par rapport à 2023,** dont 1 007 € pour le seul budget principal. Cet encours traduit une nouvelle fois l'effort d'équipement de notre établissement, levier de soutien à l'économie métropolitaine.

Le financement du Budget 2024 est assuré selon la nature des ressources suivantes.

[1] Hors flux croisés entre les différents budgets et compte de tiers.

[2] Population INSEE au 1er janvier 2022, 824 449 habitants

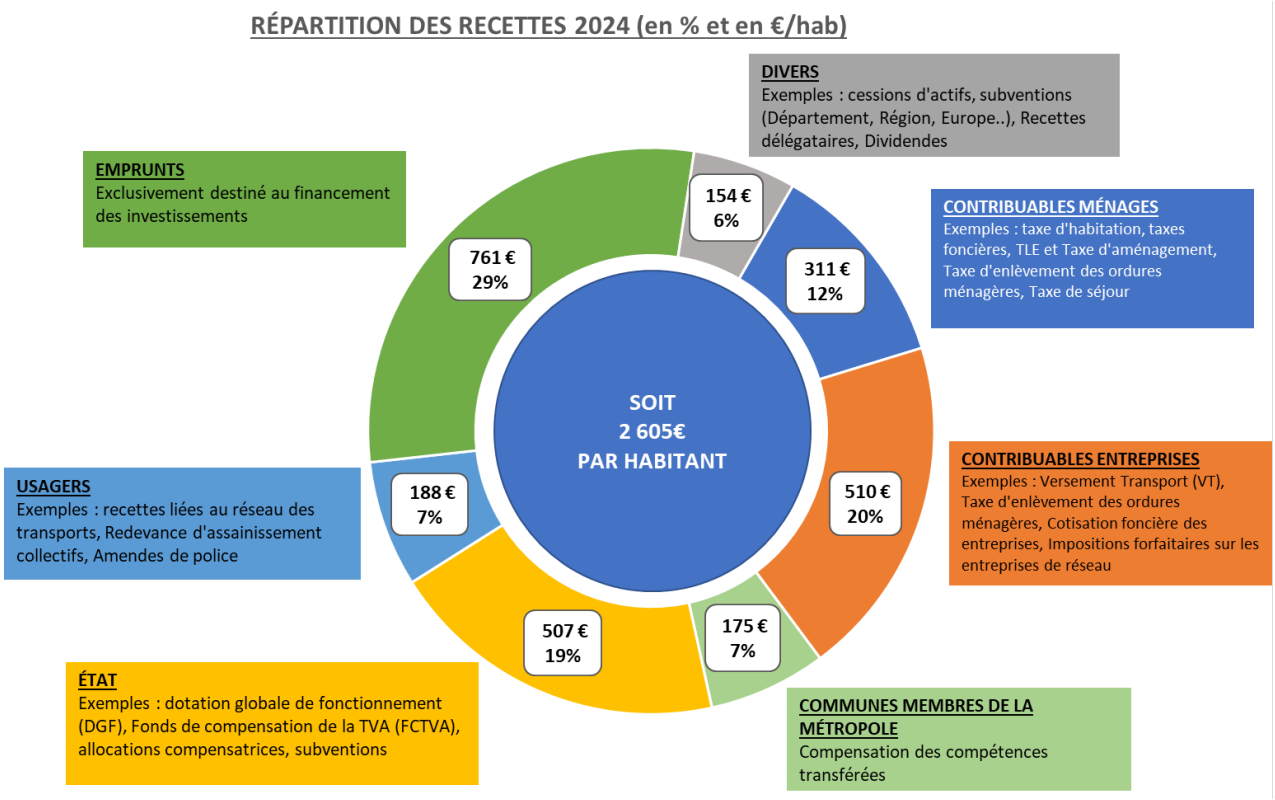
RÉPARTITION DES RECETTES 2024 (en % et en €/hab)
DIVERS
Exemples : cessions d'actifs, subventions (Département, Région, Europe..), Recettes délégataires, Dividendes
154 €
6%
CONTRIBUABLES MÉNAGES
Exemples : taxe d'habitation, taxes foncières, TLE et Taxe d'aménagement, Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, Taxe de séjour
311 €
12%
EMPRUNTS
Exclusivement destiné au financement des investissements
761 €
29%
SOIT
2 605€
PAR HABITANT
CONTRIBUABLES ENTREPRISES
Exemples : Versement Transport (VT), Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, Cotisation foncière des entreprises, Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau
510 €
20%
USAGERS
Exemples : recettes liées au réseau des transports, Redevance d'assainissement collectifs, Amendes de police
188 €
7%
507 €
19%
175 €
7%
ÉTAT
Exemples : dotation globale de fonctionnement (DGF), Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), allocations compensatrices, subventions
COMMUNES MEMBRES DE LA MÉTROPOLE
Compensation des compétences transférées

Partie 1 – Fondamentaux et grands équilibres du Budget 2024.

I. La structure du Budget 2024 et son évolution

Le **projet de budget 2024** s'établit toutes sections confondues, en mouvements réels hors flux croisés et compte de tiers, à **2 162 M€**, soit une **progression nominale de +8% par rapport au budget primitif 2023** (2 002 M€).

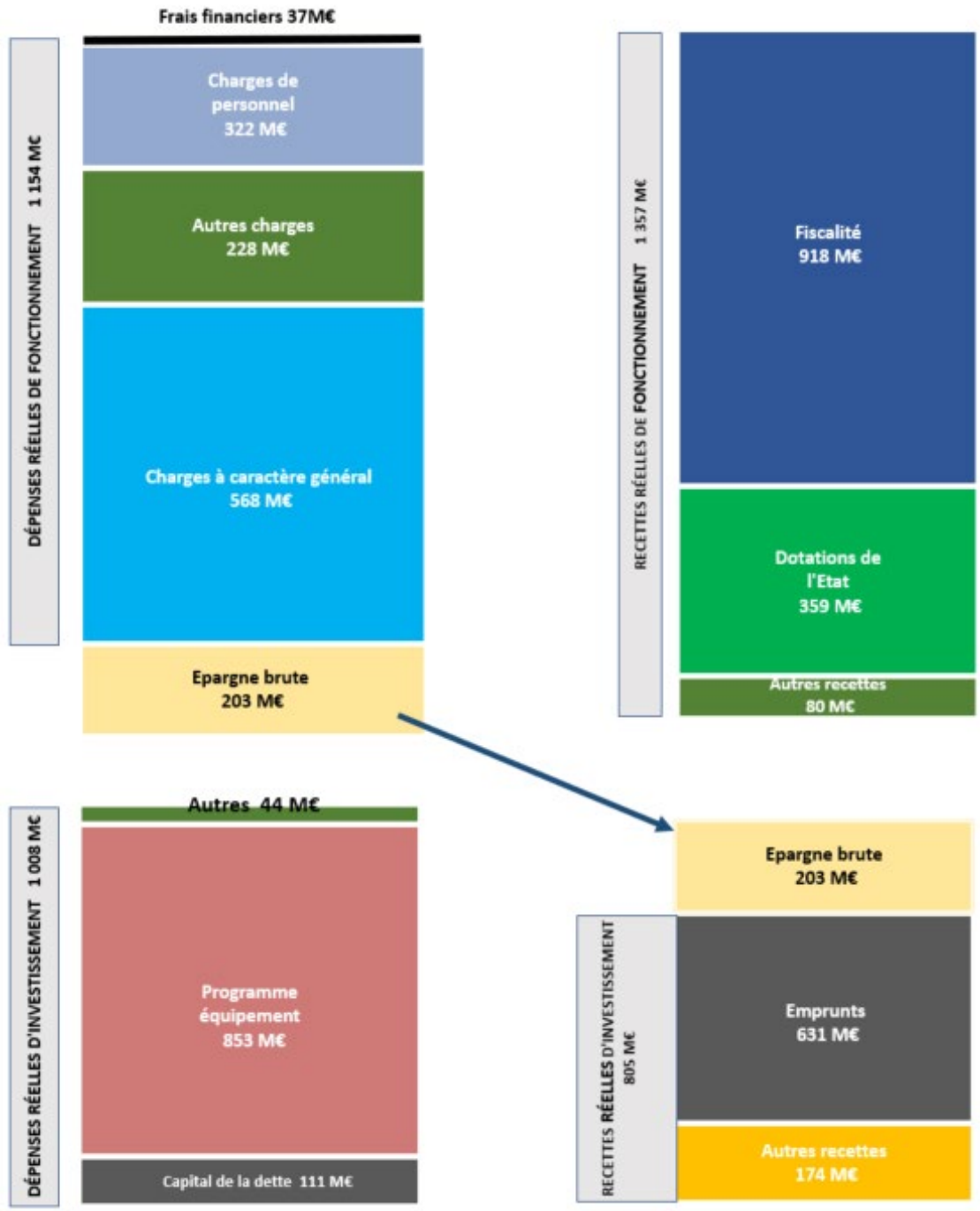

Cette hausse s'explique par :

- Un programme d'investissement volontariste, traduisant la montée en puissance des feuilles de route métropolitaine votée en début de mandat,
- Une dynamique des dépenses de fonctionnement résultant d'une part, de mesures nouvelles (mesures gouvernementales sur la masse salariale, la revalorisation des subventions d'équilibre versées aux différents budgets annexes, renchérissement des frais financiers, transfert de l'Ecole des Beaux-arts de Bordeaux compensé en recette) et, d'autre part, dépenses exceptionnelles (soutien à l'organisation des Jeux Olympiques de 2024 en plus des autres événements sportifs majeurs prévus sur l'exercice).

A. La section d'investissement et l'avancement du programme d'investissement de la mandature

Les ambitions portées dans les différents schémas directeurs de l'action de la Métropole trouvent leur traduction budgétaire dans des autorisations de programme (AP) pluriannuelles et la montée en charge progressive des crédits de paiement (CP) au fur et à mesure de la concrétisation des projets.

1. Les investissements 2024

Tous budgets confondus, les dépenses d'équipement atteignent **853 M€ de crédits de paiement en 2024,** en hausse de 7,7%.

Faciliter les déplacements du quotidien, privilégier les énergies renouvelables, développer le territoire et accompagner ses acteurs économiques, produire du logement pour tous, telles sont les ambitions des grands projets pour 2024 et les années à venir.

Les principales opérations financées dans le cadre des 853 M€ sont les suivantes :

En M€	Prévu 2024	En M€	Prévu 2024
Fonds de proxilité - Ensemble des communes	42,46	Aménagements voirie intercommunale (PT Bordeaux)	6,91
Ligne bus express Bordeaux/Saint Aubin de Médoc	36,52	3ème Dépôt	6,70
Pont Simone Veil	29,30	ZAC Garonne Eiffel	6,60
Réserves foncières	23,00	Acquisition de matériels collecte en apport volontaire	6,27
Réhabilitations des groupes scolaires	19,74	Matériels roulants espaces publics	5,93
Dépôt Lescure	15,00	Réalisation RC Le Haillan	5,81
Participation de BM à l'équilibre d'opérations de logements (bailleurs)	14,68	BIC - Travaux d'aménagement	5,75
AFSB - Aménagement Ferroviaire Sud Bordeaux (DG Mobilité)	13,81	Aménagements voirie intercommunale (PT Sud)	5,55
Acquisition de matériels collecte des déchets en porte à porte	12,63	Démolition/Réhabilitation/Renouvellement de l'offre logement PRU	5,55
Renouvellement réseaux	11,60	Rénovation du musée de la création franche	5,50
OIM Bordeaux Aéroparc Foncier Ilôts	10,80	Aménagement secteur Brazza - Etudes, AMO et foncier	5,47
Renouvellement urbain Bordeaux Aubiers / Lac	10,24	Agglo-campus - Convention de site	5,40
ZAC Saint-Jean Belcier - Euratlantique	10,20	Maintenance, entretien Tramway	5,31
Acquisitions foncières et immobilières pré-opérationnelles	10,00	Postes et environnement de travail - licences	4,94
PAE Bassins à Flots	9,61	Aménagements cyclables (PT Sud)	4,86
RER Métropolitain - Préfiguration	9,50	Espaces publics - RU Bassens Prévert/Le Moura/Quartier Beauval	4,81
Secteur Brazza et Liaisons sous fluviale	8,82	Navettes fluviales	4,71
Grosses réparations voirie	8,75	Optimisation circulation bus	4,64
Opération d'aménagement - Mérignac Soleil	8,60	PAE Ausone Bruges	4,61
Requalification Bâtiments espaces publics	8,51	RéVE (Mobilité)	4,56
Aménagements voirie intercommunale (PT Ouest)	8,19	Plan Marche (DAC)	4,50
Aquitanis - Réhabilitation	8,09	Renouvellement urbain Joliot Curie	4,43
Aides propres Anah - Crédits délégués	8,00	Acquisition d'autobus	4,30
Extension rénovation Maison des sports les iris	7,80	Espaces publics - PRU Cenon Palmer	4,29
Renouvellement véhicules	7,53	CPER 2021-2027	4,25
RER Métropolitain - Axe Libourne/Arcachon	7,29	Desserte aéroport	4,13
Soutien aux équipements nautiques communaux	6,99	Acquisitions & cessions foncières zones d'activité économique	4,00

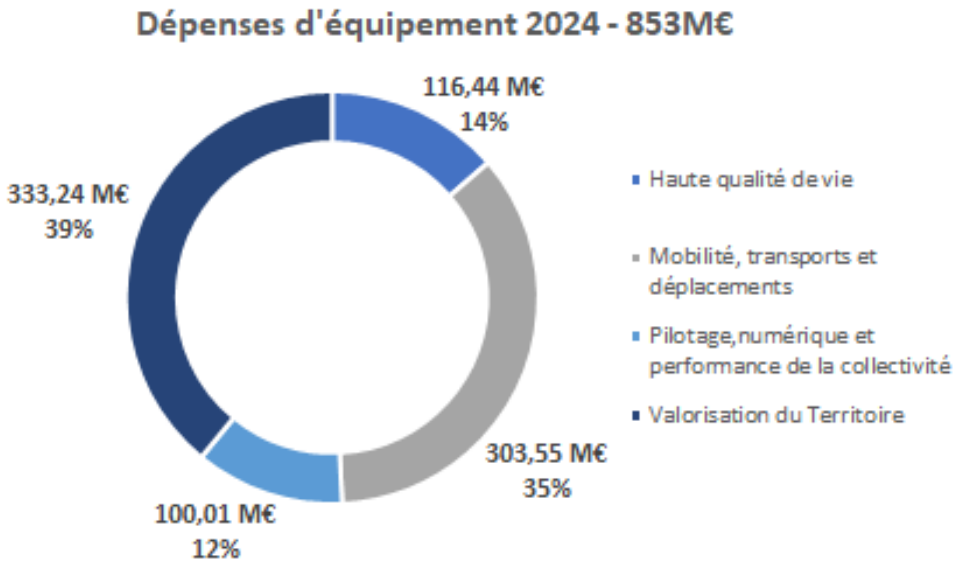

De plus, en complément de ces dépenses d'équipement, figurent également différentes **dépenses d'investissement à caractère financier** comprenant notamment des reversements de participations d'urbanisme ou des prises de participation dans diverses sociétés d'économie mixte. Ainsi sont prévus : 23,4 M€ de reversement de taxe d'aménagement au profit des communes pour le financement des équipements hors opération d'aménagement, 1 M€ de reversement de participations, 3,4 M€ de prises de participations et 11,88 M€ d'immobilisations financières comprenant notamment 7,7 M€ d'avances à La Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab) dans le cadre des opérations d'aménagement portées par la société publique locale (SPL) ainsi que 3,4 M€ d'avances aux budgets annexes concernés.

2. Les autorisations de programme pluriannuelles

Au total, **4 autorisations de programme (AP projet) et 1 autorisation d'engagement sont créées à hauteur de 367,40 M€**, tous budgets confondus.

Dans le même temps, 44 enveloppes sont révisées à l'occasion du Budget primitif pour un montant total de révision de **366,58 M€**.

Pour l'essentiel, les mouvements de création ou de révision à la hausse concernent :

- Les projets de transport collectif en site propre (TCSP) pour les années 2024 et suivantes pour 320,03 M€ ;
- En matière d'habitat, l'AP relative à l'intervention (jusqu'en 2031) sur le logement public est revalorisée à hauteur de 129,32 M€, pour atteindre 201,32 M€ ;
- Le nouveau Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2021-2027 pour 24,76 M€ ;
- L'Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Innocampus augmente de +51 M€ dans un premier temps pour atteindre 133,32 M€ (pour une estimation totale à près de 190 M€) ;
- Afin de tenir compte principalement du coût du matériel roulant, l'AP RER Métropolitain est revalorisée à hauteur de 30 M€ ;
- De nouvelles aires ainsi que la création de terrains familiaux renchérissent l'AP relative aux aires des gens du voyage pour plus de 29 M€ ;

- La clôture du FIC 2015-2020 avec 98,91% de taux de réalisation après 8 ans d'existence (soit 182,68 M€ liquidés).

Le **montant global des mouvements d'autorisations proposés** au vote pour l'ensemble des budgets s'établit ainsi à **734 M€** et celui d'autorisation restant à exécuter au-delà de 2024 s'élève à un peu plus de 3,75 Md€ (dont 2,86 Md€ pour le seul Budget principal). La répartition de ces enveloppes est détaillée en annexe du présent rapport pour ce qui concerne les budgets en nomenclature M57.

A l'issu du vote, le ratio de couverture du PPI 2022-2026 par les autorisations de programme s'établira à **88%**, représentant, en volume de crédits, la part du PPI voté au sein d'une autorisation.

B. Les évolutions marquantes de la section de fonctionnement

En ce qui concerne **les charges de fonctionnement, la progression de 7,6 %** (**1 154 M€** contre 1073 M€ en 2023) s'explique principalement par la prise en compte de mesures nouvelles et par quelques dépenses exceptionnelles 2024 :

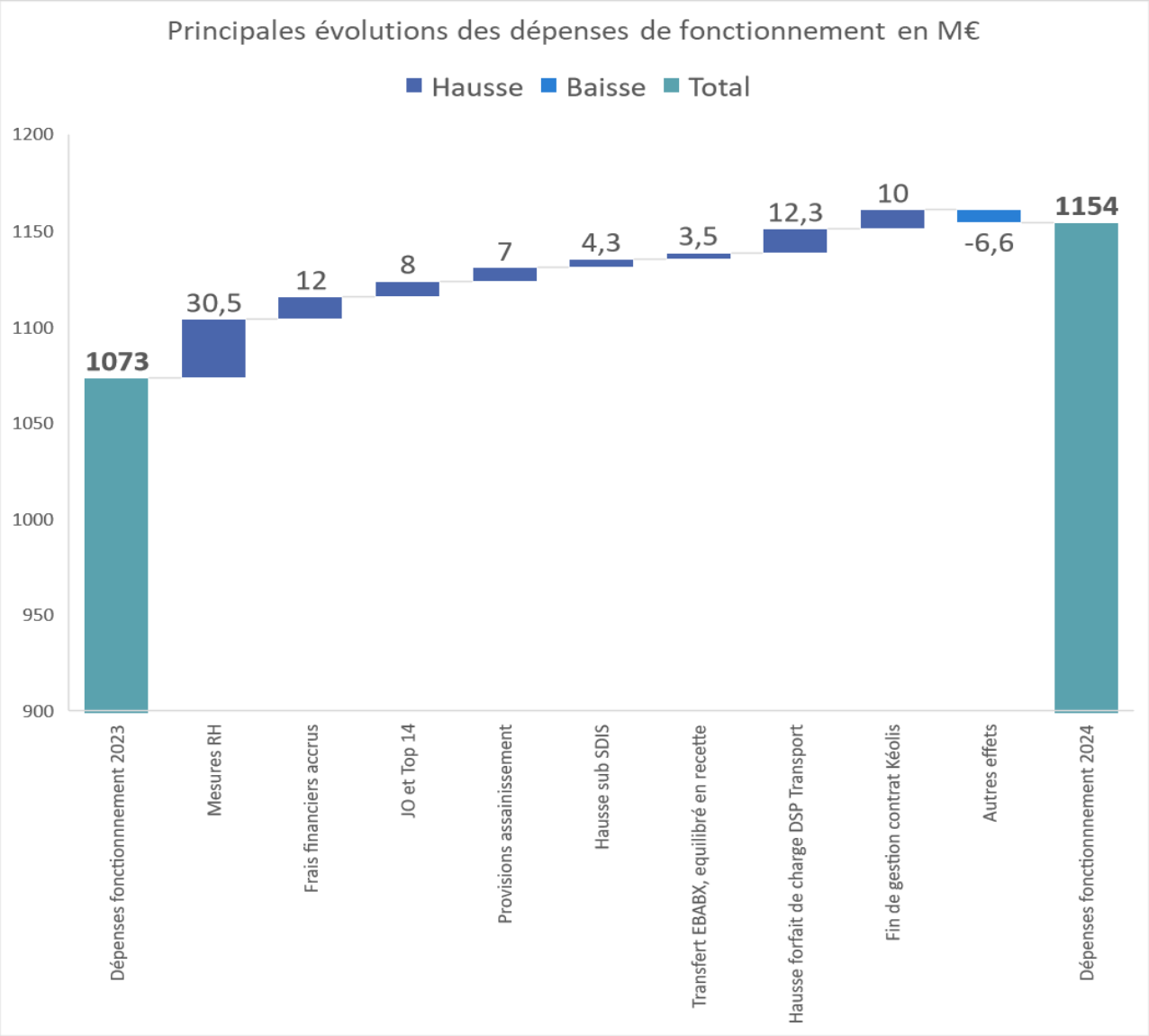

- L'impact conséquent des **mesures en faveur de la masse salariale** (+30,5 M€ dont +24,5 M€ sur le seul Budget principal intégrant, outre +6,8 M€ liés aux mesures gouvernementales, les effets du cycle 8 de mutualisation et du plan d'adaptation des effectifs (+5,6 M€), celui du « Glissement Vieillesse Technicité - GVT » (+4 M€) ainsi que la mise en œuvre du contrat de prévoyance en faveur des agents (+2,4 M€), comme détaillé plus bas ;
- La hausse des **frais financiers** (+12 M€ soit +46%) en lien avec celle des taux d'intérêt et l'essor de l'encours de dette ;
- Le budget requis par l'accueil de manifestation et grands évènements sportifs, notamment le soutien à l'organisation des **Jeux Olympiques de 2024** et aux autres événements sportifs majeurs prévus sur l'exercice (+8 M€) ;
- La **constitution de provisions** au budget annexe assainissement pour le rachat de la valeur des immobilisations en fin de contrat pour 6,9 M€ ;
- Les **subventions d'équilibre versées aux différents budgets annexes** concernés (+6,7 M€) ;
- Le **soutien aux associations et aux établissements** subissant les effets de l'inflation dont +4,3 M€ pour le seul Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) ;
- L'anticipation du **transfert de l'Ecole des Beaux-arts de Bordeaux à la Métropole – EBABX** (+3,5 M€) compensé en recette ;
- Au titre du budget annexe des déchets, la revalorisation de la masse salariale des agents contribuant au fonctionnement du service (+5,9 M€) et les actions de communication, d'animation et de sensibilisation en matière de collecte, de traitement et de valorisation des déchets (+1 M€) ;
- A celui du budget annexe des transports, la revalorisation de la contribution forfaitaire d'exploitation dans le cadre du nouveau contrat de Délégation de service public (+12,3 M€), les crédits prévus dans le cadre de l'arrêt des comptes 2022 et le décompte général Kéolis (+10 M€) ou encore, comme pour le Budget principal, la hausse des frais financiers en lien avec celle des taux et l'essor de l'encours (+4 M€).

L'affectation de l'ensemble de ces charges par politique et programme est déclinée dans la seconde partie du rapport, toutefois les principaux motifs d'évolution des enveloppes 2024 par nature de dépense sont présentés ci-après :

1. Les charges à caractère général

S'agissant des **charges à caractère général (+6,4 %)**, les principales hausses proviennent de la contribution forfaitaire d'exploitation du réseau de transports (+12,3 M€ au regard des ambitions portées par la nouvelle DSP), du soutien aux grands événements sportifs organisés sur le territoire métropolitain en 2024, principalement en soutien à l'organisation des Jeux Olympiques de 2024 et aux autres événements sportifs majeurs (+8 M€), du remboursement à la ville de Bordeaux du soutien apporté à l'école des Beaux-arts préalablement à son transfert à Bordeaux Métropole (+3,2M€), du renchérissement des contrats de prestation en matière de déchets (+1,7 M€), ou encore des dépenses de nettoyage des rues et d'enlèvement des déchets.

De façon générale, le contexte de tensions persistantes sur les prix des matières premières notamment pèse sur le budget 2024 au travers des indexations des marchés qui restent difficiles à mesurer précisément.

Au titre de l'énergie, un surcoût de 3 M€ en 2024 est attendu comparativement à 2022. Si on s'attend à une baisse du coût de l'énergie en 2024 par rapport à 2023, ce poste de dépense demeure bien supérieur à ce qu'a pu connaitre la Métropole par le passé, signe d'une tension persistante sur ce secteur. Une grande incertitude pèse sur le devenir de l'ARENH (Accès Réglementé à l'énergie Nucléaire Historique). Les efforts de sobriété entrepris par la collectivité ont néanmoins porté leurs

fruits avec une baisse de consommation énergétique constatée en 2023 de 6,5% pour le gaz et de plus de 7% pour l'électricité. Le budget énergétique 2024 avoisinera les 8,6M€, quasiment identique à celui de 2023. En revanche, en réalisation, le budget énergique 2023 devrait dépasser les 12 M€.

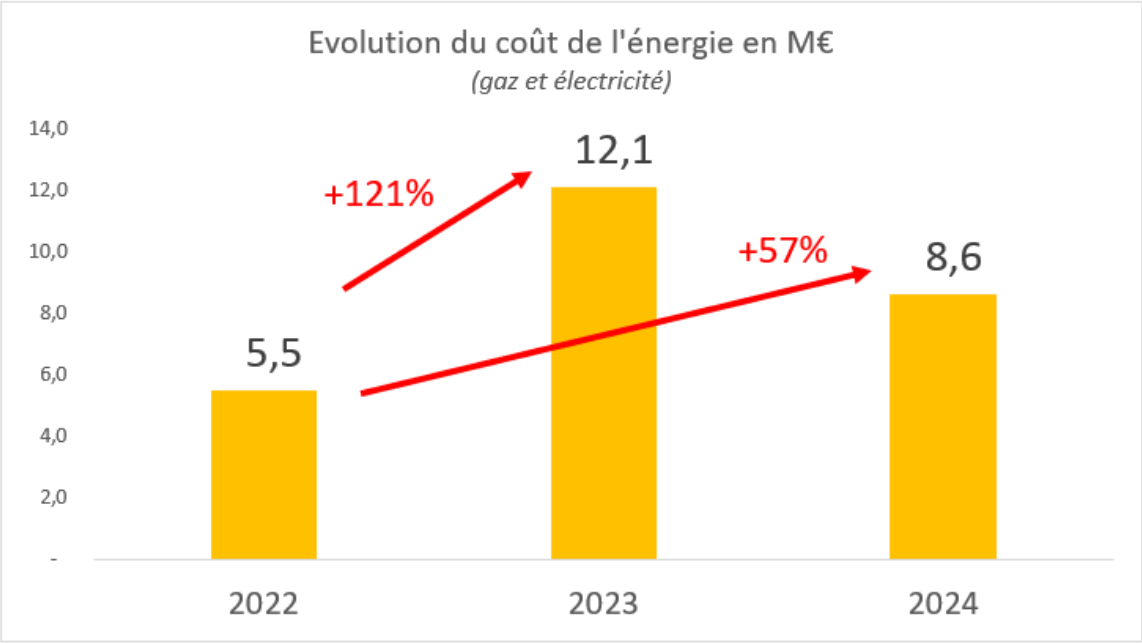

2. ***Les dépenses de personnel***

Le budget 2024 doit répondre à un double enjeu :
- l'intégration des mesures gouvernementales
- le développement de la Métropole et ce, dans un contexte global du marché de l'emploi en très forte tension qui justifie des mesures d'attractivité salariale et de prestations sociales en direction des agents.

La cible de masse salariale prévisionnelle pour 2024 s'élève ainsi à 321,5 M€ soit +6,3%.

Les éléments significatifs pris en compte dans ce cadre sont les suivants :

- **L'impact des décisions nationales : +6,8 M€ soit +2,5% de la masse salariale**

Les mesures adoptées à l'été 2023 ont un effet extension de près de 2,2 M€ sur l'exercice 2024 avec principalement la revalorisation du point d'indice estimé à 1,9 M€ mais également les effet des revalorisations des grilles de catégorie B et C et l'évolution du taux de prise en charge des frais de transport de 50 à 75%.

De nouvelles mesures s'appliqueront dès le 1er janvier 2024 avec un impact significatif sur les dépenses de masse salariale, dont :

- La revalorisation générale de +5 points d'indices à l'ensemble des agents publics (2,8 M€) ;
- L'augmentation du taux de cotisations patronales de +1% à la caisse de retraite des titulaires CNRACL (1,8 M€).

- **La mise en œuvre du contrat de prévoyance santé : +2,4 M€**

Dans le cadre de la réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics, Bordeaux

métropole a délibéré en 2022 un plan ambitieux de couverture santé et prévoyance des agents métropolitains. Ce plan vise un double objectif d'amélioration de la couverture globale des agents aux différents risques incapacité / invalidité.
Le coût d'initialisation d'adhésion au contrat de prévoyance s'élève à 2,2 M€ sur l'exercice 2024 et devrait permettre une baisse progressive du coût des dispositifs de maintien de rémunération pour les agents en arrêt long, sans réduire leur protection.
De plus, à compter de janvier 2024, le système en vigueur d'adhésion à la mutuelle santé évolue vers une adhésion obligatoire. Cette modification est évaluée avec un impact de l'ordre de 200 k€.

- **Le cycle 8 de mutualisation et le plan d'adaptation des effectifs : +5,6 M€**

A compter du 1er janvier 2024, 4,7 ETP (0,25 M€) issus des effectifs des Villes de Bruges, Cenon, Artigues et Mérignac rejoindront les services mutualisés de l'établissement dans le cadre du 8ème cycle de mutualisation.

En complément au cycle de mutualisation, une augmentation prévisionnelle liée à l'effet report des recrutements réalisés en 2023 sur l'exercice 2024 est estimé à 1,7 M€.

L'augmentation de la masse salariale intègre également la création de 68 postes dont :

- 18 pour répondre aux demande des communes mutualisées financés par une augmentation des RNS
- 10 financés par la contribution des budgets annexes
- 5 financés par appels à projets européens
- 24 pour la mise en œuvre des Codev
- 11 liés au fonctionnement général de la collectivité

Au final ce seront 35 postes qui constituent un effort budgétaire supplémentaire.

A noter qu'une légère augmentation des crédits dédiés à l'emploi des jeunes en formation par la voie de l'apprentissage est intégrée pour un contingent de 125 contrats d'apprentissage.

- **L'impact des mécanismes de carrière, régime indemnitaire et Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : 4 M€**

L'enveloppe permettant de maintenir les efforts de la collectivité en matière de carrière (avancements d'échelons, de grades et promotions internes ainsi que les nominations après réussite à concours) est en légère augmentation de 200 k€ par rapport à 2023.

Dans le cadre du soutien au pouvoir d'achat des collaborateurs et de l'attractivité des métiers de la Métropole deux actions principales sont intégrées pour la revalorisation du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) :

- L'extension 2024 du plan de revalorisation adopté en 2023 est prise en compte à hauteur de 2,3 M€.
- Une enveloppe complémentaire de 1,5 M€ est consacrée à la réévaluation 2024 prioritairement dédiée à la revalorisation du régime indemnitaire des agents et des métiers en tension (soit 3 M€ en année pleine).

Au global, la masse salariale prévisionnelle 2024 s'élève à 321,5M€.

3. *Les subventions et contributions de fonctionnement*

Au titre des **contributions obligatoires et participations** (88 M€, +5%), il convient de noter que la **participation au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)** s'élèvera à **71,26 M€** (pour 66,98 M€ en 2023 soit une augmentation de 4,3 M€) en hausse de 6%. La contribution au **Syndicat mixte du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SYSDAU)** s'élève à **660 k€** (légère hausse par rapport à 2023 +10 k€), en application des indexations prévues et celle au **Syndicat mixte intermodal de Nouvelle-Aquitaine** à **2,10 M€** en 2024 contre 2 M€ en 2023 (+ 100 k€). Enfin la contribution au **SIVOM Rive droite** est reconduite en 2024 à l'identique de 2023 avec **10 M€**.

S'agissant des **subventions de fonctionnement versées (+1%)**, elles s'établissent pour **l'ensemble des budgets[3] à 34,9 M€ en 2024 contre 34,6 M€ en 2023**.
La principale progression concerne la subvention versée à la Région sur le volet transports avec la subvention pour le RER métropolitain (3,26 M€ en 2024 pour 2,35 M€ en 2023), une légère augmentation pour les subventions en lien avec la stratégie de résilience alimentaire (380 k€ en 2024 pour 90 k€ en 2023). Conformément aux conventions pluriannuelles signées, la subvention pour l'Office de Tourisme baisse légèrement (3,74 M€ en 2024 contre 3,78 M€ en 2023) et la contribution volontaire de la Métropole au financement du SDIS de 1,5 M€ reste à l'identique de 2023. Aucun événement sportif exceptionnel ne sera subventionné en 2024 contrairement à 2023, année de la Coupe du Monde de Rugby.

Au sein de ces subventions de fonctionnement, les **subventions aux organismes de droit privé** représentent **23,3 M€** (dont 22,7 M€ [4]pour le seul Budget principal) pour 22,93 M€ inscrits en 2023, soit une hausse de 1,7%.

Les propositions de subventions à allouer aux différents organismes ont été validées par les services instructeurs à l'issue de la campagne des subventions et de la préparation budgétaire. La présentation par bénéficiaire des subventions consolidée à l'issue des conférences budgétaires et arbitrages est jointe en annexe du présent rapport.

Répartition des enveloppes de subventions aux personnes de droit privé par politique publique pour l'ensemble des budgets

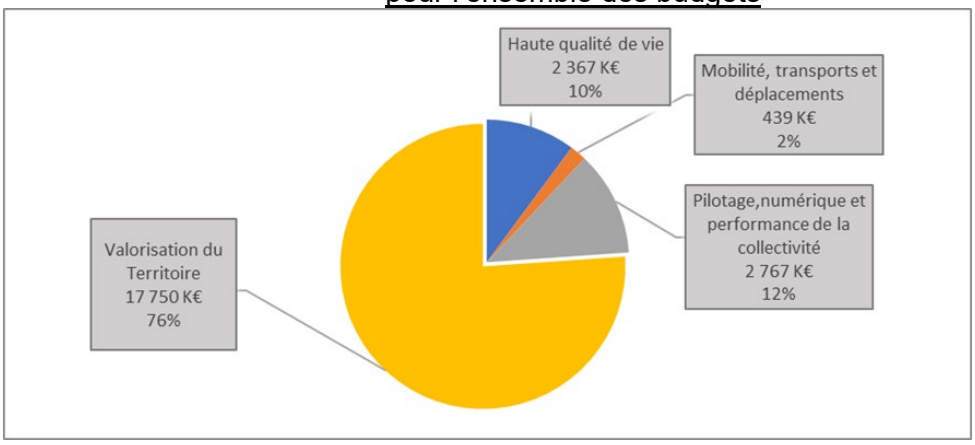

[3] Hors subvention d'équilibre versées aux budgets annexes retraités dans la consolidation des flux pour 53,7M€ et hors régies.

[4] Concernant les subventions d'un montant inférieur à 23 000€, seuil en dessous duquel la signature d'une convention n'est pas obligatoire, 109 organismes privés bénéficieront de l'attribution d'une attribution dans le cadre du vote du budget primitif au travers de l'annexe budgétaire dédiée (dont 102 pour le budget principal,1 pour le budget annexe transports et 6 pour le budget annexe déchets). Le montant total attribué par cette voie s'élève à 926 077 €.

Concernant les **subventions aux organismes publics**, le montant total prévu s'élève à **11,6 M€** pour l'ensemble des budgets, stable par rapport à l'exercice 2023. Parmi les principaux postes de dépenses figurent notamment :

- Les subventions aux communes membres de Bordeaux Métropole pour un montant global de **1,07 M€** ;
- **3,65 M€** sont consacrés aux subventions accordées à des groupements, parmi lesquelles figure la subvention à verser au Groupement d'intérêt public (GIP) gestionnaire du fonds de solidarité logement dont le montant s'élève à 3,25 M€, ainsi que les participations aux travaux d'entretien des cours d'eau (Communauté de communes de Montesquieu et Syndicat du Guâ) qui s'élèvent à 400 k€ ;
- Enfin les subventions accordées à d'autres organismes publics (notamment Chambres consulaires, Université, GIP GPV) représentent un montant de **2,88 M€** dont 1,5 M€ de subventions attribuées au SDIS pour l'année 2024 en complément de la participation obligatoire de la Métropole.

Enfin, au titre des activités suivies dans un **budget annexe**, le budget principal sera amené à contribuer à l'équilibre de ces activités qui ne peuvent trouver à s'équilibrer par les seules redevances des usagers (notamment en raison des investissements). Ces subventions d'équilibre, qui s'élèvent à **53,7 M€** (49,96 M€ en 2023), en augmentation de 7,5%, constituent une charge pour le budget principal et représentent près de 7% des dépenses de fonctionnement du budget principal.

La répartition de ces subventions par budget est la suivante :

- Transports : 48,90 M€ (45,46 M€ en 2023) ;
- Restaurants administratifs : 2,53 M€ (2,18 M€ en 2023) ;
- Equipements fluviaux : 870 k€ (740 k€ en 2023) ;
- Activités funéraires : 771 k€ (890 k€ en 2023) ;
- Metpark : 650 k€ (690 k€ en 2023).

4. Les postes à caractère financier

Les **atténuations de produits fiscaux**, constituées du prélèvement au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), de l'attribution de compensation de fonctionnement versée aux communes et de la dotation de solidarité métropolitaine (DSM) sont en hausse de +5,6%, portée principalement par cette dernière (+4,6%), sous le double effet du mécanisme d'indexation[5] et de garantie individuelle suite à l'adoption du Pacte financier et fiscal.

Les **charges financières** connaissent quant à elles une forte progression +46% (37 M€ contre 25 M€ en 2023) en lien avec la hausse des taux d'intérêt et l'essor de l'encours de dette.
Une partie dédiée à la dette détaille ces montants.

Enfin le poste des provisions est en baisse de 49% (11,1 M€ contre 21,5 M€ en 2023) comprenant principalement le provisionnement pour dépréciation d'actifs circulants et la poursuite de celui lié au rachat des immobilisations non amorties au titre de la concession assainissement (6,9 M€).

[5] Depuis 2015, la dotation de solidarité est indexée sur l'évolution des ressources fiscales élargies et des dotations de l'Etat, desquelles est déduite la contribution métropolitaine au FPIC.

II. L'équilibre du Budget 2024 et les ressources mobilisées

Pour financer ses besoins tant en fonctionnement qu'en investissement, la Métropole de Bordeaux va poursuivre la stratégie de financement conciliant une politique fiscale et tarifaire[6] modérée, une mobilisation de ses ressources propres la plus dynamique possible afin de contenir le besoin de financement par l'emprunt. Cet équilibre doit s'inscrire en conformité avec la stratégie financière présentée lors du dernier rapport d'orientation budgétaire.

A. Les ressources fiscales et dotations[7]

Globalement avec une hausse simulée de **+20,4 M€** par rapport à 2023 (963,28 M€ simulés en 2024 contre 942,89 M€ en 2023), **le niveau des produits du couple fiscalité / dotations en 2024 progresserait de +2,2 %.**

Sens	Fiscalités et Dotations	2019	2020	2021	2022	2023_Compte adminsitratif prévisionnel	2024_Budget primitif	Evolution 2024/2023 en valeur	Evolution 2024/2023 en %
+	**Impôts économiques** (Cotisation foncière des entreprises, Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux, Taxe sur les surfaces commerciales)	217 842 608 €	226 990 648 €	213 478 666 €	209 730 667 €	150 479 615 €	155 186 170 €	4 706 555	3,1%
	Fraction de TVA (en compensation de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)					84 631 021 €	88 372 993 €	3 741 972	4,4%
+	**Impôts Ménages** (Taxe d'habitation, Taxe foncière sur les propriétés non bâties et taxe aditionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties)	113 348 516 €	116 477 140 €	6 537 702 €	5 526 468 €	10 538 065 €	6 079 669 €	-4 458 396	-42,3%
+	**Fraction de TVA** (en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales)			118 631 473 €	129 996 812 €	133 545 715 €	139 555 272 €	6 009 557	4,5%
+	**Taxe de séjour**	6 354 062 €	3 333 029 €	5 455 168 €	8 323 315 €	10 550 000 €	11 583 000 €	1 033 000	9,8%
+	**Prélèvements paris hippiques**	202 327 €	84 207 €	66 246 €	88 944 €	96 972 €	95 000 €	-1 972	-2,0%
+	**Versement Mobilité** (y compris compensation relèvement seuil d'assujettissement - Fiscalité affectée au Budget annexe transport)	196 813 428 €	190 794 056 €	202 699 835 €	217 814 816 €	229 996 745 €	238 495 000 €	8 498 255	3,7%
+	**Taxe d'enlèvement des ordures ménagères** (TEOM - Fiscalité affectée au budget annexe Déchets ménagers)	99 299 088 €	101 901 081 €	103 961 854 €	96 536 529 €	98 350 217 €	100 153 731 €	1 803 514	1,8%
+	**Allocations compensatrices** (Ancien régime, Nouveau régime, nouvelles allocations mises en place en 2018, 2019 et 2021)	106 354 383 €	107 124 631 €	120 192 841 €	122 273 173 €	124 736 138 €	125 899 254 €	1 163 116	0,9%
+	**Dotation globale de fonctionnement** (Dotation d'intercommunalité + Dotation de compensation)	148 570 315 €	146 681 135 €	144 772 483 €	142 784 006 €	142 360 477 €	140 975 178 €	-1 385 299	-1,0%
+	**Dotation générale de décentralisation "Transports scolaires"**	3 773 289 €	3 773 289 €	3 773 289 €	3 773 289 €	3 773 289 €	3 773 289 €	0	0,0%
=	**Sous/ Total Fiscalités et Dotations**	**892 558 016 €**	**897 159 216 €**	**919 569 557 €**	**936 848 019 €**	**989 058 254 €**	**1 010 168 556 €**	**21 110 302**	**2,1%**
-	**Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales**	-8 722 983 €	-8 871 898 €	-8 671 803 €	-8 356 694 €	-7 873 633 €	-8 020 170 €	-146 537	1,9%
-	**Dotation de solidarité métropolitaine**	-34 582 317 €	-34 820 000 €	-35 997 359 €	-35 933 877 €	-38 298 776 €	-38 871 229 €	-572 453	1,5%
=	**Sous/ Total Atténuations de fiscalité** (hors attributions de compensation)	**-43 305 300 €**	**-43 691 898 €**	**-44 669 162 €**	**-44 290 571 €**	**-46 172 409 €**	**-46 891 399 €**	**-718 990**	**1,6%**
=	**Total net des Produits de Fiscalités/ Dotations** (hors attribution de compensation)	**849 252 716 €**	**853 467 318 €**	**874 900 395 €**	**892 557 448 €**	**942 885 845 €**	**963 277 157 €**	**20 391 312**	**2,2%**

Après la réforme de la taxe d'habitation en 2020 et la révision des bases locatives des locaux des professionnels industriels, afin de baisser les impôts de production en 2021, Bordeaux Métropole a vu, en 2023 la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée compensée par une fraction supplémentaire de TVA.

[6] S'agissant des tarifs il n'est ainsi pas prévu de revalorisation significative en 2024 à l'exception des actualisations contractuelles.

[7] En matière de produit fiscal, les recettes 2024 sont comparées aux recettes prévisionnelles à fin 2023 et non au Budget 2023 pour tenir compte des notifications fiscales définitives

Dans ce cadre, par rapport à 2023, la part relative de la fiscalité (y compris les fractions de TVA : celle compensant la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et celle compensant la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) progresse et les parts relatives des dotations et des allocations compensatrices diminuent.

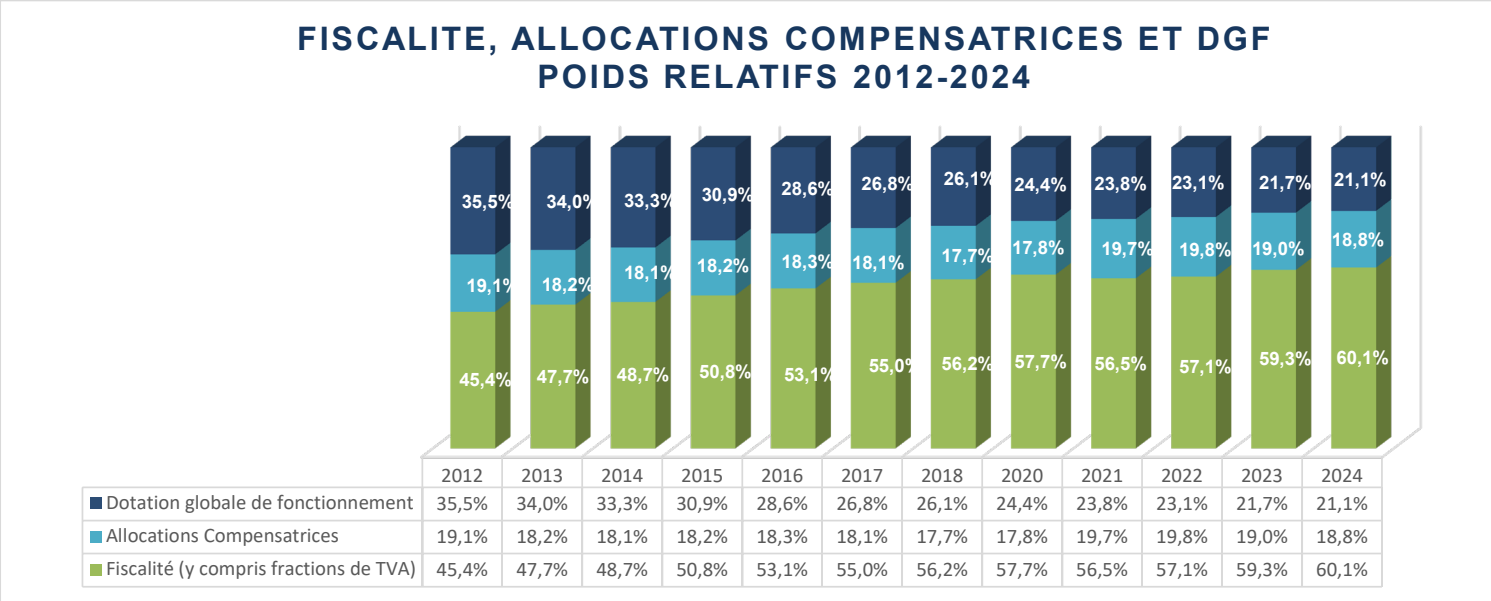

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2020	2021	2022	2023	2024
Dotation globale de fonctionnement	35,5%	34,0%	33,3%	30,9%	28,6%	26,8%	26,1%	24,4%	23,8%	23,1%	21,7%	21,1%
Allocations Compensatrices	19,1%	18,2%	18,1%	18,2%	18,3%	18,1%	17,7%	17,8%	19,7%	19,8%	19,0%	18,8%
Fiscalité (y compris fractions de TVA)	45,4%	47,7%	48,7%	50,8%	53,1%	55,0%	56,2%	57,7%	56,5%	57,1%	59,3%	60,1%

1. *Les ressources fiscales consolidées*

(1) *Les produits fiscaux non affectés*

En 2024, **au regard de taux métropolitains inchangés,** ces **produits** devraient s'élever à **400,87 M€ ; en hausse de +11,03 M€ (+2,8%)** par rapport à 2023 (389,84 M€ hors rôles supplémentaires), selon la ventilation suivante :

Libellés	2019	2020	2021	2022	2023_Compte administratif prévisionnel	2024_Budget_ Primitif	Evolution 2024/2023 en valeur	Evolution 2024/2023 en %
Total impôts économiques	217 842 608 €	226 990 648 €	213 478 666 €	209 730 667 €	150 479 615 €	**155 186 170 €**	4 706 555 €	3,1%
Fraction de TVA (compensation CVAE)					84 631 021 €	**88 372 993 €**	3 741 972 €	4,4%
Total impôts ménages	113 348 516 €	116 477 140 €	6 537 702 €	5 526 468 €	10 538 065 €	**6 079 669 €**	-4 458 396 €	-42,3%
Fraction de TVA (remplacement THRp)			118 631 473 €	129 996 812 €	133 545 715 €	**139 555 272 €**	6 009 557 €	4,5%
Taxe de séjour	6 354 062 €	3 333 029 €	5 455 168 €	8 323 315 €	10 550 000 €	**11 583 000 €**	1 033 000 €	9,8%
Prélèvements paris hippiques	202 327 €	84 207 €	66 246 €	88 944 €	96 972 €	**95 000 €**	-1 972 €	-2,0%
Total	**337 747 513 €**	**346 885 024 €**	**344 169 255 €**	**353 666 206 €**	**389 841 388 €**	**400 872 104 €**	11 030 716 €	2,8%

Ces 400,87 M€ sont répartis comme suit :

✓ **243,56 M€** pour le groupe des « **impôts économiques** » (155,19 M€) **et la fraction de TVA allouée en compensation de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises** (88,37 M€), soit **+8,45 M€** (235,11 M€ en 2023), **+3,6 %** par rapport à 2023.

En €	2019	2020	2021	2022	2023_Compte adminsitratif prévisionnel	2024_Budget primitif	Evolution 2024/2023 en valeur	Evolution 2024/2023 en %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	126 276 939 €	131 101 300 €	116 272 054 €	120 087 017 €	131 143 166 €	136 602 796 €	5 459 630 €	4,2%
Cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE)	74 581 613 €	79 206 110 €	80 565 266 €	72 096 525 €				
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	4 095 105 €	4 238 185 €	4 245 017 €	4 613 023 €	4 811 388 €	4 936 484 €	125 096 €	2,6%
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	12 888 951 €	12 445 053 €	12 396 329 €	12 934 102 €	14 525 061 €	13 646 890 €	-878 171 €	-6,0%
Total des impôts dits "économiques"	**217 842 608 €**	**226 990 648 €**	**213 478 666 €**	**209 730 667 €**	**150 479 615 €**	**155 186 170 €**	4 706 555 €	3,1%
Fraction compensatoire de la CVAE partie socle (à compter de 2023)					81 550 104 €	81 550 104 €	0 €	0,0%
Fonds national d'attractivité économique des territoires (à compter de 2023)					3 080 917 €	6 822 889 €	3 741 972 €	121,5%
Total des impôts dits "économiques" y compris la fraction de TVA compensant la suppression de la CVAE	**217 842 608 €**	**226 990 648 €**	**213 478 666 €**	**209 730 667 €**	**235 110 636 €**	**243 559 163 €**	**8 448 527**	**3,6%**

Cette hausse de **+8,45 M€** s'explique par :

- Sur la CFE : l'actualisation simulée des bases de CFE de +2,86 M€ et une dynamique physique projetée de +2,6 M€ ;
- Sur le fonds national d'attractivité économique des territoires : + 3,74 M€ estimés par rapport au fonds estimé alloué à la Métropole pour 2023
- Sur le produit des IFER : +0,12 M€ lié aux indexations tarifaires ;
- Sur la TASCOM : -0,88 M€ simulé pour tenir compte des rattrapages de taxation effectuées en 2023 au titre d'année antérieures (régularisations).

✓ **145,63 M€** pour le groupe des « **impôts ménages** » et la fraction de TVA allouée en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, soit **+1,55 M€** (144,08 M€ en 2023). Cette catégorie de ressources progresse donc de **+1,1 %** par rapport à 2023 :

En €	2019	2020	2021	2022	2023_Compte adminsitratif prévisionnel	2024_Budget primitif	Evolution 2024/2023 en valeur	Evolution 2024/2023 en %
Taxe d'habitation/ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à l'habitation principale (THRSAL à compter de 2021)	112 558 679 €	115 708 303 €	5 765 603 €	4 754 113 €	9 700 174 €	**5 226 018 €**	-4 474 156 €	-46,1%
Taxe foncières sur Propriétés non bâties et Taxe additionnelle à la Taxe foncière sur les Propriétés non bâties	789 837 €	768 837 €	772 099 €	772 355 €	837 891 €	**853 651 €**	15 760 €	1,9%
Total des impôts dits "ménages"	**113 348 516 €**	**116 477 140 €**	**6 537 702 €**	**5 526 468 €**	**10 538 065 €**	**6 079 669 €**	**-4 458 396 €**	**-42,3%**
Fraction de TVA compensant la suppression de la TH sur les résidences principales			**118 631 473 €**	**129 996 812 €**	**133 545 715 €**	**139 555 272 €**	6 009 557 €	4,5%
Total des impôts dits "ménages" y compris fraction de TVA	**113 348 516 €**	**116 477 140 €**	**125 169 175 €**	**135 523 280 €**	**144 083 780 €**	**145 634 941 €**	**1 551 161 €**	**1,1%**

La hausse de +1,55 M€, soit +1,1 %, s'explique essentiellement par la dynamique de la fraction de TVA (estimée à +4,5 %) allouée à Bordeaux Métropole en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. En effet, depuis 2022, cette fraction du produit net de TVA attribuée aux EPCI à fiscalité propre évolue comme l'imposition nationale perçue l'année même par l'Etat. Dans ce cadre, les perspectives d'inflation, de croissance d'activité et de consommation en 2024, se traduisent de fait en recettes dynamiques sur cette fraction de TVA qui revient à la Métropole.

La hausse en 2024 est atténuée par les dégrèvements prévisibles de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à l'habitation principale (THRSAL) au titre de 2023. En effet, l'année 2023 a connu une nouveauté, la campagne de déclaration des occupants des locaux par les propriétaires (sur impots.gouv.fr service « gérer mes biens immobiliers » ou GMBI). En 2023, les possibles taxations erronées liées à la campagne de déclaration des occupants des locaux sont à la charge de l'Etat en 2023 (le produit de THRSAL 2023 a progressé de + 104 %) mais pas en 2024 où l'Etat va fiabiliser les bases de taxation.

Au total la progression de la **fiscalité directe** (économique et ménage) est donc de **+10 M€** (389,19 M€ en 2024 contre 379,19 M€ en 2023), soit **+2,6 %** par rapport à 2023 :

Libellés	2019	2020	2021	2022	2023_Compte administratif prévisionnel	2024_Budget _Primitif	Evolution 2024/2023 en valeur	Evolution 2024/2023 en %
Total impôts économiques	217 842 608 €	226 990 648 €	213 478 666 €	209 730 667 €	150 479 615 €	**155 186 170 €**	4 706 555 €	3,1%
Fraction de TVA pour compensation CVAE					84 631 021 €	**88 372 993 €**	3 741 972 €	4,4%
Total impôts ménages	113 348 516 €	116 477 140 €	6 537 702 €	5 526 468 €	10 538 065 €	**6 079 669 €**	-4 458 396 €	-42,3%
Fraction de TVA en remplacement de la THRp			118 631 473 €	129 996 812 €	133 545 715 €	**139 555 272 €**	6 009 557 €	4,5%
Total de la fiscalité directe	**331 191 124 €**	**343 467 788 €**	**338 647 841 €**	**345 253 947 €**	**379 194 416 €**	**389 194 104 €**	9 999 688 €	2,6%

✓ **Le produit de la taxe de séjour métropolitaine** s'élèverait pour sa part en 2024 à **11,58 M€**, en progression de +9,8 % par rapport à 2023, cette augmentation est liée aux revalorisations de tarifs (indexation) décidées par délibération n° 2023-230 du 26 mai 2023 et à l'effet jeux olympiques 2024.

En €	2019	2020	2021	2022	2023_Compte administratif prévisionnel	2024_Budget_Primitif	Evolution 2024/2023 en valeur	Evolution 2024/2023 en %
Taxe de séjour	6 354 062 €	3 333 029 €	5 455 168 €	8 323 315 €	10 550 000 €	**11 583 000 €**	1 033 000 €	9,8%

✓ **Le produit du prélèvement sur les paris hippiques reversé à Bordeaux Métropole**[8] en 2024 au titre de l'année 2023 serait modique (0,1 M€) en très léger recul par rapport au produit encaissé en 2023 au titre de 2022 (0,1 M€).

En €	2019	2020	2021	2022	2023_Compte administratif prévisionnel	2024_Budget _Primitif	Evolution 2024/2023 en valeur	Evolution 2024/2023 en %
Prélèvements paris hippiques	202 327 €	84 207 €	66 246 €	88 944 €	96 972 €	**95 000 €**	-1 972 €	-2,0%

(2) Les produits fiscaux affectés

Concernant la **fiscalité affectée**, les inscriptions budgétaires sont les suivantes :

- **238,5 M€** pour le **Versement destiné au financement des services de mobilité** (**VM**) (y compris la compensation pour relèvement de 9 à 11 salariés du seuil d'assujettissement à la taxe transport).

[8] Pour rappel, l'article 168 de la loi de finances pour 2019 prévoit que le produit des prélèvements sur les paris hippiques est désormais affecté pour moitié à Bordeaux Métropole et pour moitié à la commune du Bouscat, sur le territoire de laquelle est ouvert l'hippodrome. Néanmoins, sur délibération prise avant le 1er octobre de l'année pour une application l'année suivante, la commune peut décider de transférer à l'établissement public de coopération intercommunale dont elle est membre la part du prélèvement sur les paris hippiques dont elle bénéficie. A défaut de délibération de la commune, la Métropole ne reçoit donc depuis 2020 que la moitié du produit du prélèvement sur les jeux et paris hippiques. La Métropole, qui, dans le cadre de cette fiscalité transférée, alloue une subvention d'équipement pour soutenir le rayonnement de l'hippodrome, ajuste à due proportion sa participation.

En €	2019	2020	2021	2022	2023_Compte administratif prévisionnel	2024_Budget primitif	Evolution 2024/2023 en valeur	Evolution 2024/2023 en %
Versement Mobilité (ancien versement transport)	194 827 152 €	190 688 969 €	201 703 809 €	216 821 320 €	229 000 000 €	237 500 000 €	8 500 000 €	3,7%
Compensation relèvement de seuil de 9 à 11 salariés	1 986 276 €	105 087 €	996 026 €	993 497 €	996 745 €	995 000 €	-1 745 €	-0,2%
Total Versement mobilité (VM)	**196 813 428 €**	**190 794 056 €**	**202 699 835 €**	**217 814 816 €**	**229 996 745 €**	**238 495 000 €**	**8 498 255 €**	**3,7%**
Evolution N+1/N en %	**6,8%**	**-3,1%**	**6,2%**	**7,5%**	**5,6%**	**3,7%**		

Pour 2024, la recette de VM inscrite au budget annexe des transports progresserait de +3,7%, soit +8,5 M€.

- **100,15 M€** pour la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères** (**TEOM**) à taux constants.

En €	2019	2020	2021	2022	2023_Compte adminsitratif prévisionnel	2024_Budget primitif	Evolution 2024/2023 en valeur	Evolution 2024/2023 en %
TEOM	99 299 088 €	101 901 081 €	103 961 854 €	96 536 529 €	98 350 217 €	100 153 731 €	1 803 514 €	1,8%
Evolution N+1/N	**3,1%**	**2,6%**	**2,0%**	**-7,1%**	**1,9%**	**1,8%**		

L'indexation législative des bases des locaux d'habitation et l'évolution simulée des tarifs des locaux professionnels de +0,8% (basée sur la moyenne triennale des loyers effectivement constatés) entraine une progression simulée de recettes de TEOM de **+3,43 M€.**
La dynamique physique des bases (+ 8 000 habitants + 1% de locaux professionnels) génère une recette estimée de TEOM de **+0,83 M€** atténuée de **-2,46 M€** par l'exonération facultative de TEOM pour 2024 des locaux à usage industriel et des locaux à usage commercial qui n'utilisent pas le service d'enlèvement de Bordeaux Métropole (délibération n° 2023-410 du 29 septembre 2023).

Au final, le produit 2024 de TEOM progresserait ainsi de +1,80 M€, soit + 1,8 %.

Le vote des taux de TEOM pour 2024 sera présenté au Conseil métropolitain d'avril 2024.

Les taux de TEOM 2024 sont les suivants :

- 7,18% pour la fréquence de collecte 1+1 (un enlèvement d'Ordures ménagères résiduelles et un enlèvement de recyclables hebdomadaires) et 2+1 (deux enlèvements d'OMR et un enlèvement de recyclables hebdomadaires – fréquence de collecte progressivement abandonnée au profit de la fréquence 1+1) ;
- 9,31% pour la fréquence de collecte 5+1 (cinq enlèvements d'OMR et un enlèvement de recyclables par semaine).

(3) Les allocations compensatrices

Leur montant pour 2024 est simulé à **125,90 M€.**

Libellé		2019	2020	2021	2022	2023_Compte administratif prévisionnel	2024_Budget primitif	Evolution 2024/2023 en valeur	Evolution 2024/2023 en %
Compensations en €	TP/CFE (dotation unique spécifique TP)								
	TP/CFE (réduction des bases des créations d'établissements)	30 029 €	26 211 €	16 293 €	19 565 €	20 730 €	19 610 €	-1 120 €	**-5,4%**
	TP/CFE (exonération en zones d'aménagement du territoire)	47 879 €	35 933 €	25 865 €	22 073 €	15 241 €	4 780 €	-10 461 €	**-68,6%**
	Exonération CFE diffuseurs de presse * (depuis 2018)	130 295 €	139 822 €	146 655 €	149 422 €	151 534 €	154 562 €	3 028 €	**2,0%**
	Exonérations CFE Bases minimum CA < 5 000 € * (depuis 2019)	3 750 461 €	4 419 831 €	4 990 921 €	5 820 283 €	6 368 363 €	6 606 890 €	238 527 €	**3,7%**
	CFE/ Modification du calcul de la valeur locative des locaux industriels évalués selon la méthode comptable			18 529 494 €	19 774 430 €	21 747 160 €	**23 180 298 €**	1 433 138 €	**6,6%**
	CVAE	41 671 €	49 225 €	50 512 €	54 298 €				
	Taxe Foncière (non bâti)	72 €	74 €	85 €	86 €	94 €	98 €	4 €	**4,3%**
	Taxe d'Habitation	5 695 334 €	6 020 519 €						
	FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources)	63 627 895 €	63 627 895 €	63 627 895 €	63 627 895 €	63 627 895 €	63 627 895 €	0 €	**0,0%**
	DCRTP	33 030 747 €	32 805 121 €	32 805 121 €	32 805 121 €	32 805 121 €	32 305 121 €	-500 000 €	**-1,5%**
	Total allocations compensatrices	**106 354 383 €**	**107 124 631 €**	**120 192 841 €**	**122 273 173 €**	**124 736 138 €**	**125 899 254 €**	**1 163 116 €**	**0,9%**

Pour 2024, le montant des allocations compensatrices « non liées à la suppression de la Taxe professionnelle (TP) » [9] et des nouvelles compensations d'exonération de Cotisation foncière des entreprises est simulé à **29,97 M€.**

Libellé		2019	2020	2021	2022	2023_Compte adminsitratif prévisionnel	2024_Budget primitif	Evolution 2024/2023 en valeur	Evolution 2024/2023 en %
Compensations en €	TP/CFE (dotation unique spécifique TP)								
	TP/CFE (réduction des bases des créations d'établissements)	30 029 €	26 211 €	16 293 €	19 565 €	20 730 €	19 610 €	-1 120 €	-5,4%
	TP/CFE (exonération en zones d'aménagement du territoire)	47 879 €	35 933 €	25 865 €	22 073 €	15 241 €	4 780 €	-10 461 €	-68,6%
	Exonération CFE diffuseurs de presse * (depuis 2018)	130 295 €	139 822 €	146 655 €	149 422 €	151 534 €	154 562 €	3 028 €	2,0%
	Exonérations CFE Bases minimum CA < 5 000 € * (depuis 2019)	3 750 461 €	4 419 831 €	4 990 921 €	5 820 283 €	6 368 363 €	6 606 890 €	238 527 €	3,7%
	CFE/ Modification du calcul de la valeur locative des locaux industriels évalués selon la méthode comptable			18 529 494 €	19 774 430 €	21 747 160 €	**23 180 298 €**	1 433 138 €	6,6%
	CVAE	41 671 €	49 225 €	50 512 €	54 298 €				
	Taxe Foncière (non bâti)	72 €	74 €	85 €	86 €	94 €	98 €	4 €	4,3%
	Taxe d'Habitation	5 695 334 €	6 020 519 €						
Total des allocations compensatrices " non liées à la suppression de la TP " et des nouvelles compensations d'exonération de CFE*		**9 695 741 €**	**10 691 615 €**	**23 759 825 €**	**25 840 157 €**	**28 303 122 €**	**29 966 238 €**	**1 663 116 €**	**5,9%**

[9] On distingue les **allocations compensatrices « non liées à la suppression de la Taxe professionnelle »** (compensations versées au titre des exonérations de Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et de Contribution économique territoriale (CET)), **les nouvelles allocations compensatrices** (autres allocations compensatrices : compensations des exonérations de CFE des diffuseurs de presse depuis 2018, celle des redevables réalisant un montant de chiffres d'affaires ou de recettes inférieur à 5 000 € à compter de 2019, et à compter de 2021 celle des locaux industriels évalués selon la méthode comptable) et **les allocations compensatrices « liées à la suppression de la TP »** (issues de la réforme de la taxe professionnelle en 2010 : Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)).

Ces compensations sont réparties entre celles qui peuvent servir de variables d'ajustement[10] et celles non soumises à minoration – celles versées au titre de l'exonération de CFE pour création d'entreprise, celles de CFE liées aux zones d'aménagement du territoire et celles liées aux compensations de TFPNB.

Avec la révision du calcul de la valeur locative des **locaux industriels évalués selon la méthode comptable**, Bordeaux Métropole perçoit depuis 2021 **une nouvelle allocation compensatrice de CFE** pour un montant estimé pour 2024 de + 23,18 M€.

Le montant 2024 des **allocations compensatrices « liées à la réforme de la TP » est estimé à 95,93 M€,** en baisse de 500 000 € par rapport à 2023 (pour financer la progression des dotations de solidarité).

Libellé	2019	2020	2021	2022	2023_Compte administratif prévisionnel	2024_Budget primitif	Evolution 2024/2023 en valeur	Evolution 2024/2023 en %
FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources)	63 627 895 €	63 627 895 €	63 627 895 €	63 627 895 €	63 627 895 €	**63 627 895 €**	0 €	0,0%
DCRTP (Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle)	33 030 747 €	32 805 121 €	32 805 121 €	32 805 121 €	32 805 121 €	**32 305 121 €**	-500 000 €	-1,5%
Total des allocations compensatrices "nouveau régime"	**96 658 642 €**	**96 433 016 €**	**96 433 016 €**	**96 433 016 €**	**96 433 016 €**	**95 933 016 €**	**-500 000 €**	**-0,5%**

Cette rubrique rassemble deux dotations attribuées à partir de 2011 dans le cadre de la réforme de Taxe professionnelle :

- le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) ;
- la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP).

A noter que la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) du bloc communal, qui avait été introduite en 2019 et en 2020 dans les variables d'ajustement des dotations, ne l'était plus depuis 2021. Elle pourrait le redevenir en 2024, en fonction de la rédaction définitive du texte de la Loi de finances 2024. Ceci explique la baisse de son montant en 2024.

[10] Depuis 2009, il existe un dispositif visant à s'assurer que le montant des concours financiers de l'État en faveur des collectivités territoriales progresse au même rythme que la norme que l'État s'est fixée pour ses propres dépenses. Cet ajustement est opéré au moyen d'une baisse de certaines compensations d'exonérations de fiscalité locale via **un coefficient de minoration** décidé annuellement par le Comité des finances locales pour chaque compensation rentrant dans le champ des variables d'ajustement.
En 2024, les allocations compensatrices « non liées à la suppression de la TP » servant de variables d'ajustement sont les compensations au titre de l'exonération de CFE pour création d'entreprise, celles de CFE liées aux zones d'aménagement du territoire et celles liées aux compensations de TFPNB.

2. *Les dotations*

✓ La dotation globale de fonctionnement

Libellé	2019	2020	2021	2022	2023_Compte adminsitratif prévisionnel	2024_Budget primitif	Evolution 2024/2023 en valeur	Evolution 2024/2023 en %
Dotation d'intercommunalité	28 307 841 €	28 572 752 €	28 942 047 €	29 440 776 €	29 661 102 €	29 942 175 €	281 073 €	0,9%
Dotation de compensation	120 262 474 €	118 108 383 €	115 830 436 €	113 343 230 €	112 699 375 €	111 033 003 €	-1 666 372 €	-1,5%
Total Dotation globale de fonctionnement (DGF)	148 570 315 €	146 681 135 €	144 772 483 €	142 784 006 €	142 360 477 €	140 975 178 €	-1 385 299 €	-1,0%

(1) La dotation d'intercommunalité 2024

Pour rappel, la loi de finances pour 2019 a harmonisé les modalités de calcul de cette part quelles que soient les catégories d'EPCI (communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine, métropole).

Avec un coefficient d'intégration fiscale (CIF) de 0,557066 en 2023 (sous l'effet notamment des transferts d'attribution de compensation opérés dans le cadre de la mutualisation), Bordeaux Métropole bénéficiera en 2024 (comme depuis 2019) de la **garantie à 100% de la dotation par habitant de l'année précédente,** soit 35,134119 € à l'habitant[11] ; ce qui, avec un effet population simulé de + 8 000 habitants, conduit à un produit prévisionnel de **29,94 M€.**

(2) La dotation de compensation 2024

La **dotation de compensation**, demeure une variable d'ajustement[12], et subirait en 2024 une **diminution de -1,5%,** soit une dotation de compensation 2024 de **111,03 M€.**

Au total la dotation globale de fonctionnement 2024 de Bordeaux Métropole atteindrait donc **140,98 M€.**

✓ La dotation générale de décentralisation (DGD)

Depuis 2009, le montant de la Dotation générale de décentralisation (DGD) « Transports scolaires » perçu par la Métropole est gelé par l'État à 3,773 M€.

✓ La dotation de compensation du Département

En 2024, Bordeaux Métropole va percevoir du Département de la Gironde une **dotation de compensation** valorisée à **6,51 M€** en année pleine par la commission locale d'évaluation des charges et des ressources transférées (CLECRT), dans son avis du 30 septembre 2016, pour les transferts, à l'intérieur du périmètre de Bordeaux Métropole, des routes départementales, des fonds de solidarité logement et de l'aide aux jeunes en difficulté, ainsi que de la compétence tourisme.

[11] Sur la période 2014-2017, les contributions au redressement des finances publiques de Bordeaux Métropole ont été déduites de sa dotation d'intercommunalité, en flux, de -5,993 M€ en 2014, -14,731 M€ en 2015, -14,271 M€ en 2016 et 7,056 M € en 2017, soit une perte cumulée sur la période de -103,763 M€. Depuis 2018, la dotation d'intercommunalité à l'habitant après contribution au redressement des finances publiques de Bordeaux Métropole s'élève ainsi à 35,134 119 €.

[12] La dotation de compensation est devenue depuis 2011 une variable d'ajustement interne à la DGF qui sert à financer la péréquation du bloc communal (dotation de solidarité urbaine, dotation de solidarité rurale).

3. L'attribution de compensation de fonctionnement (ACF) versée par les communes.

	Libellés	2019	2020	2021	2022	2023_Compte administratif prévsionnel	2024_Budget primitif	Evolution 2024/2023 en valeur	Evolution 2024/2023 en %
+	Attributions de compensation de fonctionnement à recevoir des communes	96 524 775 €	101 637 574 €	102 557 462 €	104 967 264 €	106 063 785 €	112 037 655 €	5 973 870	5,6%
-	Attributions de compensation de fonctionnement à verser aux communes	-16 468 855 €	-16 416 040 €	-16 389 457 €	-16 355 233 €	-15 619 238 €	-15 433 812 €	185 426	-1,2%
=	Attributions de compensation de fonctionnement nettes	**80 055 920 €**	**85 221 534 €**	**86 168 005 €**	**88 612 031 €**	**90 444 547 €**	**96 603 843 €**	**6 159 296**	**6,8%**
+	Attributions de compensation d'investissement à recevoir des communes	22 495 924 €	23 208 827 €	23 444 626 €	24 028 267 €	24 707 404 €	25 771 669 €	1 064 265	4,3%
=	*Attributions de compensation nettes*	***102 551 844 €***	***108 430 361 €***	***109 612 631 €***	***112 640 298 €***	***115 151 951 €***	***122 375 512 €***	***7 223 561***	***6,3%***

A l'issue des transferts de compétences et de la mutualisation des services, **Bordeaux Métropole**, qui était majoritairement débitrice jusqu'en 2015 de ses communes membres en raison du transfert de la Taxe professionnelle (TP) en contrepartie de la fiscalité ménage, est désormais leur créancière s'agissant des attributions de compensation (AC).

Pour 2024, au regard de la décision[13] d'imputer une partie de cette attribution de compensation en investissement (ACI), le montant de l'attribution de compensation de fonctionnement (ACF) à percevoir des communes est de 112,04 M€ et l'ACF à verser aux communes de 15,43 M€, soit **une ACF nette de 96,60 M€.**

L'attribution de compensation d'investissement (ACI) à recevoir des communes est quant à elle fixée pour 2024 à 25,77 M€.

En 2024, les attributions de compensation évoluent sous l'influence :

- **Du transfert** à la Métropole de l'Ecole des Beaux-Arts de Bordeaux pour un montant de **+279 844 €** en **attribution de compensation d'investissement et** de **+3 490 983 € en attribution de compensation de fonctionnement**.

- **Du transfert** à la Métropole des Terrains familiaux de Cenon pour un montant de **+14 882 €** en **attribution de compensation d'investissement et** de **+39 230 € en attribution de compensation de fonctionnement**.

- **Du cycle 8** de la mutualisation et de l'ajustement qui en découle sur la valorisation des transferts de compétences.
  Cinq communes se sont inscrites dans ce 8ème cycle de mutualisation qui va impacter les attributions de compensation 2024 :
  - La commune d'Ambès, après avoir procédé à la mutualisation du domaine du numérique et systèmes d'information au cycle 7, élargit dans ce cycle 8 la mutualisation au domaine du Parc Matériel.
  - La commune d'Artigues-près-Bordeaux étend la mutualisation au domaine du numérique et systèmes d'information, après avoir mutualisé la commande publique au cycle 4.
  - La commune de Bassens, après avoir mutualisé son domaine public et les espaces verts au cycle 2, puis le numérique et systèmes d'information au cycle 7, élargit dans ce cycle 8 la mutualisation aux domaines des Affaires Juridiques et des Archives.
  - La commune de Bruges, après avoir mutualisé la quasi-totalité des domaines mutualisables au cycle 1 étend la mutualisation dans ce cycle 8 à l'entretien des stades municipaux.

[13] Par délibérations concordantes adoptées à la majorité qualifiée des deux tiers du Conseil de Métropole (délibération du 2 février 2024) et à la majorité simple des Conseils municipaux des 28 communes membres intéressées.

- La commune de Lormont, après avoir mutualisé au cycle 3 le « conseil en prévention » du domaine des Ressources Humaines, étend la mutualisation dans ce cycle 8 au Parc Matériel.

Au total, le cycle 8 de la mutualisation impacte donc les attributions de compensation 2024 de **1 213 154 € :**

- **Attribution de compensation d'investissement (ACI) pour +262 642 €,**
- **Attribution de compensation de fonctionnement (ACF) pour +950 512 €**

- **Des révisions de niveau de service** qui concernent 19 communes **:** Ambarès-et-Lagrave, Ambes, Bègles, Bassens, Blanquefort, Bordeaux, Le-Bouscat, Bruges, Carbon-Blanc, Cenon, Floirac, Le-Haillan, Martignas-sur-Jalle, Mérignac, Pessac, Saint-Aubin de Médoc, Saint-Louis-de-Montferrand, Le-Taillan-Médoc et Talence et dont l'impact net sur les montants intégrés dans les AC pour 2024 s'élève à **2 185 468 €** répartis en :

  - **Attribution de compensation d'investissement (ACI) pour +506 897 €,**
  - **Attribution de compensation de fonctionnement (ACF) pour +1 678 571 €.**

Au total, les attributions de compensation nettes évoluent en 2024 de :

- **+1 064 265 € en ACI (279 844 € + 14 882 € + 262 642 € + 506 897 €)**
- **+6 159 296 € en ACF (3 490 983 € + 39 230 € + 950 512 € + 1678 571 €)**

L'AC nette 2024 à percevoir par Bordeaux Métropole s'élève ainsi à un montant de **122 375 512 €** (25 771 669 € en investissement + 96 603 843 € en fonctionnement).

B. Les autres ressources.

1. *Les autres recettes de fonctionnement.*

Les produits des services et du domaine ou les autres produits de gestion s'établissent à **191 M€** en flux net contre 178 M€ en 2023. Cette hausse provient principalement des recettes d'exploitation du réseau de transport qui sont inscrites à 92 M€ (soit +8,9%) là où elles s'élevaient en prévisionnel 2022 à 84,5 M€ et de la progression du reversement net du forfait post-stationnement (+3,4 M€).

La ventilation de ces recettes est présentée dans la partie 2 dédiée aux politiques publiques.

Enfin, des recettes de reprise de provisions sont prévues pour 25,3 M€. Elles concernent celles constituées sur le budget des déchets ménagers pour le règlement de l'annuité des immobilisations livrées dans le cadre de la concession (12,8 M€), sur le budget annexe des Transports pour le financement des annulations partielles de titres émis sur exercices antérieurs (10 M€) et enfin la reprise de provisions pour garantie d'emprunt prise par délibération n°2006-0727 du 27 octobre 2006 (2,5 M€) et devenue sans objet.

2. *Les recettes d'investissement.*

Pour 2024, les **recettes propres de la section d'investissement** s'élèveront à **167 M€** (pour 171 M€ en 2023), soit une baisse de 3%.

Recettes d'investissement	2023	2024
Total	**171,08 M€**	**167,00 M€**
Produit de cessions	17,00 M€	12,50 M€
FCTVA	31,00 M€	31,00 M€
TLE et autres dotations	26,40 M€	26,40 M€
Subventions d'équipements reçues	47,39 M€	47,76 M€
Attribution de compensation investissement (ACI)	24,71 M€	25,77 M€
Produit des amendes de polivce	5,76 M€	7,31 M€
Créances détenues	18,82 M€	16,26 M€

Les **recettes de subventions et participations** sont stables (+0,8%) par rapport à 2023 avec un montant de 47,8 M€ (hors ACI) et comprenant principalement :

- **15,7 M€** de subventions pour les lignes de transports en commun, dont 7,3 M€ pour l'extension des lignes A, B et C, 4,8 M€ pour la seule ligne D, 1,5 M€ pour la liaison bus express vers Saint-Aubin-de-Médoc et 1,3 M€ pour l'extension de la ligne C vers Villenave d'Ornon ;
- **11 M€** de participations de l'Etat au titre du nouveau dispositif des aides à la pierre (via l'Agence nationale de l'habitat – ANAH) ;
- **2,2 M€** de recettes du FEDER pour l'aménagement des pontons et des infrastructures fluviales en bord de Garonne ;
- **1 M€** de subvention de l'Agence de l'eau pour les travaux de modernisation de la **station d'épuration Cantinolle d'Eysines.**

Au titre des autres recettes propres d'investissement, le produit de **FCTVA** est inscrit pour un montant de **31 M€**, équivalent à celui de 2023, au regard des dépenses réalisées. Une recette de **21 M€** est également attendue au titre du **produit des taxes d'aménagement**. **L'attribution de compensation d'investissement s'élève enfin à plus de 25,77 M€.**

Les **produits de cession** sont estimés quant à eux à **12,5 M€** en 2024 au regard des projets en cours, avec 10 M€ de cessions aux bailleurs, communes et marché d'intérêt national (MIN) et 2,5 M€ de vente à la SPL la Fab.

Au global, les dépenses d'investissement de 1 008 M€ seront financées comme suit :

- des recettes propres d'investissement et un autofinancement qui s'élèveront à 377 M€, soit 37,4% ;
- un besoin de financement prévisionnel par emprunt de 631 M€, soit 62,6 %.

Entité financière	Besoin de financement par emprunt
Budget principal	518 M€
Déchets ménagers	21 M€
Assainissement	6 M€
Transports	79 M€
Réseaux de chaleur	7 M€
Total	**631 M€**

C. L'équilibre et les ratios 2024

L'équilibre financier et les ratios de gestion du budget primitif 2024 se présente de la façon suivante

Exercice 2024 en M€ (en mouvement réels)	Tous Budget (hors flux croisés)	Budget principal	Budget des transports	Budget des déchets ménagers	Budget assainissement	Budget réseaux de chaleur	Budget des restaurants admin.	Budget des équipements fluviaux	Autres budgets annexes
Total budget	**2 155,6**	**1 427,6**	**498,5**	**160,9**	**46,7**	**10,3**	**3,7**	**2,0**	**5,9**
Dépenses de fonctionnement	1 154,3	792,1	353,4	117,8	14,8	1,8	3,4	1,4	5,4
Dépenses d'investissement	1 001,3	767,8	145,1	43,0	35,5	8,5	0,2	0,6	0,5
Recettes de fonctionnement	1 357,5	902,6	403,5	139,1	37,8	2,2	3,7	2,0	2,5
Epargne Brute	203,2	110,5	50,1	21,3	23,0	0,4	0,2	0,6	**ns**
Taux d'épargne brute	**15,0%**	**12,2%**	**12,4%**	**15,3%**	**60,9%**	**19,5%**	**6,3%**	**31,2%**	**ns**
Encours de dette théorique au 01/01/2024	1510,2	835,9	623,5	39,9	4,2	6,7	0,0	0,0	0,0

Avec des investissements toujours importants portés par la Métropole, des charges induites par le développement des services et dans un contexte de tensions persistantes sur les prix, Bordeaux métropole n'échappe pas à la détérioration de sa capacité d'autofinancement comme nombres de collectivités locales qui ont vu se succéder les crises (sanitaire, énergétique).

Les budgets annexes ont également dû composer avec une inflation qui continuera à produire ses effets en 2024. Le budget annexe des transports sera quant à lui fortement impacté par les coûts de gestion du réseau et plus conjoncturellement par le pré contentieux liant BM à Kéolis mentionné précédemment.

Ainsi, la Métropole dégagerait un **taux d'épargne brute budgétaire de 15%**[14] **.** La capacité de désendettement attendue en 2024 serait conforme aux orientations budgétaires présentées début décembre.

[14] Il est logique d'observer pour les Autres budgets une épargne négative en opérations réelles dans la mesure où ces budgets de stocks pour la plupart (ZAC, lotissements, caveaux) s'équilibrent par des opérations d'ordre ...

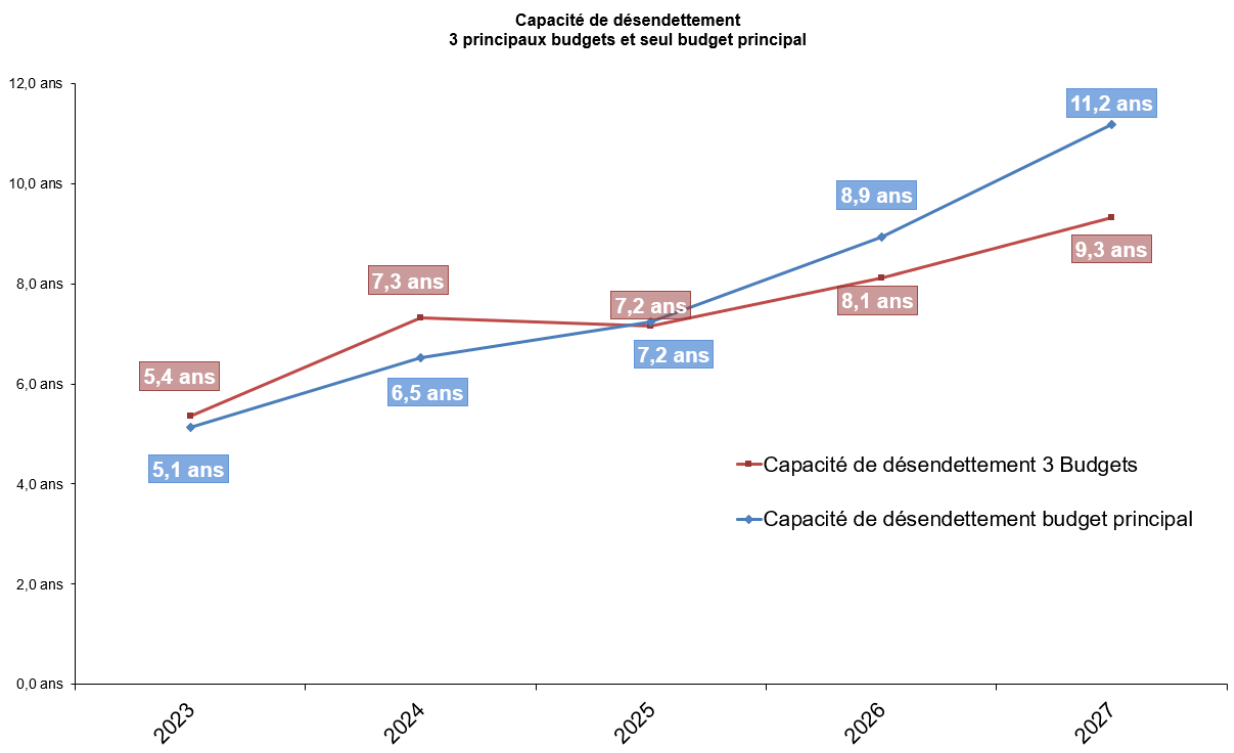

Source : orientations budgétaires 2024

La situation de la Métropole est ainsi toujours saine même si le poids des investissements et leur financement par la dette se ressentent logiquement.

III. La gestion de la dette

A. L'encours de dette au 1er janvier 2024

L'encours de dette au 1er janvier 2024 s'élèvera à 1,510 Md€, contre 1,329 Md€ au budget primitif 2023.

	DETTE EN CAPITAL AU 1er JANVIER 2024	%	ANNUITE DE L'EXERCICE	%	INTERETS	%	CAPITAL	%
BUDGET PRINCIPAL	835 925 047,92	**55,35%**	73 283 369,16	50,05%	20 024 045,42	58,36%	53 259 323,74	47,51%
DECHETS MENAGERS	39 879 389,44	**2,64%**	11 304 735,83	7,72%	1 770 867,83	5,16%	9 533 868,00	8,51%
ASSAINISSEMENT	4 207 797,07	**0,28%**	1 288 559,51	0,88%	185 610,65	0,54%	1 102 948,86	0,98%
TRANSPORTS	623 481 565,84	**41,29%**	59 845 869,38	40,88%	12 156 560,31	35,43%	47 689 309,07	42,54%
RESEAU DE CHALEUR	6 662 500,00	**0,44%**	683 667,86	0,47%	176 525,00	0,51%	507 142,86	0,45%
TOTAL	**1 510 156 300,27**	**100,00%**	**146 406 201,74**	**100,00%**	**34 313 609,21**	**100,00%**	**112 092 592,53**	**100,00%**

L'encours de dette de la Métropole continue sa progression. Elle progresse de **13% sur un an pour s'établir à 1,510 Mds€ au 1er janvier 2024**. Les annuités de remboursement du capital et des intérêts atteignent plus de 146 M€.

La dette par habitant enregistre une augmentation de 13%, passant de 1613 € en 2023 à 1 819 € en 2024.

La très forte mobilisation d'emprunt en 2023 impacte le niveau de l'annuité de la dette (remboursement du capital + intérêts). Elle atteint un peu plus de 146 M€ en 2023 contre 120 M€ en 2023 et 105 M€ en 2022. Rapportée à l'habitant[15], on constate que **l'annuité progresse nettement à 176 € contre 144 € en 2022,** malgré l'augmentation de la population métropolitaine.

S'agissant des charges financières, elles s'élèvent à un niveau très élevé, comparées à l'année passée (34,31 M€ en 2024 contre 22,30 M€ en 2023). Le constat est le même sur l'amortissement du capital de la dette qui passe de 96,8 M€ en 2023 à 112,1 M€.

La Métropole a mobilisé 130 M€ en 2021, 169 M€ en 2022 puis 385 M€ en 2023, dont 27 M€ de dette liée à la construction du stade nautique de Mérignac. L'augmentation nette (les mobilisations de nouveaux emprunts moins les amortissements du capital de l'année) de l'encours de dette du budget consolidé de la Métropole s'établit ainsi à 288,2 M€ à la fin de l'exercice 2023.

[15] 830 284 habitants métropolitains (population INSEE)

Mobilisation d'emprunts en 2023						
	Prêteur	Taux fixe	Taux variable	Montant	Durée	Encaissement
Budget principal	Agence France Locale		E3M+0,45	20 M€	15 ans	1er trimestre 2023
	Agence France Locale	3,17%		10 M€	20 ans	1er trimestre 2023
	La Banque Postale	2,81%		27 M€	20 ans	2e trimestre 2023
	Société Générale	3,29%		20 M€	20 ans	4ème trimestre 2023
	Arkea		E6M+0,78%	20 M€	15 ans	4ème trimestre 2023
	Agence France locale	3,64%		15 M€	15 ans	4ème trimestre 2023
	La Banque Postale	3,53%		80 M€	20 ans	4ème trimestre 2023
	Société Générale		E12M+0,35%	45 M€	15 ans	4ème trimestre 2023
	Obligataire	3,22%		20 M€	6 ans	4ème trimestre 2023
Total budget principal				**257 M€**		
Budget transports	Banque Européenne (BEI)	3,45%		100 M€	25 ans	4ème trimestre 2023
Total budget transports				**100 M€**		
Budget déchets ménagers	Société Générale	3,19%		28 M€	5 ans	2e trimestre 2023
Total budget déchets ménagers				**28 M€**		
Total des emprunts mobilisés en 2023				**385 M€**		

Les mobilisations sont diversifiées auprès de 5 prêteurs sur des durées de prêts de 5 à 25 ans en majorité sur des taux fixes (78%). Cependant, compte tenu du contexte de taux élevé, Bordeaux Métropole a diversifié le risque en contractant des prêts à taux variables (22%) parmi les plus performants du marché. La souplesse du taux variable demeure un atout dans une période de fortes hausses des taux du fait de l'absence ou du niveau limité des indemnités en cas de passage à taux fixe ou de remboursement anticipé.

Les conditions de financement offertes aux collectivités se sont fortement dégradées tout au long de l'année 2022 et 2023. Bordeaux Métropole avait cependant anticipé son besoin de financement 2023 avant que les taux atteignent les pics de fin d'année situés autour de 4% en signant trois contrats fin 2022 mobilisés en 2023 : 30 M€ avec l'Agence France Locale et 20 M€ avec la Société Générale à des taux de 3,20% en moyenne.

De même, la fixation partielle en 2022 du taux de la créance due pour la construction du stade nautique de Mérignac a permis de contenir les effets de la hausse des index monétaires et d'obtenir un taux de 2,81% au printemps 2023.

Le budget transport bénéficie de l'enveloppe attractive de la Banque européenne d'investissement (BEI). Le taux fixe offert par la BEI comparée au taux bancaires est le plus performant du marché pour un montant de 100 M€ et une durée de 25 ans.

Par ailleurs, la Métropole a lancé avec succès sa première émission obligataire verte en décembre 2023. 20 millions d'euros ont trouvé preneurs auprès d'investisseurs au taux de 3,22% sur une durée de 6 ans afin de financer les projets du pôle mobilité et notamment les mobilités douces.

	Encours de la dette 2024	%	Intérêts	Annuités
Taux fixes	1 361 136 991,95	**90,13%**	27 817 842,27	126 761 939,60
Taux variables	149 019 308,32	**9,87%**	6 519 195,56	18 113 127,97
TOTAL	**1 510 156 300,27**	**100,00%**	**34 337 037,83**	**144 875 067,57**

L'intégration de taux fixes performants ces dernières années permet de limiter les effets d'une hausse conséquente du **coût moyen de la dette qui s'établit à 2,19% en 2024 contre 1,77% en 2023**.

Les budgets principal et transports concentrent 96,64% de la dette. L'encours du budget principal est supérieur à celui du budget transports (836 M€ contre 623 M€ pour le budget transports).

B. Perspectives de taux

Après avoir atteint son pic en début d'année 2023 (6,3% en février 2023), la progression du niveau général des prix devrait fortement ralentir. Son niveau est en effet ressorti à 3,5% au mois de novembre 2023. Si les hausses de prix de l'énergie observables cet été ont prolongé la période de forte inflation, leurs effets devraient rester temporaires selon les prévisions actuelles de marché et l'inflation devrait reculer courant 2024.

Au-delà des soubresauts des prix de l'énergie, la tendance de fond reste donc une baisse de l'inflation, avec un retour progressif vers l'objectif de 2 % de la Banque Centrale Européenne (BCE) d'ici 2025, selon les prévisions actuelles. Cela devrait permettre une détente des taux directeurs et des futurs taux d'intérêt demandés à Bordeaux Métropole pour ses emprunts à compter de fin 2024, début 2025. Cependant, le coût de la dette nouvelle n'a cessé d'augmenter tout au long de l'année 2023.

Ainsi, les contraintes financières des banques se sont resserrées : hausse du coût de refinancement, volatilité sur les valeurs boursières, courbe des taux inversée générant peu de profits sur leur métier de transformation de crédit, etc… Les banques répercutent désormais ces contraintes sur les marges proposées aux collectivités. En moyenne, on observe une progression des marges de 20 points de base par rapport à 2022 (la marge moyenne est de 85 points ces derniers mois de 2023). Cependant, les disparités restent fortes d'une consultation à une autre et d'une banque à une autre.

Les liquidités restent présentes vis-à-vis du secteur public local, valeur refuge dans un contexte de récession, aussi la capacité à se financer de Bordeaux Métropole reste assurée malgré le renchérissement du loyer de l'argent.

Pour rappel, la courbe des taux a ainsi commencé l'année 2022 en territoire négatif avec une référence à 10 ans à -0,25% pour atteindre le seuil des 3,5% en 2023 ! Un record historique dans la Zone Euro.

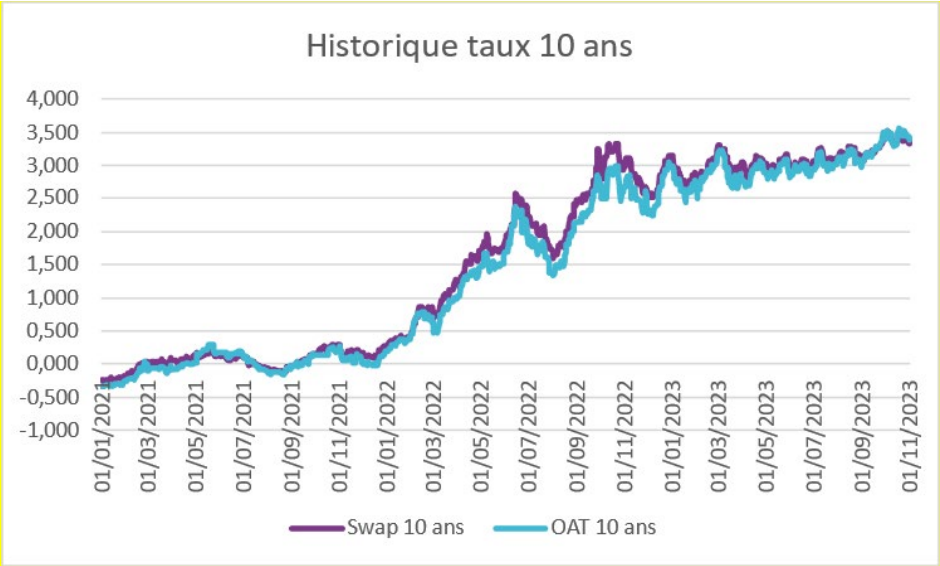

Partie 2 - Les crédits par politique publique

La répartition des crédits par politique publique vise à décliner pour les principaux secteurs d'intervention de la Métropole, les moyens qui leur sont alloués en dépenses réelles (hors opérations financières, compte de tiers et hors frais de personnel).

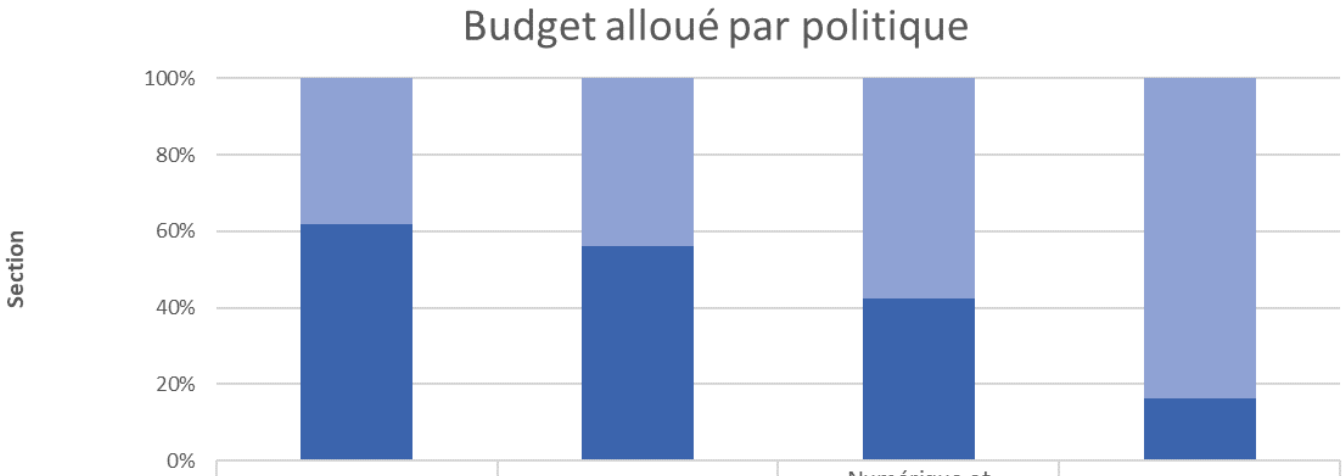

	Haute qualité de vie	Mobilité, transports et déplacements	Numérique et performance de la collectivité	Valorisation du Territoire
Investissement	116,44 M€	303,55 M€	101,69 M€	334,99 M€
Fonctionnement	187,73 M€	390,48 M€	75,30 M€	65,59 M€

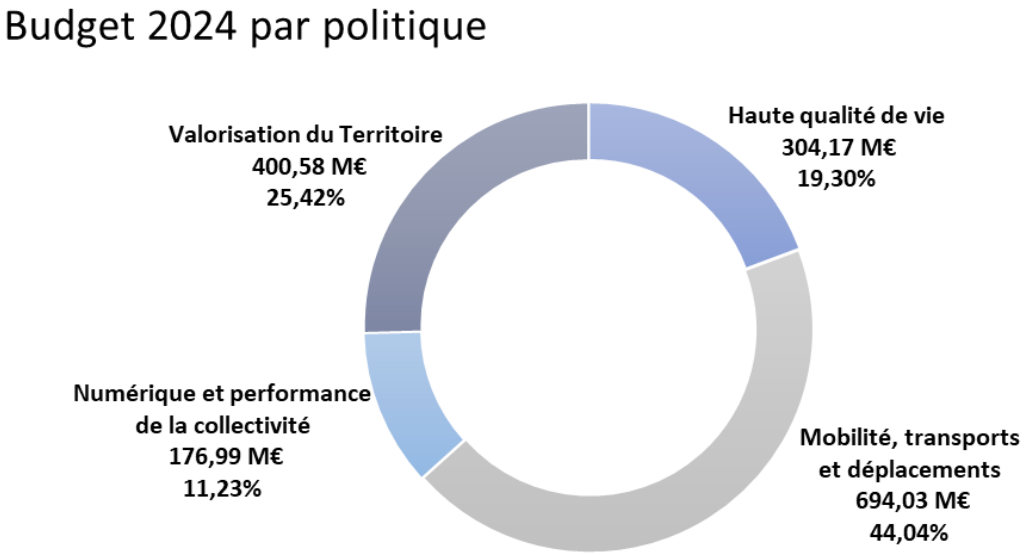

I. La mobilité, les transports et les déplacements

Cette politique, qui regroupe l'ensemble des moyens alloués aux mobilités, quel que soit le mode de déplacement et à la voirie et ses accessoires, se décline sur les deux budgets des transports et principal. La qualité des infrastructures de transport est un gage non seulement de qualité de vie des habitants, mais aussi du bon fonctionnement de l'activité économique, et au-delà de l'attractivité du territoire.

Les moyens alloués à cette politique ont été redéfinis dans le cadre du schéma des mobilités présenté en conseil métropolitain lors de la séance du 23 septembre 2021 (délibération n°2021-430).
Ce schéma se décline autour de 5 enjeux stratégiques majeurs des mobilités :

- Décongestionner le territoire métropolitain ;
- Fluidifier les liaisons rive-droite / rive-gauche ;
- Offrir des alternatives attractives aux liaisons métropoles / hors-métropoles ;
- Décarboner les mobilités ;
- Favoriser une nouvelle gouvernance.

Le budget alloué à cette politique, tous budgets confondus, s'élève à 694 M€ dont 304 M€ en investissement et 390 M€ en fonctionnement. Il est stable par rapport à 2023.

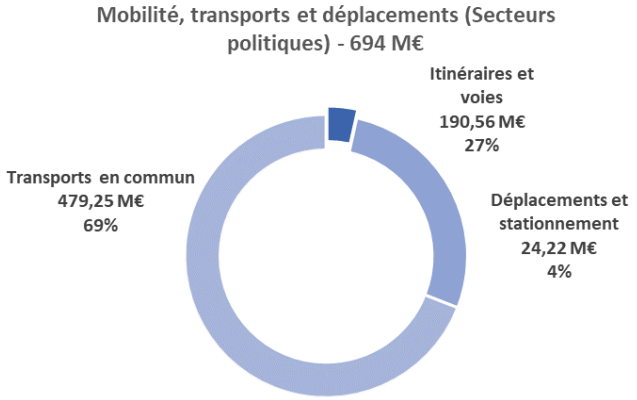

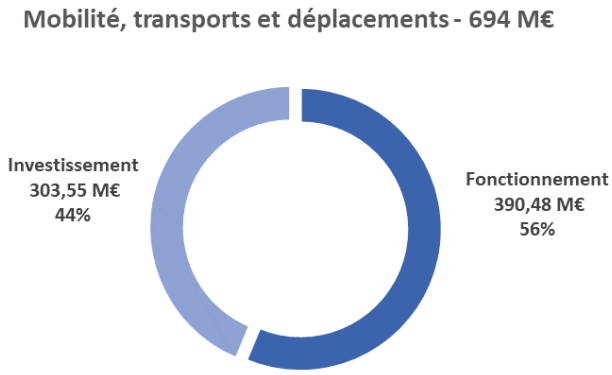

A. Itinéraires et voies

Ce secteur bénéficie de **191 M€** dont **148 M€ en investissement et 42 M€ en fonctionnement**, et regroupe l'ensemble des moyens de maintenance et d'entretien des voiries et leurs accessoires, ainsi que les crédits alloués aux projets d'aménagement intercommunaux inscrits dans les contrats CODEV ou d'agglomération, mais aussi la gestion des espaces publics et la propreté urbaine.

1. Itinéraires

Au titre des **itinéraires intercommunaux**, 24,5 M€ en investissement seront mobilisés en 2024.

S'agissant des **itinéraires structurants d'agglomération** (34 M€ dont 32 M€ en investissement), une dotation de 1,7 M€ est inscrite pour financer la fin des travaux de mise en **2x3 voies de la rocade,** conformément à la convention passée avec l'Etat dans le cadre du Contrat de plan État-région (CPER) 2015-2020. Cette dotation permettra notamment d'achever les travaux sur les voies d'entrecroisement de l'échangeur 12.

Le chantier du **pont Simone Veil** se poursuit avec un budget de 29,3 M€. Cette enveloppe permettra de finaliser les principaux travaux pour une mise en service courant 2024. Par ailleurs, une enveloppe de 300 k€ sera consacrée aux études liées à la phase projet de la réhabilitation du Pont de Pierre ainsi que 500 k€ pour finaliser la **requalification du Pont Saint Jean.**

2. La voierie de proximité et la signalisation

En termes de **signalisation** (12,3 M€ dont 6,8 M€ en investissement et 5,5 M€ en fonctionnement) :

- La **réduction du parc de carrefours à feux** qui va se poursuivre en 2024 avec une dotation en investissement de 1,5 M€, conformément à l'objectif de suppression des 200 carrefours à feux injustifiés identifiés sur le territoire métropolitain. Parallèlement, le vaste programme de remplacement des 800 armoires de contrôle des feux se poursuit pour un montant annuel de l'ordre de 1,7 M€. Les coûts de fonctionnement des carrefours à feux (maintenance, alimentation électrique…) ont été évalués à hauteur de 3,3 M€.
- - A ces opérations, s'ajoutent notamment des opérations récurrentes mais significatives en matière de **signalisation routière non lumineuse** (3,6 M€ en 2024).

3. La gestion des espaces publics

En matière de **gestion des espaces publics** (39,9 M€, dont 14,4 M€ en fonctionnement et 25,5 M€ en investissement) :

- Le programme dédié aux **réparations et entretien des ouvrages d'art** est également important avec 2,7 M€ dont 1 M€ en fonctionnement et 1,7 M€ en investissement qui vise notamment à financer des travaux importants sur la buse de Rabey sur la commune de Bassens et la Passerelle Sainte Marie sur la commune de Talence.
- L'entretien de nos **Voiries à Grand Trafic (VGT**) bénéficie d'une dotation de 3,47 M€ pour 2024.

Les pôles territoriaux contribuent à ces projets notamment via l'enveloppe FIC (Fonds d'intérêt communal) ou les contrats de codéveloppement (CODEV). Les principaux projets en cours ou prêts à démarrer en 2024 des pôles de la Direction générale des territoires sont présentés ci-après :

- **Pôle territorial sud** : dès 2024, vont démarrer en travaux d'importants projets comme la requalification de la rue Sévène à Talence pour plus de 6 M€ en voirie intercommunale, la création d'une liaison douce Hourcade à Bègles pour 1,5 M€ en aménagement cyclable, la requalification de la rue Pagès à Villenave d'Ornon pour 3,7 M€ en proximité.

- **Pôle territorial rive droite**, à travers le FIC, le pôle poursuit ses interventions sur la voirie :
    - Cenon : rue du Maroc (rue jardin) pour 365 k€ ;
    - Ambarès : rue du Lyonnais pour 850 k€ ;
    - Carbon-Blanc : rue Blanqui pour 315 k€.

- Au **Pôle territorial de Bordeaux** :
  En 2024, 5 projets majeurs débuteront ou se poursuivront :
  - Aménagement des quais rive droite : projet de 22,8 M€ dont 1,5 M€ dès 2024 qui constitue un tronçon du réseau Réseau Vélo Express (ReVE) ;
  - Avenue des Quarante-Journaux : projet de 4 M€ dont 1,5 M€ dès 2024 ;
  - Prolongement de l'avenue de Tourville - création d'une voie nouvelle : projet de 4 M€ dont 1,5 M€ dès 2024 ;
  - Continuité écologique de la Jalle et sécurisation de l'avenue de Labarde : projet de 4,6 M€ dont 900 k€ dès 2024 ;
  - Fin des travaux de la rue Léo Saignat (1,9 M€ dont 750 k€ en 2024).

- **Pôle territorial ouest** :
  Les principaux projets en voiries intercommunales sont les suivants :
  - Eysines : avenue de Lattre de Tassigny (travaux prévus : 1,4 M€) (2023/2024) ;
  - Bruges : Liaison centre / Tasta phase 4 : Acquisition en cours, les études vont démarrer (412 k€) (2025-2026) ;

  Le principal aménagement cyclable concerne Saint Aubin : voie verte collège Le Pian (travaux prévus 650 k€).
  En outre, 300 k€ sont prévus sur l'aménagement de voierie de proximité pour le centre aqualudique de Bruges.

B. Les transports en commun

Avec un **budget global de 479 M€**, les crédits proposés s'inscrivent dans une démarche qui vise à développer une offre performante de transports urbains définie en cohérence avec le déploiement d'une mobilité alternative innovante et intelligente.

1. L'extension de l'offre de transports en commun.

Une dotation de 91,4 M€ est proposée pour financer **l'extension de l'offre en transports en commun** dont 86 M€ en investissement et 5,4 M€ en fonctionnement principalement au titre des travaux de la commission indemnisation amiable (1,8 M€) et des financements liés aux renforts des lignes de Transport express régional (TER) dans le cadre du Réseau express régional (RER) (3,2 M€).

En ce qui concerne le transport en commun en site propre (TCSP), une dotation globale de 69 M€ est prévue au budget.
Elle permettra tout d'abord de finaliser le paiement des travaux visant à **améliorer les conditions de desserte de la zone aéroportuaire** par les transports en commun (4,4 M€).

De plus, la fin des travaux pour la ligne **Bus Express Bordeaux / Saint-Aubin de Médoc** bénéficie d'une dotation de 38,2 M€ permettant de financer les derniers travaux d'infrastructure, pour une mise en service courant 2024.

Par ailleurs, cette dotation permettra également de financer la poursuite des études de la **ligne Bus Express Pellegrin-Thouars-Malartic** pour un montant de 860 k€, dont la mise en service est prévue à horizon 2027.

Les études, acquisitions foncières et la poursuite des travaux de pré figuration pour **les futures lignes de Bus Express**, Presqu'île Campus, Gare Saint Jean-Artigues, Circulaire Boulevard, Technobus Extra Rocade et Bus Express Intra rocade bénéficient d'une dotation de 5,1 M€.

L'élaboration du projet de **transport par câble** mobilise une enveloppe de 500 k€ pour poursuivre les études de faisabilité et financer des prestations d'assistance à maitrise d'ouvrage.
Enfin, l'objectif **d'optimisation de la circulation des bus** est poursuivi avec une enveloppe dédiée de 4,6 M€ pour procéder aux aménagements de sites propres, notamment pour les lianes 11 et 4.

En ce qui concerne la mise en œuvre d'un RER Métropolitain, une dotation globale de 26,5 M€ est proposée au budget :

- Une enveloppe de 3,2 M€ en fonctionnement permettra de cofinancer, à parité avec la Région Nouvelle Aquitaine, **l'exploitation d'environ 170 trains supplémentaires** en semaine par rapport à l'année 2019, et **46 trains en plus le week-end** ;
- Une enveloppe de 8,5 M€ est également inscrite pour **participer au financement de 5 rames** commandées par la Région Nouvelle Aquitaine. La Métropole cofinance à 50% l'acquisition de matériel roulant pour développer l'offre de service sur le RER ;
- De plus, les études et le commencement des travaux sur les **axes Libourne/Arcachon, Saint-Mariens/Langon, Bordeaux/Macau** et d'une manière plus générale, l'ensemble des études de **préfiguration** vont mobiliser un budget de 10 M€ en 2024 en investissement. Les **pôles d'échange de Sainte Germaine et de la Médoquine** vont mobiliser de leur côté près de 4,3 M€.

2. L'exploitation, la conservation et l'amélioration du réseau de transport en commun

Sur le volet relatif à **l'exploitation, la conservation et l'amélioration du réseau de transport en commun**, les dépenses inscrites **en section d'exploitation (340 M€)** visent principalement à financer le nouveau contrat de Délégation de service public (DSP) transports pour laquelle la **contribution forfaitaire d'exploitation** versée par Bordeaux Métropole a été évaluée à **313,8 M€** pour 2024. Cette contribution permettra de financer une offre de service toujours plus importante au bénéfice des usagers avec notamment le nouveau réseau mis en place à la rentrée 2023.

Les **dépenses d'investissement** comprennent l'ensemble des inscriptions nécessaires au renouvellement des infrastructures et extensions y compris les bâtiments et matériels liés à l'exploitation. Ainsi il est prévu **25 M€ pour les sites** dont notamment 15 M€ pour la poursuite de la rénovation du **Dépôt Lescure,** et 6,7 M€ pour la réalisation du nouveau dépôt de bus sur le site de Floirac appelé le **« 3ème dépôt »**. Par ailleurs sont prévus près de **4,3 M€ pour le renouvellement et le verdissement de notre parc de bus** et **4,7 M€** pour financer l'acquisition de **4 navettes fluviales** supplémentaires.

Il convient également de souligner que les **dépenses de maintenance et d'entretien du réseau** nécessitent une dotation de **5,3 M€** inscrite en 2024.

Par ailleurs, une enveloppe de 2,4 M€ est destinée à participer au financement de projets pilotés par le **syndicat mixte Nouvelle Aquitaine Mobilités.** Cette dotation permettra notamment poursuivre le financement de la liaison « car express » entre Bordeaux et Créon. Elle vise également à cofinancer la mise en œuvre de la liaison entre Bordeaux et Blaye prévue pour janvier 2024 ainsi que la liaison Bordeaux-Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN) à la rentrée 2024.

3. *L'équilibre du budget annexe des Transports*

S'agissant du seul **budget annexe des Transports**, il s'équilibre, toutes écritures confondues, à **583 M€**, dont 413 M€ de dépenses de fonctionnement et 170 M€ de dépenses d'investissement. Ce budget est en baisse de -3,7% sous l'effet notamment d'inscriptions en investissement revues à la baisse comparativement à 2023, en lien avec l'état d'avancement opérationnels des différents projets inscrits au sein du budget annexe.

A noter les inscriptions liées à la dette (dont 12 M€ pour les intérêts, sous l'essor de l'encours qui s'établit à près de 623 M€ au 1er janvier 2024, et 41 M€ en capital, hors remboursement de l'avance de l'Etat au titre de la crise sanitaire en 2020 de 5,3 M€ et le poids de la dotation aux amortissements (60 M€) des biens et infrastructures du réseau de transport qui, si elle contribue à la capacité d'autofinancement des investissements, n'en demeure pas moins une charge dont le poids est inéluctablement amené à s'accroître avec la mise en service des nouvelles lignes. Une reprise intégrale de la provision constituée de 10 M€ au titre du financement des annulations partielles de titres émis sur exercices antérieurs dans le cadre du pré contentieux liant BM à Kéolis est également inscrite.

Le financement du Budget annexe est assuré par le versement mobilité pour **237,5 M€**, 1ère recette de la Métropole et qui est stratégique pour le financement du réseau, par les recettes du réseau et de l'exploitation des abris voyageurs pour respectivement **92 M€** et **4 M€**, par l'emprunt pour **79 M€** (besoin en baisse de 33 M€ par rapport à 2023) et par une **subvention d'équilibre du budget principal de 48,9 M€** en progression par rapport à 2023 (42,6 M€).

C. Déplacement et stationnement

Les moyens alloués à cette politique visent principalement à répondre à l'ambition majeure de développer la multimodalité au sein du territoire métropolitain afin de répondre aux enjeux de fluidification du trafic et de promotion de l'écomobilité. Cet objectif passe naturellement par le développement des mobilités actives et partagées mais également par une stratégie cohérente de stationnement.

Ainsi pour 2024, les crédits liés à la **politique de déplacement** s'élèvent à **24,2 M€** (dont en fonctionnement 2,2 M€ et 22 M€ en investissement). Ils s'inscrivent autour d'un double objectif : exploiter au maximum le potentiel des modes actifs (vélo, marche…) et optimiser l'usage de l'automobile en développant notamment la mobilité électrique et le covoiturage. Ces objectifs ont été redéfinis et précisés dans le cadre du nouveau schéma des mobilités.

L'une des actions-phares du 3ème plan vélo métropolitain présenté au conseil métropolitain du 25 novembre 2021 est la mise en œuvre d'un Réseau Vélo Express (RéVE) de 264 km qui permettra de relier les grandes polarités de la Métropole grâce à des aménagements larges, continus, jalonnés et accompagnés de service. Le vélo est en effet un levier puissant pour améliorer la santé des habitants et leur cadre de vie. C'est également une réponse particulièrement efficace pour répondre aux maux des métropoles du XXIème siècle : congestion, pollution, bruit, espaces publics contraints.
Une enveloppe de **11,3 M€** sera mobilisée pour financer les premiers travaux de ce **Réseau Vélo Express.** Pour 2024, la dotation du dispositif d'aide à **l'Acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE)** a été doublée passant de 200 k€ en 2023 à 400 k€ en 2024. Une évolution du dispositif d'aide sera présentée au conseil métropolitain de février 2024 pour accompagner davantage les métropolitains. Le **stationnement sécurisé vélo** bénéficiera d'une enveloppe de **500 k€** pour l'achat de vélobox et 560 k€ ont également été inscrits pour la construction d'une bicycletterie rue du Cloitre à Bordeaux.

Les pôles territoriaux contribuent au programme Mobilités actives et partagées ainsi qu'à la réalisation du réseau RéVE :

- **Pôle territorial sud** :
  - Démarrage des travaux de résorption de la discontinuité cyclable - rue De Lattre de Tassigny à Pessac, pour 3 M€ au titre de la réalisation du réseau RéVE 9.

- **Pôle territorial ouest** :
  - Blanquefort : avenue du 11 Novembre (travaux prévus 1,3 M€) ;
  - Bruges : Opération Jarteau – Ladoumègue : les travaux continus (12% réalisés) (839 900 sur REVE - sur FIC) ;
  - Eysines : avenue Mermoz (travaux prévus 1,4 M€) ;
  - Le Taillan : avenue de Soulac (travaux prévus 575 k€) ;
  - Parempuyre – Route de Macau : études et concertations lancées, (316 k€).

- **Pôle territorial de Bordeaux :**
  - Suite et fin de l'aménagement d'une voie cyclable en bord de Garonne : 100k€ en 2024 pour un coût global d'1,1 M€ ;
  - Lancement des études pour les travaux du cours de la Somme (RéVE 7).

- **Pôle territorial rive droite** :
  L'amélioration des mobilités se traduit sur deux axes :
  - Mobilités douces : Voie verte avenue de Belle Etoile à Bouliac pour 1,55 M€ et Boulevard Feydeau à Artigues pour 1,3 M€, fin du chantier du RéVE 5 à Artigues, secteur Poteau d'Yvrac pour 1,3 M€ ;
  - Chantier du Pôle d'échange multimodal (PEM) de Bassens qui démarrera en mars 2024 (stratégie Mobilité).

Dans le cadre d'un approche globale et concertée, un premier **Plan marche** a également été présenté au conseil métropolitain du 25 novembre 2021. Le développement de l'usage de la marche permet d'instaurer un cadre de vie plus apaisé, enjeu qui se trouve au cœur du projet de la mandature actuelle.
Le Plan marche y répond en prévoyant d'accorder à la marche une part d'espace public plus représentative de sa pratique permettant par la même occasion de remédier la problématique de la congestion automobile. Une enveloppe de **5,6 M€** est ainsi dédiée en 2024 pour poursuivre les actions de ce plan relatives au désencombrement de trottoirs et à l'écomobilité.
Enfin, un schéma directeur des infrastructures de recharges pour véhicules électriques (SDIRVE) a été présenté au conseil du 25 novembre 2022. Ainsi pour accompagner le développement et la modernisation du **parc de bornes de recharge électrique**, une enveloppe de 1,9 M€ est inscrite pour 2024. Cette dotation permettra notamment de financer la modernisation de stations et l'acquisition de 25 bornes supplémentaires.

II. La valorisation du territoire

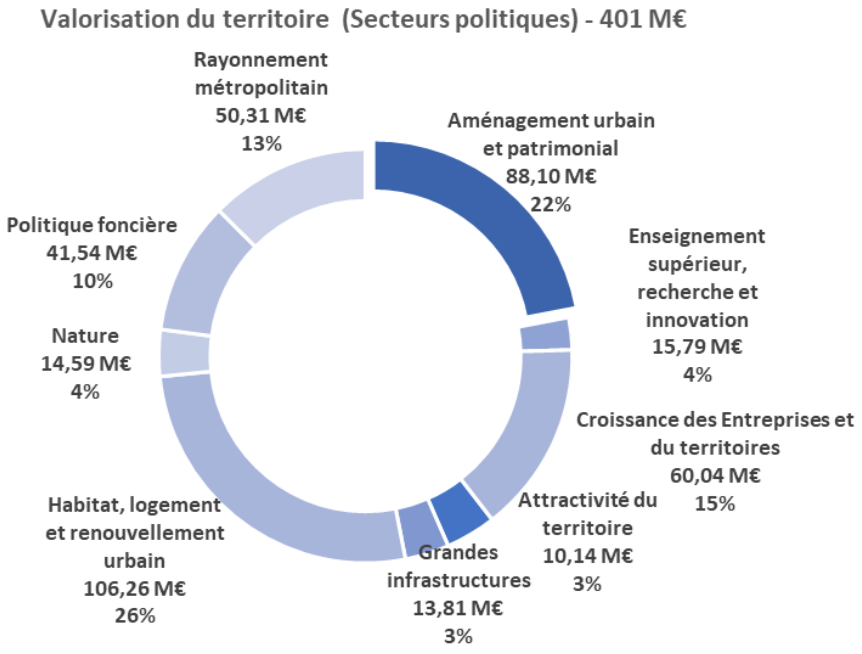

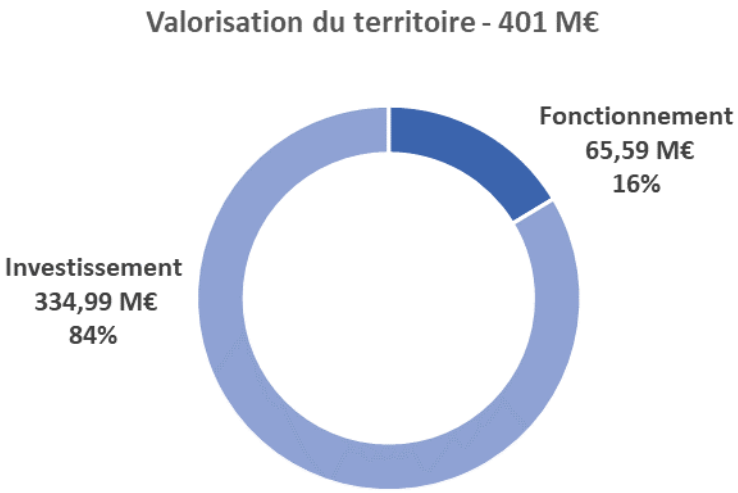

Cette politique porte tout à la fois l'ambition :

- Du **développement de notre territoire, de son rayonnement et de son attractivité pour les acteurs économiques** (que ce soit au travers du développement économique, du tourisme, du soutien aux événements culturels et sportifs d'intérêt métropolitain, de l'enseignement supérieur et de la recherche…) ;

- De la **qualité de vie de la métropole bordelaise pour ses habitants**, ceci via des aménagements de qualité et en développant une politique de l'habitat adaptée (soutien à la production de logements accessibles et de qualité) ;

A ce titre, le budget global alloué pour 2024 s'élève à **401 M€** (+15% par rapport à 2023), dont 335 M€ en investissement et 65,6 M€ en fonctionnement. Il se répartit entre les politiques de

développement et de rayonnement de l'agglomération d'une part, et l'aménagement et l'urbanisation du territoire d'autre part.

A. Le développement économique métropolitain

Bordeaux Métropole a voté plusieurs stratégies :

- Un **Schéma de développement économique métropolitain** a été voté par délibération n°2021-603 du Conseil métropolitain du 25 novembre 2021. Il s'appuie sur 7 axes stratégiques et propose 22 fiches-actions. La Métropole s'est mise en ordre de bataille pour développer la connaissance du territoire au service d'une vision stratégique territoriale, animer un collectif, constituer une gouvernance et des partenariats, créer les conditions d'une attractivité raisonnée et d'une croissance responsable en transition écologique. L'année 2022 était une année de lancement du nouveau Schéma métropolitain de développement économique. Dans ce contexte et dans un souci de meilleure gestion des crédits, un passage des programmations budgétaires des projets économiques en AP/CP a été initié en 2023 afin d'optimiser ses consommations de crédits. Le lancement des 250 actions inscrites dans le schéma économique et l'adoption du plan d'action Economie sociale et solidaire (ESS) génèrent des nouveaux projets en crédits d'investissement, comme en fonctionnement et donc une croissance et une accélération des dépenses pour assurer leur réalisation opérationnelle en 2024.

- Une **Stratégie métropolitaine pour faire de Bordeaux Métropole une destination reconnue de tourisme responsable** a été votée par délibération n°2022-193 du Conseil métropolitain du 25 mars 2022.

- Une **Stratégie « Economie sociale et solidaire – répondre aux enjeux des transitions par l'économie sociale et solidaire – plan d'actions 2022-2026 »** a été votée par délibération n°2022-411 du Conseil métropolitain du 7 juillet 2022.

- Un **Schéma Directeur des Equipements Fluviaux Métropolitains** a enfin été voté par délibération n°2022-520 du Conseil métropolitain du 30 septembre 2022.

2024 est donc l'occasion du déploiement de ces 4 stratégies fortement liées entre elles avec un budget total alloué de plus de 127 M€ (investissement et fonctionnement) en hausse de 35 % par rapport à l'année 2023.

1. Le développement économique : une compétence stratégique dans un environnement en mutation

Avec un budget principal de 56 M€ en investissement et 620 k€ en fonctionnement, cet objectif de développement économique trouve notamment sa traduction à travers 4 Opérations d'intérêt métropolitain et d'intérêt national.

Ainsi conformément à la volonté de renforcer les sites majeurs de développement économique, **l'Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroparc** (portant sur un périmètre économique de 3 372 hectares, 47 500 salariés et 3 250 entreprises recensées), à proximité de l'aéroport, **créée en septembre 2015**, est aujourd'hui dans une phase opérationnelle dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau programme d'espaces publics et d'aménagement de nouvelles zones d'activité. Pour mémoire, ce territoire dessert un pôle d'emploi majeur et des équipements structurants pour l'agglomération (aéroport, commandement de l'armée de l'air, entreprises industrielles majeures, pôle tertiaire de Mérignac, équipements sportifs…).

L'établissement public foncier (EPF) et la Métropole poursuivent une action en matière de libération du foncier destinée à la création de nouvelles zones mais aussi pour la mise en œuvre des compensations environnementales en lien avec ses opérations.

Le montant estimés par les services pour l'année 2024 est un montant de **21 M€** € lié notamment aux remboursements de l'EPF, auquel s'ajoutent le montant prévisionnel d'acquisitions de terrain par Bordeaux Métropole et le début des acquisitions pour le boulevard technologique. **Le budget de fonctionnement est estimé à 110 k€** dont 70 k€ pour la gestion des terrains.

Au titre du budget assainissement : le montant voté est estimé à 15,5 M€ dont 750 k€ pour 2024.
Les investissements concernent essentiellement l'aménagement d'espaces publics existants pour intégrer des couloirs de bus dédiés, des mobilités douces, de la nature en ville, permettant ainsi de créer des conditions de mobilité alternatives sur le territoire (la majorité des rues de l'OIM n'ont pas de trottoirs).

Pour indication, le coût moyen des espaces publics sur l'OIM est de 208€/m² (y compris foncier, réseaux, mais hors compensation environnementale).

Le programme 2024 à 2028 est donc estimé à 255 M€ comprenant donc des équipements lourds comme le boulevard technologique, l'amélioration des échangeurs de la rocade, la participation à la création des couloirs bus depuis Saint-Jean d'Illac, les différents bouclages nécessaires dans le tissu existant mais aussi pour aménager les zones à développer. Le reste du programme sera destiné à la poursuite de la requalification des voies des zones du Phare et de Kennedy et le remboursement de l'EPF pour un montant de 30 M€.

Une politique volontariste d'acquisition de terrains et de maîtrise foncière publique a été mise en place dès le démarrage de l'OIM Bordeaux Aéroparc. Cette stratégie foncière vise à maîtriser les valeurs foncières, à disposer de terrains pour permettre le développement économique de la filière Aéronautique-Spatial-Défense (ASD), mais également le développement de PME, PMI, artisans (en proposant à ces derniers des prix d'acquisition ou des redevances dans le cadre de baux, compatibles avec leurs capacités financières). Cette stratégie foncière vise également à disposer de terrains naturels plus ou moins dégradés (à restaurer écologiquement) afin d'anticiper les besoins compensatoires liés aux futures opérations d'aménagement économique et à la réalisation du programme d'espaces publics – Enfin, l'acquisition de certains terrains naturels permettra de garantir l'équilibre nature-développement urbain sur l'OIM, et de conserver leurs valeurs écosystémiques à plus grande échelle. Aujourd'hui, l'OIM Bordeaux Aéroparc compte 170 hectares de terrains destinés à du développement économique, à des futures compensations écologiques ou à de la préservation de milieux naturels à enjeux forts. D'ici 2027-2028, ce seront près de 450 hectares sous maîtrise foncière Bordeaux Métropole. Les modalités et les moyens humains et financiers associés à la gestion de ces terrains doivent encore être définis et calibrés. Cette question de la gestion des terrains appartenant à Bordeaux Métropole, qui ne concerne pas que l'OIM Bordeaux Aéroparc, implique de définir une stratégie de gestion des terrains Bordeaux Métropole au regard de la politique volontariste de maîtrise foncière, et des conventions avec l'EPF en lien avec cette politique. Les coûts de gestion des parcelles ne sont prévus sur aucun budget à ce jour.

A préciser toutefois, que ce territoire a permis de percevoir la somme de **425 M€ de recettes fiscales** (hors Participation au Traitement des Rejets Assimilables Domestiques - PTRAD) entre 2015 et 2022 et de 7,21 M€ de subventions perçues et 5,5 M€ en attente aussi du programme « transports collectifs ».

L'OIM Bordeaux Inno Campus, créée en 2016 sur un territoire de 1 500 ha regroupant 80% de l'offre d'enseignement supérieur et de santé de la Métropole, ainsi que les zones d'activités économiques extra-rocade afin de coordonner 2,1 milliards d'investissements publics (tous acteurs confondus) d'ici 2035, bénéficie de Crédits de paiement (CP) de **10,2 M€** en

investissement sur 2024 correspondant à un important volume de dépenses en travaux et maîtrise d'œuvre (6,5 M€), pour terminer les travaux engagés en 2023 (passerelle A63 pour 3,8 M€ et piste cyclable du Bioparc), et dérouler ceux prévus (voie nouvelle Thalès, pistes cyclables Solarium, Magellan, Canéjan, requalification de l'avenue Louis de Broglie…), compensations écologiques. Ce budget 2024 prévoit également un important volet foncier (4 M€) correspondant aux négociations conduites en 2023 pour les espaces publics et les compensations écologiques ainsi que des préemptions en cours.

Par la suite, l'OIM se déroulant jusqu'en 2035, les crédits sont ventilés en prenant en compte la montée en charge des travaux du programme d'équipement de Bordeaux Inno Camus (BIC) Extra-rocade et les acquisitions résultant de la mise en œuvre de la déclaration d'utilité publique, en 2 phases successives. Pour rappel, le besoin sur la période 2023-2026 est estimé à 81,2 M€ en investissement, c'est pourquoi une autorisation de programme a été votée dans le cadre du Budget 2023.

Les prévisions de recettes 2024 proviennent d'une cession foncière à Gradignan **(800 k€)** et du remboursement des travaux réalisés pour le compte de la Ville de Pessac sur ses compétences au titre de la co-maîtrise d'ouvrage des espaces publics. Pour la suite, elles sont ventilées en prévision des cessions foncières qui résulteront des acquisitions réalisées soit 23,5 M€ attendues entre 2025 et 2035.

Créée en 2021, l'OIM Arc Rive droite est un projet de développement territorial partenarial qui vise à accompagner le territoire de 11 communes de la rive droite de Bordeaux Métropole dans ses transitions qu'elles soient d'ordre économique et social, écologique et sociétal.
Elle se déploie sur les 11 communes de la rive droite et travaille prioritairement sur 2 thématiques qui caractérisent économiquement ce territoire :

- L'innovation dans la décarbonation des activités industrielles,
- L'accompagnement des entreprises artisanales, notamment celles de la construction, vers les nouveaux modes constructifs.

Cela se traduit de façon concrète par 3 types d'actions :

- La mise en œuvre de 5 projets partenariaux ;
- L'aménagement de 2 secteurs à vocation économique ;
- Le déploiement et la réhabilitation de 6 centres de ressources (+3 à venir, identifiés dans les contrats de co-développement de 6ème génération).

Pour l'année 2024, **464 k€** sont inscrits en fonctionnement et **5 M€** en investissement.

L'OIN Bordeaux Euratlantique, créée en 2010, prévoit l'aménagement de 738 hectares en lien avec la Gare de Bordeaux Saint Jean, sur les communes de Bègles, Bordeaux et Floirac. Le montant de **19,5 M€** constitue la contribution de Bordeaux Métropole aux aménagements opérationnels qui sont en cours (réalisation des équipements et espaces publics, infrastructures, 2ème appel de fond pour le groupe scolaire Armagnac…) en cohérence avec les contractualisations votées.

(1) Un plan d'actions structurant en matière d'aménagement économique

En 2024, l'action sera ciblée sur le renforcement des moyens dédiés à l'aménagement économique qui dans un contexte de rareté foncière doit se réinventer. Ainsi un projet de pacte immobilier et foncier sera adopté pour structurer l'action de la Métropole, mettant en avant un panel de nouveaux outils immobiliers : bail à construction, densification des fonciers économiques, requalification des zones d'activités existantes, occupations transitoires…
Ainsi, en fonctionnement, une enveloppe de 100 k€ est créée pour financer les études liées aux projets fonciers ou immobiliers.
En investissement, **7,5 M€** seront consacrés aux opérations économiques hors OIM (dont 4 M€ pour les achats de foncier, soit deux fois plus qu'en 2023 et 2 M€ pour **le marché**

d'intérêt national MIN, afin de mettre notamment en œuvre les projet d'acquisitions sur des ilots en frange du marché.

(2) Un soutien renouvelé aux acteurs et filières notamment dans les domaines d'excellence

En 2024, il s'agit pour le soutien aux filières de continuer de renforcer les domaines historiques et locomotives du territoire, mais aussi de s'engager dans de nouvelles actions de structuration et d'animation de filière.

En fonctionnement, un budget de **2,1 M€** sera dédié aux domaines d'excellence avec notamment :

- Aéronautique et spatial : 537 k€ (dont le soutien à Way4Space, à Aerospace Valley et au projet Tarmaq) ;
- Industries créatives et cinéma : c'est un nouveau domaine d'excellence investi par la direction du développement économique qu'il convient de poursuivre avec une inscription de 495 k€ (avec la poursuite d'aides à la création mises en œuvre en 2023, notamment de soutien aux tournages sur le territoire et aux résidences d'artistes) ;
- Matériaux et ressources durables : 162 k€ ;
- Soutien à l'innovation et autres filières/domaines émergents : 623 k€ (dont le soutien à un évènement national celui des Assises de la Mer qui se tiendront à Bordeaux en novembre 2024 et à l'agence de développement et d'innovation de la Nouvelle Aquitaine, ADI N-A) ;
- Santé / e-santé : 107 k€ (dont soutien au prix Josy Reiffers octroyé par la Fondation Bergonié à des chercheurs en oncologie) ;
- Viti-vinicole : 110 k€ (dont le soutien au cluster InnoVin).

Une enveloppe de **990 k€** sera consacrée au **soutien aux technopoles** (Bordeaux Technowest, Unitec) **et aux pépinières** (Hauts de Garonne développement, Talence Innovation Sud Développement, Arc Sud développement).

Un total de **900 k€** pour le **soutien à l'économie numérique**, comprenant les subventions à French Tech Bordeaux et à Digital Aquitaine, les loyers des espaces loués par Bordeaux Métropole à la Cité Numérique à Bègles, ainsi qu'une participation à l'étude préalable à la structuration d'une filière D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques) sur la rive droite. Il s'agit ici d'étudier la possibilité de structurer des acteurs autour de la collecte, du reconditionnement et de la réutilisation des matériels électroniques sur le territoire métropolitain.

Une enveloppe de **310 k€** dédiée au soutien à l'économie de proximité, notamment au travers d'aides aux chambres consulaires, aux associations de commerçants (Bordeaux mon commerce), ou à l'accompagnement aux transitions des entreprises de ce secteur.

En investissement :

- Une enveloppe est prévue, pour permettre à Bordeaux Métropole d'investir dans un dispositif d'aide aux investissements des entreprises en faveur de la transition énergétique et environnementale (**1,5 M€**).
- Sont également prévus des crédits pour le maintien du soutien à la SPL La Fab (**1,5 M€**) et pour la dernière tranche d'aménagement des locaux loués par Bordeaux Métropole à la Cité Numérique (**1,3 M€**) portant notamment sur la réalisation d'un site vitrine autour des innovations du territoire.

Enfin, au titre des autres immobilisation financières (chapitre 27), **700 k€** de crédits sont prévus pour financer la deuxième tranche de l'avance en compte courant à la SPL Bordeaux Aéroparc

prévue par la délibération du 30/06/2023, et répondre aux appels de fonds sur les 2 Fonds professionnels de capital investissement (Irdinov 3 et Aquiti Venture).

(3) Un appui affirmé à la dynamique de l'économie sociale et solidaire, au développement de l'entrepreneuriat et de l'emploi sur le territoire

Suite à l'approbation par le Conseil de Métropole de la feuille de route ESS, un plan d'actions cohérent a été conçu, qui s'appuie sur une enveloppe globale de **940 k€** en fonctionnement dont :

- Une enveloppe de 130 k€ pour un appel à projet destiné à financer des initiatives de l'économie sociale et solidaire, œuvrant dans le champ des 4 secteurs d'activité de la feuille de route (économie circulaire, mobilité décarbonée, économie de proximité, habitat et écoconstruction) ;
- 100 k€ pour la préparation du forum Global Forum for Social and Solidarity Economy (GSEF), qui se tiendra à Bordeaux en 2025 ;
- Et le maintien des aides aux structures d'accompagnement, à la création et au financement des entreprises de l'ESS.

Un programme d'investissements structurants est également prévu, pour un montant total de **3,22 M€**, comprenant :

- Une enveloppe d'aides à l'investissement de **1,95 M€**, notamment dans les projets emblématiques que sont IKOS ou le Garage Moderne ;
- Au titre des immobilisations financières (chapitre 27) :
    - la capitalisation d'une foncière solidaire (1 M€) ;
    - des prises de participation dans des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) (120 k€) ;
    - un fonds de dotation pour les acteurs de l'ESS (150 k€).

Hors ESS, une enveloppe de 110 k€ de soutien aux acteurs de l'**entrepreneuriat** viendra compléter le soutien aux technopoles et pépinières généralistes (990 k€) déjà cité.

Economie circulaire : un budget propre à l'économie circulaire est doté pour cette première année de 130 k€ en fonctionnement pour permettre de financer notamment la 1ère phase d'une étude de métabolisme urbain et soutenir les têtes de filières. Ce budget est complété de 20 k€ de subventions immobilières en investissement.

Emploi : le soutien aux acteurs locaux de l'emploi par Bordeaux Métropole est maintenu à hauteur de 620 k€, dont 230 k€ pour la Maison de l'Emploi de Bordeaux, et un plan d'actions en faveur de l'emploi sera initié en 2024.

(4) Le soutien au rayonnement de la Métropole, levier de croissance et d'emplois

Ce volet de la stratégie métropolitaine en matière de développement économique et de l'emploi se traduit par une enveloppe globale de **870 k€**, comprenant essentiellement :

- Un soutien maintenu au même niveau qu'en 2023 à Invest in Bordeaux à hauteur de 604 k€ pour poursuivre les missions engagées par l'agence en direction des territoires voisins, mais également pour initier deux nouvelles actions autour d'un programme d'animation économique (programme des ambassadeurs) et la relance de démarches de prospection en France visant à attirer de nouvelles entreprises en lien avec les territoires de projet de la Métropole (MIN, Robert Picqué, AXTOM Blanquefort et terrain des circuits….) ;
- La poursuite de la mise en place d'outils facilitant l'accès des entreprises à l'offre de services de Bordeaux Métropole et de ses partenaires (exemple : site Entreprendre), la participation au Salon de l'immobilier d'entreprise (SIMI) et à divers événements (150 k€).

- Le développement de la démarche d'intelligence économique (80 k€).

2. Un tourisme durable, fluvial et responsable en faveur du développement équilibré du territoire métropolitain

Après les années de crise sanitaire, l'activité touristique a repris en 2022 (+1,04% par rapport à 2019), les nuitées marchandes enregistrées dans la métropole bordelaise se sont élevées à 6,4 M€ (+38,5% par rapport à 2021). Cette même année, la taxe de séjour a généré 8,7 M€ d'euros de recettes, dont 2,2 M€ de recettes issues des plateformes collaboratives (+11% contre 2021 et +25% par rapport à 2019).

Par délibération n°2022-193 du Conseil du 25 mars 2022, notre institution a adopté une stratégie pour faire de Bordeaux Métropole une destination reconnue de tourisme responsable, fruit d'une concertation ouverte avec les parties prenantes du territoire (acteurs publics et privés du tourisme, habitants, élus…).

Cette feuille de route s'articule autour de 4 axes stratégiques pour une activité touristique et événementielle soutenable :

- Axe 1 : Accompagner l'offre touristique bordelaise dans sa transition responsable ;
- Axe 2 : Placer l'habitant au cœur de la vie touristique d'une destination humaine et solidaire ;
- Axe 3 : Développer les rencontres professionnelles et les grands évènements à impact positif pour le territoire ;
- Axe 4 : Piloter le développement économique du tourisme de manière soutenable.

Par délibération n°2022-140 du Conseil du 25 mars 2022, Bordeaux Métropole a acté une convention cadre quinquennale de partenariat 2022-2026 avec l'Office du tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole (OTCBM), dont notamment les moyens financiers à octroyer sur la période, à savoir 18,5 M€ pour son fonctionnement (hors festivités) et la mise en œuvre des actions nouvelles liées à la feuille de route adoptée par la Métropole.

Par délibération n°2022-520 du Conseil du 30 septembre 2022, Bordeaux Métropole a adopté le Schéma directeur des équipements fluviaux, avec l'ouverture d'une AP de 20 M€.

Par délibération n°2023-230 du Conseil du 26 mai 2023, Bordeaux Métropole a acté une indexation des tarifs de la taxe de séjour métropolitaine à compter du 1er janvier 2024, la majorité des hébergements seront majorés de 0,10 € - 0,20 € - 0,30 € par nuitée et par personne.

Le budget de l'offre touristique s'élève ainsi à 8,7 M€ dont 5,9 M€ en fonctionnement et 2,8 M€ en investissement en consolidant le budget annexe des équipements fluviaux.

Pour le budget 2024, le versement de la subvention à l'OTCBM sera de 3,74 M€ pour poursuivre la mise en œuvre de la stratégie métropolitaine pour faire de Bordeaux Métropole une destination reconnue de tourisme responsable engagée depuis 2022.

Une participation aux éco-certifications des opérateurs du tourisme en complément de la charte d'engagement éco responsable proposée aux hébergeurs touristiques afin de les faire adhérer aux labels et certifications est prévue pour un montant total de 60 K€.
Sera réalisé une étude sur les retombées économique du tourisme (affaires, loisirs, croisières maritimes et fluviales...).

Avec un portage assuré par l'OTCBM (Bureau des grands évènements), depuis 2021, la Fête du vin est métropolisée et annualisée avec une certification Iso 20121 acquise. Il sera apporté un soutien de 140 k€.

Dans la poursuite de la politique d'un tourisme apaisé et durable sur la Métropole, via notamment la redirection des flux de touristes et d'habitants (dans leurs temps de loisirs) vers les espaces naturels du territoire, il s'agira de faire vivre le chemin de grande randonnée (GR) de Bordeaux Métropole via des animations in situ et des événements autour de l'itinérance multimodale.

En 2023, la direction du tourisme a contractualisé 17 marchés de maîtrise pour étudier la faisabilité de 17 projets de pontons suite à l'adoption du Schéma directeur des équipements fluviaux en 2022. Les missions de maîtrise d'œuvre se poursuivront pour un montant prévisionnel de 374 k€.

La direction du tourisme a présenté un projet potentiellement finançable dans le cadre d'un appel à projet France Nation Verte. Ce projet consiste en l'acquisition d'un bateau de travail capable de traiter les embâcles et les déchets plastiques qui polluent la Garonne mais également à installer des nasses à déchets dans le fleuve. L'ensemble du programme est estimé à 1 M€.

Conformément à la feuille de route tourisme responsable adoptée, une AP de 2,5 M€ a été ouverte au budget 2023 pour financer le tourisme de proximité et l'itinérance douce, montant qui servira notamment à enrichir l'offre en parcours et circuits sur la Métropole mais également à l'extérieur, en lien avec les territoires. Près de 200 k€ seront mobilisés en 2024 pour des travaux, du balisage, de la signalétique et des études.

Equipements fluviaux

Bordeaux Métropole exploite et entretient 17 équipements sur la Garonne et la Dordogne, ainsi qu'un parc de cales de mise à l'eau et de terre-pleins techniques, cela au sein d'un Service industriel et commercial (SPIC) dédié depuis janvier 2018 relevant d'un budget annexe hors taxes.

Ces équipements représentent un budget de 947 k€ en dépenses de fonctionnement et 607 k€ en dépenses d'investissement, avec une prévisionnel de recettes s'élevant à 1,17 M€.

B. Les actions de rayonnement de la Métropole

Que ce soit au travers de son soutien à l'enseignement supérieur ou au travers des équipements culturels et sportifs, à l'animation et au soutien aux événements majeurs du territoire, la Métropole contribue à valoriser son territoire avec **66 M€** de crédits inscrits en 2024 pour le fonctionnement et l'investissement.

1. Dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche

Bordeaux Métropole va allouer en 2024 une subvention à Cap Sciences à l'identique de 2023, ainsi que la poursuite du programme Pop-up sciences :

- En fonctionnement : **320 k€ + 48 k€** pour le projet Pop-Up Sciences ;
- En investissement : **120 k€ + 25 k€** pour le projet Pop-Up Sciences et 120 k€ pour 3 ans sur production expo.

Bordeaux Métropole poursuit sa politique de soutien en accordant **363 k€ de subventions en fonctionnement en 2024 à des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche et toujours selon les priorités de la stratégie métropolitaine votée en 2016** : 40 k€ à l'Université Bordeaux Montaigne, 40 k€ pour le dispositif de soutien à la mobilité des chercheurs, 150 k€ pour le dispositif de soutien à la lutte contre la précarité étudiante, 91 k€ pour la mémoire de Bordeaux et 32 k€ pour le Centre d'Information Jeunesse de Nouvelle Aquitaine (CRIJNA) et 10 k€ en soutien aux activités de la chaire de médecine narrative à l'hôpital accordé à la Fondation Bordeaux Université (participation 2023 – 2027).

Dans le cadre du travail sur le transfert de l'EBABX de la ville de Bordeaux à la Métropole, la prévision des crédits sera intégrée dans l'Attribution de compensation (AC) en vue d'un paiement via un remboursement à la Ville en cours d'année pour ne pas pénaliser l'Etablissement public de coopération culturelle (EPCC) (80% de son budget). La subvention à l'EPCC transférée par la ville est prévue à hauteur de **3,3 M€** en 2024, Bordeaux Métropole poursuivant son soutien dans le cadre de la convention triennale (50 k€).
Dans ce contexte également, Bordeaux Métropole deviendra propriétaire des bâtiments affectés à l'EBABX. A ce titre, des dépenses d'investissement (maintenance, travaux et GER) sont à prévoir :

- Dépenses liées à l'équipement en investissement, travaux ou GER : 50 k€ ;
- Dépenses liées au projet immobilier de réhabilitation/extension : lancement des diagnostics et étude de programmation pour 200 k€.

Concernant l'investissement dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, Bordeaux Métropole prévoit, en sus du partenariat avec Capsciences, **10,7 M€ en 2024 pour l'opération Agglocampus** dont les contributions pour :

- Aménagement des espaces publics Hoffmann-Martinot : 183 k€ ;
- Aménagement des espaces publics Montaigne-Montesquieu : 2,8 M€ ;
- Pôle de vie Marne : 880 k€ (solde) ;
- Piscine universitaire : 300 k€ (solde) ;
- Aménagement de liaisons douces interquartiers campus Carreire : 696 k€ (solde) ;
- Institut de maintenance aéronautique (IMA) – CPER 2015-2020 : 200 k€ (solde) ;
- Restaurant universitaire n°1 (CROUS) – CPER 2015-2020 : 669 k€ ;
- Pôle d'enseignement supérieur musique et danse (PESMD) – CPER 2015-2020 : 450 k€ ;
- Village 3 projet « vie de campus » – CROUS de Bordeaux : 210 k€ (solde) ;
- Îlot Victoire (Université de Bordeaux) : 1,3 M€ ;
- SIREAUCO (Université de Bordeaux) : 300 k€ ;
- Evering (Université de Bordeaux) : 700 k€ ;

- Campus Archéo - volet équipement scientifique (Université Bordeaux Montaigne) : 370 k€ ;
- Projet immobilier ENSAP Bordeaux : 368 k€ ;
- Projet immobilier INRIA : 200 k€ ;
- Cafétéria Le Forum (CROUS) : 650 k€ ;
- Schéma sureté sécurité du campus (Université de Bordeaux) : 362 k€.

A noter : des aménagements non maîtrisés à ce jour à hauteur de 400 k€ pour les espaces publics Peixotto.

2. Dans le domaine des évènements et équipements d'intérêt métropolitain et commande artistique

Un budget de plus de **45 M€**, dont 17,3 M€ en fonctionnement et 28 M€ en investissement, est prévu pour 2024 ; en forte progression en fonctionnement, sous les effets conjugués du relais de la flamme olympique et de l'accueil des Jeux olympiques 2024 et de l'organisation des demi-finales du Top14.

Ainsi, il est prévu de mobiliser 850 k€ pour le relais de la flamme olympique, 955 k€ pour les demi-finales du Top14 et 5,9 M€ pour l'organisation des matchs de football dans le cadre des Jeux olympiques 2024.

Sont également financés **l'entretien et la maintenance des équipements sportifs et culturels d'intérêt métropolitain** pour un coût global de 175 k€ ; ainsi que les redevances du stade MATMUT (4,7 M€ hors redevance financière). Ce budget est complété en 2024 de l'inscription des charges d'exploitation, maintenance au titre du **stade nautique** « Aquastadium » à Mérignac à hauteur de 2,4 M€.

En recettes de fonctionnement, sont prévues les **redevances dues par la société Stade Bordeaux Atlantique (SBA) à hauteur de 5,6 M€.**

Sont également prévus en recettes les loyers versés par le Football Club Girondins de Bordeaux (FCGB) avec un rééchelonnement des contributions financières du Club résident acté par délibération métropolitaine du 30 juin 2023. Pour 2024, la contribution attendue est de **615 k€** TTC.

S'agissant de la programmation et du soutien aux **événements sportifs et culturels d'intérêt métropolitain, un budget d'1,9 M€** est proposé dont :

- **dans le domaine culturel (1,8 M€)** pour les manifestations culturelles et soutiens inscrits aux contrats de co-développement ainsi que pour le financement de l'été métropolitain ;
- **au titre des évènements sportifs (119 k€)** : Decastar : 60 k€, National Pétanque : 1,5 k€, Starperche : 8 k€ , Primerose : 25 k€ et Grand Prix de Triathlon : 25 k€

Des crédits d'investissement (travaux de gros entretien, rénovation et/ou restructuration) sont inscrits pour **23 M€** dont :

- 5,5 M€ pour le musée de la Création franche ;
- 0,3 M€ pour le Carré des Jalles ;
- 7,8 M€ pour la Maison des sports des Iris ;
- 9,3 M€ pour le soutien aux équipements sportifs et nautiques communaux.

En recettes d'investissement, sont prévues les contributions des communes de Mérignac et de Talence à ces projets de construction (Stade nautique et Stade Paul-Pierre Bernard) pour **1,37 M€.** Le versement de la contribution de la Région Nouvelle-Aquitaine au financement du stade nautique s'élèvera à **1,5 M€** en 2024.

La commande publique artistique bénéficie d'un budget global de **1,42 M€** pour lacommande de nouvelles œuvres (1,1 M€ en investissement et 300 k€ en fonctionnement dont 100 k€ pour l'entretien et la mise en valeur de la collection).

C. Grandes infrastructures

Les infrastructures ferroviaires et aéroportuaires sont déterminantes au regard de l'ambition d'inscrire la Métropole dans ce vaste réseau urbain que forment les grandes villes d'Europe.
La métropole bordelaise est confrontée à un défi majeur de mobilité. Depuis des années elle souffre d'une congestion automobile. Pour y remédier, l'usage du transport ferroviaire est déterminant. Pour bénéficier de plus de trains quotidiens et avec une meilleure régularité, il est nécessaire de dégager davantage de sillions.

Le projet des **Aménagements Ferroviaires du Sud de Bordeaux** (AFSB) prévoit la création d'une 3ème voie entre Bègles et Saint Médard d'Eyrans et d'une 4ème voie en évitement au niveau des points d'arrêts que sont les haltes ferroviaires. Ainsi une enveloppe de **13,8 M€** est prévue en 2024 pour financer ces aménagements, dont 8,85 M€ de versements à la société de projets SGPSO créée par Ordonnance du 2 mars 2022 pour gérer la participation des financeurs et réaliser le projet, et 5 M€ pour honorer les engagements des conventions signées avec la SNCF avant la création de la société de projets.

D. Habitat, logement et renouvellement urbain

Le budget dédié à ce secteur prioritaire doit permettre de répondre aux enjeux en matière de logement de la Métropole : favoriser l'accès au logement, notamment par une production à des prix maîtrisés, améliorer les conditions d'habitat, faire face à la diversité des attentes (ménages en précarisation, populations vieillissantes, jeunes en recherche de solutions de logement…), tout en respectant les équilibres financiers. Mais il finance également les interventions de la Métropole dans le champ du renouvellement urbain, avec une compétence renforcée et la signature du contrat de ville.

Ainsi **106,3 M€** sont inscrits au budget 2024 dont 10,5 M€ en fonctionnement et 95,8 M€ en investissement, soit un budget en progression de 14,5% par rapport à 2023.

1. Habitat et logement

(1) Accueil des gens du voyage (7,8 M€)

Compétente depuis le 1er janvier 2015 en matière d'accueil des gens du voyage, Bordeaux Métropole intervient notamment :

Pour les aires d'accueil :

- En fonctionnement pour un budget de 1,4 M€ incluant le marché d'entretien des 8 aires entièrement métropolitaines et une enveloppe de travaux, notamment sur l'aire de Villenave d'Ornon ;
- En investissement pour un budget de 2,6 M€ incluant les frais d'étude pour 300 k€ (notamment pour l'aire de Pessac) et divers travaux dont 600 k€ affectés à l'aire de Villenave d'Ornon et 110 k€ pour le lancement de la réhabilitation de l'APA sur Eysines/Le Haillan et 900 k€ de travaux de gros entretien sur les aires d'accueil.

Pour les aires de grand passage, un budget de 3,7 M€ est proposé avec 3,2 M€ de travaux portant sur la fin de la construction de l'aire de Mérignac et d'Artigues et les travaux sur Tourville ainsi que les mesure de compensation.

Sur le volet lié à la sédentarisation, il s'agit du financement d'études de faisabilité pour la réalisation de terrains familiaux pour 150 k€.

(2) Interventions sur le parc privé (15,3 M€)

Dans ce domaine, les modalités d'intervention, qui s'inscrivent dans une logique multi partenariale, avec notamment un financement en partie par les communes et des subventions de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), reposent toujours principalement sur les dispositifs d'Opération programmée d'amélioration de l'habitat Renouvellement urbain - OPAH RU - Centre Historique, Service local d'intervention et de maîtrise de l'énergie et dispositif de soutien aux copropriétés en difficulté. Ainsi sont inscrits :

- 3,2 M€ au titre de co-propriétés en difficulté (avec l'entrée opérationnelle du plan de sauvegarde de Palmer 883 k€ et l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) du Burck 1,3 M€) ;
- Les aides propres déléguées à l'ANAH (8 M€) en acomptes à verser et une recette attendue de 11 M€ ;
- La concession d'aménagement sur le centre historique de Bordeaux, à hauteur de 3,25 M€ et une participation de la ville de Bordeaux d'1,8 M€ ;
- Le Programme d'intérêt général (PIG) à hauteur de 740 k€.

(3) Habitat spécifique et solidaire (6,5 M€)

Ces interventions concernent notamment la stabilisation des roms via des établissements ou logements temporaires d'insertion (ETI - LTI) et mobilisent un budget de 2 M€.

Les mesures concernant la problématique des squats bénéficient d'un budget d'1,2 M€ (949 k€ en 2023) qui permet notamment l'amélioration des conditions de vie sur les sites occupés et notamment l'accès aux biens essentiels.

Ce budget comprend également :

- La reconduction de la subvention de la Métropole au Groupement d'intérêt public (GIP) Fonds solidarité logement sur les montants contractualisés avec le Conseil départemental de la Gironde (et faisant l'objet de compensations financières par ce dernier) 3,25 M€ ;
- L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « logement d'abord » à hauteur de 60 k€.

(4) Interventions sur le parc public (25,4 M€)

Ce budget d'investissement concourt au développement de l'offre de logements sociaux des bailleurs publics et à leur amélioration avec :

- Des aides à la pierre (14,7 M€), devant permettre de soutenir la production de logements sociaux en cohérence avec les objectifs du Programme local de l'habitat (PLH) et de la délégation des aides à la pierre de l'Etat ;
- La poursuite de la mise en œuvre de la convention avec Aquitanis sur ses deux volets production (1,8 M€) et réhabilitation (8 M€) ;
- L'aide à l'accession abordable à hauteur de 120 k€ ;
- Les aides « Plan climat » à hauteur de 680 k€.

(5) Soutien aux acteurs de l'habitat (467 k€)

Les objectifs en matière d'habitat ne peuvent être atteints sans la mobilisation de l'ensemble des acteurs. A cet égard, plusieurs associations qui œuvrent au titre de l'intérêt général sont soutenues par la Métropole parmi lesquelles SOLIHA (216 k€), l'Association départementale d'information sur le logement en Gironde (98 k€), l'Union régionale pour l'habitat des jeunes en Aquitaine (URHAJ) (18 k€) et l'association départementale des amis des gens du voyage (ADAV) (99 k€).
Le poste subventions est stable par rapport à 2023, avec un maintien prioritaire sur les

associations dont les activités sont les plus utiles à la politique publique.

2. Le volet politique de la ville et renouvellement urbain

Bordeaux Métropole poursuit la mise en œuvre de ses opérations de renouvellement urbain, outils indispensables à la transformation et l'amélioration du cadre de vie des quartiers situés en périmètre « politique de la ville ».

Il finance toute à la fois des opérations anciennes (Grand Parc, Eysines grand Caillou, Bordeaux Claveau et Bègles Paty) et des opérations nouvelles reprises en maîtrise d'ouvrage par la Métropole depuis 2016 : Floirac Dravemont, Cenon Palmer, Joliot Curie et Bordeaux Aubiers (convention ANRU signée en avril 2020), ainsi que Bassens – Avenir ; Pessac Saige, Lormont Carriet (en 2020), Talence Thouars (2022) et Mérignac Yser (2023).

Soit un total de **48,7 M€ d'investissement** pour l'ensemble des projets de renouvellement urbain sur les quartiers. Ce budget accompagne la montée en phase opérationnelle de certains projets, comme celui des Aubiers (10,2 M€), de Cenon Palmer (5,5 M€), Bassens Beauval (6,3 M€), Benauge Joliot Curie (7,3 M€), Lormont Carriet (2 M€), Talence Thouars (1 M€) ou Floirac Dravemont (5,3 M€).

Par ailleurs, une enveloppe de **5,5 M€** est prévue pour le soutien aux opérations de démolition, réhabilitation et renouvellement de l'offre des bailleurs en Projet de rénovation urbaine (PRU).

De plus, signataire du contrat de ville 2015-2020, Bordeaux Métropole assume cette nouvelle compétence en dégageant de nouveaux moyens pour l'animation de la politique de la ville. A ce titre, des crédits sont reconduits pour des **aides financières aux partenaires des contrats de ville,** notamment **2,6 M€** pour les projets d'équipement communaux en investissement. Sont également prévus des crédits en fonctionnement pour le soutien aux associations et à l'insertion dans le cadre d'appels à projet commun avec l'Etat au titre du Plan pauvreté (400 k€) ou le soutien au GIP (221 k€).

Enfin **606 k€ sont prévus dans le cadre du Fonds d'aide aux jeunes** avec le développement d'actions nouvelles au titre des préconisations de l'étude Jeunesse, du lancement des chèques service et de la reconduite de l'Appel à projet Etudiants en précarité.

Au total, près de 50,7 M€ sont consacrés au « contrat de ville ».

E. Aménagement urbain et patrimonial

Le budget alloué à cette politique s'établit pour 2024 à **88,1 M€**, dont 78,3 M€ en investissement et 9,8 M€ en fonctionnement.

1. Urbanisme opérationnel

En matière d'urbanisme opérationnel, les crédits alloués (**59,8 M€,** y compris les besoins des ZAC du Tasta (2,7 M€) et des quais (400 k€) réalisée en régie et le financement de l'OIN Euratlantique (19,5 M€)) permettent d'assurer la poursuite de la réalisation des opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain (OAIM), intégrant la prise en compte des besoins scolaires qui en sont la résultante, avec comme enjeu de produire une offre de qualité suffisamment accessible financièrement pour convaincre les ménages en quête d'un logement de s'installer au cœur de l'agglomération, ceci avec un effort tout particulier sur l'accession à prix maîtrisés.

Une grande partie des crédits va ainsi permettre d'assurer la poursuite de la réalisation des

opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain notamment le quartier Brazza (18 M€) dont la mise en œuvre opérationnelle se poursuit et s'accélère avec :

- La poursuite des études assistances à maîtrise d'ouvrage et prestations nécessaire pour l'accompagnement de ce projet complexe et ambitieux conduit dans une logique d'urbanisme négocié (415 k€) ;
- L'acquisition du foncier nécessaire à la réalisation des espaces publics structurants avec en 2024 la place Andrée Chedid, la rue des Queyries, le foncier Vilogia B8 et le foncier Saint Gobain (4 M€) et les travaux d'aménagement desdits espaces (4 M€) ;
- Le financement du groupe scolaire 1 (3 M€) ;
- Le financement du reversement de taxe d'aménagement majorée (TAM) au budget annexe assainissement en contre-partie de la Participation pour le Financement de l'Assainissement. Collectif (PFAC) non levée (5,4 M€).

Par ailleurs, une inscription d'1,7 M€ est réalisée au titre de la libération du faisceau ferroviaire et la reconstitution de la fonctionnalité sur le quartier Bastide Niel.

Enfin, il est proposé une inscription de **2,4 M€ au titre du dispositif de soutien aux groupes scolaires communaux hors OAIM**.

Concernant le pôle territorial Sud, 1,5 M€ sont prévus au titre des projets urbains partenariaux pour la création du giratoire Mirieu de Labarre à Villenave d'Ornon dont les travaux sont décalés à 2024 ainsi que ceux de la ZAC Pessac centre-ville pour 320 K€. Les opérations d'aménagement dont la Zac de Gradignan et la ZAC Route de Toulouse représentent un investissement de 1,4 M€ en 2024.

Pour le pôle territorial rive droite, les espaces publics du quartier de la Ramade Nord à Lormont pour 1,7 M€.

En ce qui concerne le pôle territorial de Bordeaux, le Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) entame la dernière phase de sa réalisation : 15,6 M€ devront permettre de lancer la réalisation du parc de l'arrière-base (co-maîtrise d'ouvrage ville) soit 3,8ha d'espaces plantés, ainsi que les espaces publics notamment la rue Michel Slitinski et l'aménagement de la plaque portuaire.

Pour le pôle territorial ouest et concernant les opérations du programme 50 000 Logements :
Augmentation des participations de Bordeaux Métropole pour les opérations suivantes :

- Le Haillan cœur de ville : augmentation de 4,3 M€ avec un nouvel échéancier à compter de 2024 ;
- Bruges Terrefort : augmentation de 2,8 M€ TTC pour la remise des ouvrages ; avec un nouvel échéancier à compter de 2024.

2. Programme 50 000 logements

Le budget affecté aux opérations ressortant du programme « habiter, s'épanouir » représente 28,65 M€ d'investissements dont 16,95 M€ pour les aménagements et 7,7 M€ au titre des avances remboursables.

Bordeaux Métropole poursuit le pilotage des opérations d'aménagement en collaboration avec la Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab) notamment aux côtés de la commune de Mérignac pour l'opération Soleil (8,6 M€) ainsi que pour le futur groupe scolaire (2,5 M€), de Bruges sur le secteur Terrefort et Petit Bruges (respectivement 2,9 M€ et 501 k€), de Pessac avec le Pontet sud (404 k€) et de Gradignan (352 k€ et 1,6 M€ pour le groupe scolaire).

Par ailleurs, le marché d'accord-cadre avec La Fab permet de confier à celle-ci la conduite de différents types d'actions préalables à l'engagement de futures opérations d'aménagement : appui à la collectivité pour l'animation et la coordination du Programme 50 000 logements,

mise en œuvre et suivi des îlots témoins, préparation de l'engagement d'opérations d'aménagement et engagement des premières acquisitions, action foncière.

Les crédits 2024 prévus pour les prestations de la SPL s'élèvent à 4 M€, dont 2,6 M€ sur le volet «habiter, s'épanouir».

3. Etudes et planification urbaine

Au titre des études relatives aux documents cadres de la planification urbaine, un budget de 350 k€ est proposé pour permettre l'engagement des travaux préparatoires à la révision du Plan local d'urbanisme (PLU) et pour le suivi des études d'archéo-géographie et d'anthropologie visant à avoir une meilleure connaissance du territoire sous tous ses aspects : mieux connaitre les processus de transformation du territoire, nature des sols, valoriser l'existant et l'adapter aux enjeux et défis de notre époque.

Un montant de 800 k€ est prévu pour des études urbaines sur secteurs évolutifs portant notamment sur le quartier du stade Matmut, sur le quartier Bordeaux nord Aliénor et Mérignac chemin long hippodrome nord.

4. Contributions et subventions

Les crédits sont reconduits pour les aides financières aux partenaires (subventions de fonctionnement) à hauteur de 4,9 M€. Il s'agit entre autres de l'Agence d'urbanisme Bordeaux Métropole Aquitaine (A'urba) 4,37 M€, Arc en rêve (407 k€) ou le GIP Europe des projets architecturaux et urbains (EPAU) au titre de l'animation et du pilotage de la plateforme nationale d'observation des projets et stratégies urbaines POPSU (25 k€).
La contribution au SYSDAU pour le suivi du schéma de cohérence territorial (SCoT) s'établit à 660 k€.

5. Commission métropolitaine des avants projets

La poursuite du travail de la Commission Métropolitaine des Avant-projets (CMAP) au service des Communes de la Métropole implique celle de la mission d'architectes - conseil métropolitains. Les architectes-conseil métropolitains siègent au sein des Commissions métropolitaines des avant-projets et examinent actuellement les projets de construction sur les Communes de Pessac, Floirac et Carbon-Blanc.
Afin d'accompagner les élus et les services de la Métropole dans cette démarche, une mission d'architectes-conseil évaluée à 80 k€ pour 2024 est nécessaire.

6. Valorisation du projet urbain

320 k€ sont prévus (crédits de fonctionnement) au titre de la communication, de la concertation (notamment celle des boulevards ou du quartier Brazza) et la mise en valeur de projets d'aménagement sur le territoire métropolitain en appui des directions de l'urbanisme, de l'habitat et de la nature notamment dans le cadre de la démarche Métropole à vivre qui va se décliner en un rendez-vous annuel récurrent. Un projet artistique pourrait venir accompagner la démarche et nourrir la réflexion ; des conférences, tables rondes, balades urbaines viendront étayer sa programmation.

F. La Nature

Le budget dédié pour 2024 à ces interventions s'élève à 14,6 M€ (soit +5,6%), dont 12,7 M€ en investissement et 1,9 M€ en fonctionnement, finançant notamment, les principales interventions suivantes :

- **Aménagement et animation d'espaces de natures (4 M€).** Comprenant notamment l'**OAIM Brazzaligne** pour un budget de 1 M€ en investissement (financement de la poursuite des travaux place de la demi-lune à Cenon et les études pour la programmation de la suite de l'aménagement), l'**OAIM Parc des Jalles** pour 1,5 M€ prenant en compte l'état d'avancement réel du projet et le recalage de certaines opérations en 2026-2027 (Porte Grimoine…).
  Les principaux travaux et études sont prévus sur les bâtiments Baron à Bruges, Carès à Eysines, et sur le site de La Jallère. Les autres sites espaces de nature requièrent un budget d'1,6 M€ avec un budget d'acquisitions de 0,7 M€ notamment pour le foncier Labegurie mais aussi l'accompagnement de la SAFER (110 k€) et les charges d'entretien des sites (240 k€).

- **Stratégie résilience agricole et alimentaire (2,6 M€).** Cette thématique regroupe tout à la fois les budgets de frais d'études et diagnostics agricoles, de communication et d'accompagnement des actions (Rescosafe, foodtrails, sensibilisation des publics) et de subventions aux associations (notamment au travers des appels à projets circuits-courts 75 k€, accès des jeunes et lutte contre la précarité alimentaire 50 k€, solidarité alimentaire (230 k€) et à la chambre d'agriculture (70 k€) et aux communes (130 k€). En investissement, sont financés les aides aux agriculteurs dans le cadre du fonds d'initiative pour l'agriculture locales (FILA) pour 200 k€, les projets d'aménagement de secteurs agricoles pour 382 k€ avec le site Le Canon chemin des Bories à Floirac, ainsi que la poursuite des aménagements au titre du PPEANP (825 k€) avec notamment des travaux sur la maison du Prado à Eysines et sur la maison de Blanquefort et les travaux du plan de gestion du Bois des sources.

- **Espaces protégés et espaces remarquables (2,9 M€).** Ce programme comprend les budgets alloués à la stratégie biodiversité et au projet européen LIFE BCR pour près de 2 M€ (pour rappel ce programme est financé par une subvention totale de 3,53 M€, soit 60% des dépenses présentées au programme LIFE sur 5 ans), le budget requis par la mise en œuvre des compensations écologiques (623 k€) et le budget pour mener à bien des études faune-flore et les diagnostics écologiques (340 k€).

- **Promotion et développement de la renaturation (5,2 M€)** finançant en investissement le projet « 1 Million d'arbres » avec 3 M€ pour des études avant plantation, les opérations de plantation et les subventions aux communes pour 826 k€ et en fonctionnement le versement des subventions inscrites au contrat de codéveloppement au titre du Règlement d'intervention nature, agriculture et alimentation selon les dispositions présentées lors de ce même conseil (1,3 M€).

Le pôle territorial rive droite poursuit le vaste chantier de rénovation des Jalles avec des travaux pour 3 nouvelles Jalles pour 3,7 M€.

Concernant le pôle territorial sud, les contrats de codéveloppement 6 prévoit plus de 2 M€ de fonds de concours dont 350 K€ en 2024 au titre du RI Nature, à instruire par le pôle territorial sud.

G. Stratégie et action foncières

Bordeaux Métropole achète les biens immobiliers dans le cadre de la mise en œuvre du droit de préemption urbain, du portage de fonciers pour le compte de ses partenaires (communes, bailleurs sociaux, Fabrique Métropolitaine, EPA Euratlantique…), de la constitution de réserves foncières stratégiques pour répondre aux besoins à court, moyen et long terme de la collectivité.

Le budget alloué à la stratégie foncière (y compris le budget déconcentré aux pôles territoriaux mais hors lignes spécifiques d'acquisition portées par les autres politiques directement) s'établit pour 2024 à **43,72 M€** en progression de près de 18%, dont 35,9 M€ en investissement

et 7,82 M€ en fonctionnement. Il se décline sur deux axes principaux en dépense et sur une dynamique des recettes :

- La constitution de réserves foncières dans le cadre d'une stratégie d'anticipation à moyen et long terme destinée à préfigurer les projets futurs, pour laquelle des crédits sont prévus à 24 M€ notamment 18 M€ au titre du rachat de la friche Cracovie auprès du Port et le rachat des fonciers portés par l'Etablissement public foncier (hors OIM) ;
- Les acquisitions de nature pré opérationnelles ou opérationnelles nécessaires aux projets métropolitains identifiés à court terme et budgétées à hauteur de 11,88 M€.

Par ailleurs il convient de noter que les coûts d'entretien et de gardiennage sont en hausse (+150 k€) au regard des obligations règlementaires mais aussi de remise en état des fonciers après occupations non-autorisées ou pour éviter ces dernières.

Les recettes budgétées, pour **2,65 M€**, sont les **revenus des immeubles occupés** (excédent de gestion reversé par Aquitanis notre gestionnaire, remboursement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçue auprès des locataires, diverses redevances d'occupation du domaine privé de Bordeaux Métropole…). A ces revenus s'ajoute le **produit des cessions estimé pour 2024 à 12,5 M€.**

IV. Haute qualité de vie

Le budget présenté sur la thématique de la Haute qualité de vie vise à la fois à poursuivre et renforcer les politiques publiques initiées, à financer des projets concourant à ces politiques publiques et à en assumer les coûts de fonctionnement.

Le budget alloué en 2024 au titre de la haute qualité de vie s'élève tous budgets et toutes sections confondues à 304 M€ (+15,9 %), dont 116,4 M€ en investissement et 187,7 M€.

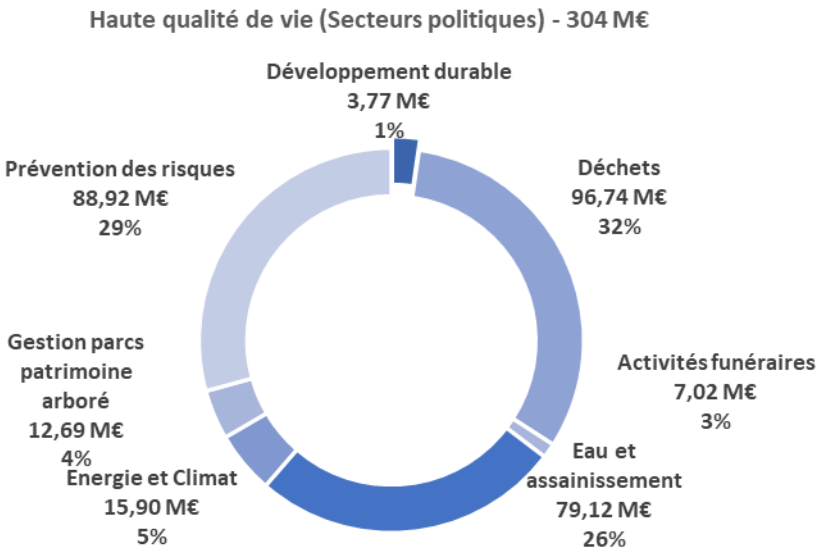

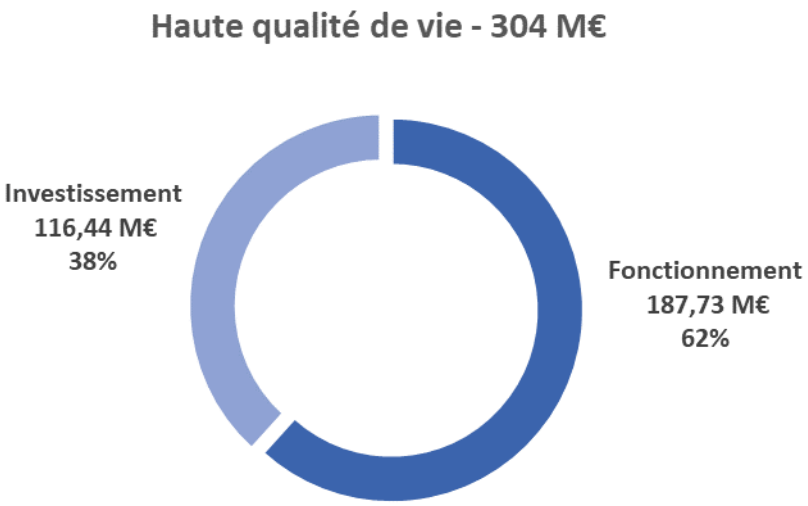

A. Prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés

L'année 2024 est marquée par la mise en œuvre de plusieurs actions du Plan stratégique déchets 2026 « Réduire – Valoriser » comme le déploiement de la collecte des restes alimentaires et la poursuite du déploiement des composteurs individuels et collectifs ainsi que la mise en place du contrôle d'accès sur les centres de recyclage.
Ainsi, le plan stratégique compte pour 22 % des dépenses de fonctionnement et pour 20% des dépenses d'investissement du BP 2024 (hors emprunt).

Pour 2024, le budget annexe s'équilibre à 160,8 M€ en dépenses réelles toutes sections, en progression de 14%.

- **Une progression de 0,9 % des dépenses de fonctionnement, estimée à 60 k€ hors intérêts d'emprunts et masse salariale.**

Cette hausse porte essentiellement sur le chapitre 011 des charges à caractère général pour 2,87% qui connait une nouvelle fois une évolution de certains postes de charges comme les assurances ou les frais de gardiennage ainsi qu'une évolution importante liée au plan stratégique déchets voté le 25 mars 2022 (Délibération 2022-145).
Le plan stratégique compte pour 10,6 M€ au budget 2024 et une évolution de +900 k€ par rapport au budget 2023.

La hausse du chapitre 011 (+ 1,4 M€) repose essentiellement sur :

- La prise en compte des coûts en lien avec le **Plan Stratégique Déchets** pour 910 k€, soit 74% de l'augmentation du chapitre 011.

Cette évolution suit la mise en œuvre du Plan Stratégique Déchets voté en mars 2022 notamment pour l'acquisition de composteurs individuels et collectifs dont le déploiement évolue de nouveau pour +940 k€ du fait de la mise en place d'un service de livraison (+330 k€) ; s'ajoutent des dépenses consacrées à des frais d'honoraires (+ 600 k€), à la sensibilisation des usagers en lien avec l'implantation des abri-bacs biodéchets (+630 k€) et à l'accompagnement de la mise en œuvre et de la maintenance de sites de compostage partagé en gestion complète +510 k€). La fin ou le décalage d'autres projets ont un impact sur l'évolution des frais d'honoraires pour – 590k€.

- La mise en place de la collecte des abri-bacs biodéchets pour 460 k€.

A contrario, la fin des enquêtes dans les habitats verticaux et du stickage des couvercles de bacs jaunes viennent amoindrir la hausse de -1,7 M€.

- Les frais de gardiennage supplémentaires pour accroitre la sécurité sur les 15 centres de recyclages notamment sur 11 centres où un gardiennage jour et nuit a été mis en place : + 700 k€ ;
- L'augmentation des primes d'assurances pour 93 k€

A noter également l'augmentation des dépenses d'énergie pour 120 k€ soit + 66,7%.

Des réductions sont à souligner hors plan stratégique sur :

- Les prestations de service pour -523 k€ et de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) pour -174 k€ du fait de la baisse des tonnages ;
- Les frais d'honoraires en lien avec le contrôle des travaux sur le nouveau centre de tri et les Unité de Valorisation Énergétique (UVE) pour -125 k€.

- **Une hausse prévisionnelle des dépenses d'investissement de l'ordre de 41% par rapport au budget 2023 avec un montant prévu à 43 M€ dont 8,6 M€ de cession de créance.**

Le plan stratégique compte pour 6,6 M€ sur les 33,5 M€ prévus (hors emprunt).
La hausse (hors emprunt) de 11,5 M€ est répartie comme suit :

Le budget des AP augmente de +57% soit + 9,56 M€ par rapport au budget 2023 notamment du fait des évolutions suivantes :

- Le matériel roulant pour la collecte en porte-à-porte pour 6,64 M€ dont 5,2 M€ liés en partie aux retards de livraison et 1,2 M€ pour l'achat de deux BOM électriques ;
- Le matériel roulant pour la collecte en apport volontaire pour +2,87 M€. Également principalement liés aux retards de livraison ;
- Les évolutions liées au plan stratégique pour 1,9 M€ dont +1,19 M€ pour la mise en place du système d'autorisation d'accès dans les centres de recyclage et +0,94 M€ pour l'achat et la pose des abri-bacs destinés à la collecte des biodéchets ;

A contrario, la construction du bâtiment d'exploitation arrive à son terme et diminue l'écart pour -1,28 M€.

Le budget des EPI augmente de +1,96 M€ soit + 36,64% par rapport au budget 2023, cette augmentation est principalement en lien avec :

- Le Plan Stratégique pour 1,14 M€ dont 1,9 M€ pour l'achat d'un terrain sur la commune du Haillan (+1,89 M€) compensé notamment par l'abandon de l'achat du terrain destiné à l'agrandissement du centre de recyclage de Surcouf (-1,15 M€) ;
- Hors plan stratégique, le budget augmente de +820 k€ dont 350 k€ pour les travaux du 3ème centre de transfert, 200 k€ pour des travaux de modernisation du centre de transfert de Latule, 160 k€ liés aux surcoûts des travaux de compensation de la zone humide du centre de tri de Bègles et 150 k€ pour l'entretien des sites notamment de la station de lavage de Bègles.

- **Une augmentation de 0,2 % des recettes de fonctionnement avec des recettes estimées à 126,48 M€.**

La TEOM diminue de -0,96 M€. Les recettes hors TEOM évoluent de +4,4% soit +1,1 M€. Cette hausse est principalement liée à l'évolution des recettes de redevance spéciale (+870 k€) pour lesquelles une hausse de 20,6% est constatée, cette augmentation ayant été appliquée sur les chiffres du Compte administratif 2022, plus élevés que le BP 2023.
A cela s'ajoute l'augmentation des redevances versées par VALBOM dans le cadre du contrat de traitement des déchets (+260 k€) et la hausse des redevances d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) pour les sites de Labarde et du Bourgailh (+ 62 k€).

B. Gestion de l'eau et assainissement

Ce secteur qui comprend 2 budgets (principal et assainissement) se voit doter d'un budget toutes entités et toutes sections confondues de 79,1 M€, dont 45,9 M€ en investissement et 33,2 M€ en fonctionnement

1. La gestion des eaux pluviales

Depuis la création de la Régie de l'Eau au 1er janvier 2023, la Métropole a confié à sa régie le soin de réaliser les missions qui s'attachent aux compétences de la gestion des eaux pluviales et de la défense contre l'incendie.

Ceci se traduit sur le budget principal par une dépense de prestation de service d'environ 2 M€.

S'agissant de la gestion des eaux pluviales (hors GEMAPI), on peut noter la hausse des coûts de traitement avec une revalorisation de la rémunération de l'exploitant (+1 M€) soit 22,4 M€, et la stabilité de la contribution du budget principal aux charges et investissement du budget annexe (3,6 M€). Une nouvelle recette liée au contrôle de la régie de l'eau par l'autorité organisatrice a été mise en place (300 k€) afin de compenser les charges générées par le contrôle qui sera réalisé sur cette nouvelle entité.

En investissement, 12,4 M€ porteront principalement sur des opérations dans le domaine des eaux pluviales avec le renouvellement des réseaux d'eaux pluviales (3,3 M€), les réseaux structurants (2,3 M€), les inspections télévisuelles des réseaux (1,2 M €), et les différentes opérations sur les bassins métropolitains (2,3 M€).

2. La gestion des eaux usées collectives

A l'instar des modalités de gestion du service des eaux pluviales, l'ensemble des effectifs, transférés à la Régie de l'eau Bordeaux Métropole restera en activité au profit de la Métropole tant dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée dans les domaines de l'assainissement collectif, que dans le suivi de la DSP assainissement, et les missions supports liées à ces activités, pour un coût d'environ 2 M€

- **En exploitation le budget de l'assainissement s'élève à 6,9 M€**

Ce budget est marqué par une évolution à la hausse de la rémunération du fermier d'un montant de 5 M€ et compensée par une recette du même volume du fait de la cogénération sur l'usine de Louis Fargues et le déploiement du biogaz sur Clos de Hildes. En outre, elle porte les premières dépenses permettant le pilotage du projet de transfert de l'assainissement à la régie.

- **Les prévisions de recettes de fonctionnement du budget de l'assainissement restent proches de celles de l'année précédente, avec 37,7 M€.**

Composé essentiellement de la redevance assainissement versée par le délégataire (28 M€), le Budget annexe bénéficie également des produits de la vente d'électricité à EDF générée sur le site de la station d'épuration Louis Fargue pour (1 M€) ainsi que de la revente de production de biogaz sur le site de la station d'épuration de Clos de Hilde (2,1 M€).
La contribution Eaux pluviale perçue du budget principal pour la prise en charge des dépenses réalisées sur les réseaux unitaires par le budget annexe assainissement a été évaluée à 3,6 M€, et les produits de la participation à l'assainissement collectif (PFAC) à 4 M€.

- **En investissement, les principaux crédits ouverts au budget 2024 d'un montant total de 34,3 M€ concernent les opérations récurrentes sur les réseaux d'assainissement**, dont :

- Renouvellement de réseaux (11,6 M€) ;
- Travaux sur stations d'épuration (12,5 M€) ;
- Réseaux structurants (2,2 M€) ;
- Développement des réseaux locaux (2,8 M€) ;
- Inspections télévisuelles / ITV dont une partie pour solder les engagements non mandatés fin 2022 (1,4 M€) ;
- Une enveloppe est également prévue pour les travaux de développement d'infrastructures dans le cadre de l'OIM Aéroparc, dont le bassin d'étalement pour lequel les travaux ont été reportés en 2024 (715 k€).

C. Actions climatiques et transition énergétique

Le Plan Climat de la Métropole constitue le document stratégique fixant la trajectoire Métropolitaine de transition énergétique et écologique. Décliné par les directions opérationnelles de façon transversale, il est naturellement mis en œuvre au sein de la délégation Climat, transition énergétique, santé et se matérialisera par un engagement global de 10,3 M€ en 2024 sur le budget principal (4,2 M€ en fonctionnement et 6,1 M€ en investissement) principalement orienté vers cinq objectifs.

- **Un accompagnement en faveur de la rénovation énergétique** confirmé à un haut niveau d'engagement (2,5 M€) qui se concrétise principalement par :
- La poursuite d'un dispositif de subvention conséquent (1,2 M€ pour les particuliers) ;
- La prolongation de la structuration de la filière de rénovation énergétique avec l'accompagnements des copropriétés, des professionnels et une accentuation de l'appui des acteurs tertiaires (0,5 M€). Le soutien aux espaces info énergie (900 k€) sera par ailleurs maintenu.

- **La poursuite de l'accompagnement à la structuration du secteur de la santé environnementale** (2,2 M€) permettra la préparation du scénario retenu pour la zone à faible émission mobilité (1 M€), et sera marquée par l'intégration de la politique publique du Bruit (870 k€) et la mise en œuvre d'un plan Qualité de l'Air reposant notamment sur l'amorçage du Fond Air-Bois (40 k€). Des actions du contrat local de santé seront par ailleurs poursuivies (106 k€) et donneront lieu à une évaluation obligatoire en vue de l'adoption du prochain Contrat local de santé (CLS).

- **La sensibilisation de tous les publics et la promotion de l'éco-exemplarité - enfants, particuliers, entreprises, collaborateurs de la Métropole** (1,4 M€) avec comme objectif affiché la modification des pratiques personnelles et collectives. Les Juniors du développement durable et ses journées de valorisation (300 k€) sont reconduits pour une 20ème édition, la première phase de restructuration de la maison éco-citoyenne (600 k€) est engagée, et l'appui aux acteurs du territoire participant à la mise en œuvre de la politique de transition maintenu (500 k€).

- **Le développement des énergies renouvelables (EnR)** (2 M€) au travers des études de pré-faisabilité de réseaux de chaleur et de froid (550 k€) ainsi que des premières acquisitions foncières nécessaires à l'implantation des futures unités de production (750 k€). Le développement du photovoltaïque se poursuit avec la réalisation de la halle d'Artigues (1,2 M€ en crédits de report) et les études d'appui aux communes dans le cadre du CODEV (250 k€).

Cette dynamique de développement s'accompagne en parallèle d'un renforcement des contrôles opérés dans le cadre des concessions ENEDIS (30 k€) et REGAZ (30 k€), marquées par un jalon de renégociation partielle et de la structuration de l'autorité organisatrice de l'Eau / énergie (450 k€)

A titre accessoire, la Métropole continue d'appuyer le développement notamment économique du territoire en participant à la mise en œuvre de nouvelles extensions du réseau électrique (1,4 M€).

- **Le budget annexe des réseaux de chaleur**

Dédié à la mise en œuvre et l'exploitation en direct des réseaux de chaleur urbain ce budget emportera en 2024 **9,6 M€** de crédits (1,6 M€ en fonctionnement et 8 M€ en d'investissement) avec notamment : l'extension du réseau de Mériadeck (250 k€) et le renouvellement de son

permis d'exploiter (1 M€ travaux nécessaires), l'exploitation maintenance en régie de 2 réseaux (800 k€), des travaux de reprise sur la chaufferie des Hauts de Garonne (300 k€) et le lancement du réseau Haillan – Eysines (5,8 M€).

D. Prévention des risques

1. Prévention des risques naturels et technologiques

Le budget 2024 concernant les **actions de gestion des milieux aquatiques et de la protection contre les inondations (GEMAPI)** est proposé à 11,8 M€ dont 2 M€ en fonctionnement et 9,8 M€ en investissement.

Les actions menées à ce titre sont consacrées à l'entretien des digues et des cours d'eau (1,3 M€), à la participation de la Métropole à des syndicats (718 k€), à la rémunération de l'exploitant du réseau d'assainissement (696 k€) ainsi qu'à d'importants travaux d'entretien et de restructuration des digues et des cours d'eau (9 M€).

Comme acté par délibération 2022-779 du 24 novembre 2022 la **taxe GEMAPI est mise en œuvre en 2024**, avec une recette attendue de 3,9 M€. Cette taxe a pour but de permettre la mise en œuvre des ambitions dégagées par la stratégie GEMAPI, à savoir :

- Pérenniser nos systèmes d'endiguement existants et se préparer à la montée des océans y compris sur le long terme en construisant des stratégies par grand territoire ;
- Gérer des cours d'eau en restaurant les milieux et en favorisant la sauvegarde des zones humides, écosystèmes clé dans la limitation des impacts du changement climatique (restauration de berges, suppression d'embâcles, reconnexion de zones humides, désartificialisation du lit, restauration de la continuité écologique…) ;
- Construire des coopérations durables et concrètes dans la poursuite d'objectifs partagés selon une gouvernance renouvelée.

2. Prévention et sécurité civile

Le budget 2024 s'établit à **77,4 M€,** dont **73,6 M€ en** fonctionnement et **3,8** M€ en investissement, principalement sous l'effet de la contribution au Syndicat départemental d'incendie et de secours.

Bordeaux Métropole conduit la politique de couverture du territoire pour la défense extérieure contre l'incendie et élabore un schéma métropolitain de défense extérieure contre l'incendie faisant suite à l'édition du règlement départemental. Dans le domaine de la défense contre l'incendie (DECI), les principaux crédits prévus sur 2024 portent sur le renouvellement ou création d'hydrants (1 M€), et le renforcement des réseaux d'eau pour la défense incendie (550 k€) ; leur maintenance et contrôle (assuré par le SDIS) mobilisent 900 k€.

La contribution 2024 au SDIS s'élèvera à 72,2 M (dont 71,3 M€ de contribution obligatoire (+6,5%) et 1,5 M€ de participation volontaire sous forme de subvention de fonctionnement annuelle, conformément à la délibération n°2023-52 du 27 janvier 2023.

E. Gestion des parcs y compris funéraires

Au titre de l'exercice 2024, un budget global de 19,7 M€ sera consacré à la gestion du patrimoine végétal et à la biodiversité ainsi qu'aux activités funéraires.

Le budget de fonctionnement (8,7 M€) permettra de financer les dépenses liées à l'entretien des espaces verts naturels que sont les parcs et places (6,7 M€) et le patrimoine arboré (700 k€).

Des actions d'accompagnement (460 k€) seront mises en œuvre d'une part en direction des jardins partagés et du développement de l'éco-pâturage (25 k€) et d'autre part pour accompagner les acteurs du territoire pour leurs actions en lien avec la biodiversité - trame verte sociale, gestion écologique via l'éco-pâturage - en cohérence avec le règlement d'intervention Nature et Agriculture (215 k€).

Enfin, ce budget permet de couvrir les dépenses de fonctionnement liées aux deux parcs cimetières métropolitains pour 1,50 M€, intégrant le budget principal (340 k€), et les budgets annexes crématorium, caveaux, services extérieurs des pompe funèbres.

Les investissements (9,61 M€) seront consacrés en majorité à la politique funéraire (4,66 M€), en particulier pour la réhabilitation des bâtiments des deux sites funéraires (2,4 M€) et en accompagnement des communes dans leur politique funéraire - extension des cimetières communaux ou politiques d'exhumation - au titre du CODEV (0,30 M€).

Une enveloppe est également dédiée à l'accompagnement des communes (1 M€) pour leur projet de végétalisation en cohérence avec le règlement d'intervention Nature et Agriculture dont le plafond vient d'être relevé.

Enfin, le programme d'acquisition de matériel espace vert et le démarrage du schéma directeur de modernisation du centre de culture du Haillan mobiliseront une enveloppe de 2,7 M€.

V. Numérique

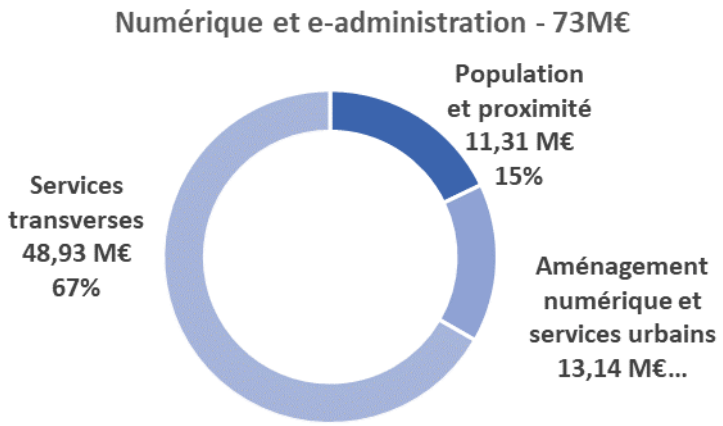

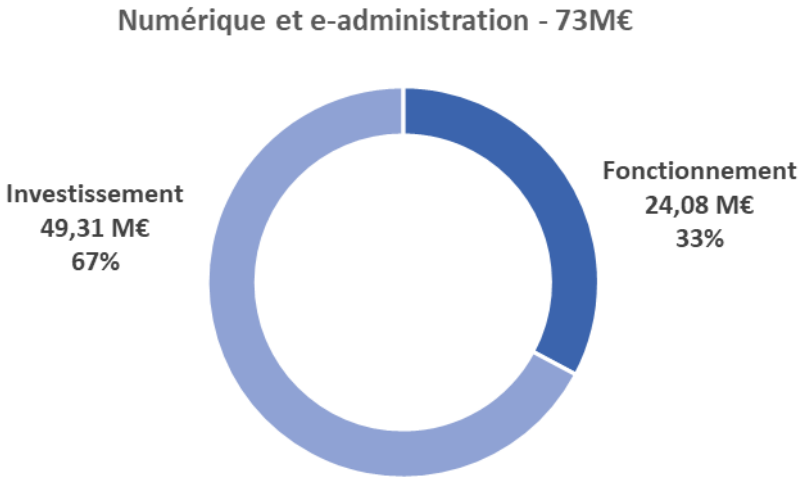

Le budget alloué au secteur numérique et systèmes d'information pour 2024 s'élève à **73,5 M€ dont 24,1 M€ en fonctionnement et 49,3 M€ en investissement,** soit un budget en baisse de 1,1 M€ par rapport à 2023.

Cette baisse ne traduit pas un ralentissement des projets engagés en 2024 mais une recherche d'optimisation de notre prévision, avec une prise en compte plus importante des aléas et une meilleure corrélation de l'inscription des crédits de paiement avec notre capacité collective à mandater.

L'année 2024 sera marquée par l'intégration d'Artigues au 1er janvier, et la poursuite de la mutualisation des 4 communes ayant rejoint le service commun en 2023. Ainsi, 490K€ en fonctionnement et 2,5M€ en investissement sont programmés en 2024 pour continuer les déploiements des postes et des licences, l'interconnexion au réseau métropolitain, de mise à niveau de la sécurité des systèmes d'information et la migration des premières applications.

En fonctionnement, les propositions du budget 2024 ont pu être contenues dans l'épure du budget 2023.

Cette stabilisation des dépenses est rendue possible comme pour les années précédentes grâce au plan de transformation menée depuis 2016 qui a modernisé nos matériels et infrastructures et à l'optimisation liée à la politique de convergence. Le vote de la stratégie numérique responsable en septembre 2023 implique aussi une nouvelle façon de consommer le numérique, plus utile et calibré au juste besoin.
Pour 2024, il est à noter tout particulièrement la réduction des coûts de maintenance liée aux investissements réalisés ces dernières années au niveau du parc des écoles avec le projet ISI. Certaines négociations ou choix stratégiques d'achat ont aussi permis de conserver une offre compétitive avec des coûts contenus malgré le contexte inflationniste, notamment pour la téléphonie. Et enfin, il a été fait le choix de ne pas anticiper la hausse des coûts de maintenance liée à des futures reconductions de marché.
Mais, le numérique doit en parallèle toujours faire face à plusieurs facteurs de hausse de ses dépenses. D'une part, l'augmentation des coûts de maintenance de certains applicatifs est parfois conséquente (+ de 30%) et difficile à contenir du fait d'un marché peu concurrentiel dont nous sommes très captifs. Par ailleurs, le périmètre couvert ne cesse d'augmenter que ce soit avec la numérisation de nouveaux métiers ou l'extension de périmètre ou du nombre d'utilisateurs de champs déjà couverts.

Le montant des subventions de fonctionnement versées aux organismes de droit privé pour 2024 est de 310k€ en augmentation de 50k€, dont une grande majorité est liée au projet Aladdin, d'inclusion numérique.

Le budget d'investissement 2024 baisse de 2,92 % avec 49,3 M€ et s'inscrit dans la continuité des prévisions pluriannuelles.

Structurellement, le budget d'investissement du numérique est constitué pour une grande partie de dépenses récurrentes liées aux redevances annuelles et au maintien en condition opérationnelle soit 18,6 M€, qui garantissent le bon fonctionnement et la sécurité de notre système.
Les autres dépenses sont affectées au financement de projets en cours ou à venir.
En tant que service numérique, commun à 19 entités, la majorité des investissements sont consacrés à la poursuite de la transformation, sécurité et modernisation du SI commun.

Le projet très attendu de refonte du réseau privé métropolitain (3,95 M€ en 2024) devrait être engagé au 1er semestre 2024. Ce projet structurant sur 5 ans de plus de 30 M€ a pour ambition de moderniser les infrastructures devenues obsolètes et reposera sur des nouvelles technologiques intégrant des logiques de multiservices favorisant sur une même infrastructure et de façon sécurisée, le transport de données, d'images, de vidéos ou encore de la voix. Il intégrera aussi les nouvelles contraintes en matière de bâtiments intelligents, de gestion technique centralisée, d'objets connectés, et la généralisation de nouveaux usages de communication comme des services de visioconférence.

Le projet ISI de déploiement de la nouvelle offre numérique pour les écoles (projet de 15 M€ sur 3 ans) se termine avec les 4 communes du cycle 7 en 2024. (3,3 M€ - budget en baisse de 1,2 M€). Ainsi, 44 615 enfants profitent des 8 761 équipements pédagogiques déployés et des 2 354 classes équipées. Le budget de 2024 intègre l'ensemble de coûts des licences pour les écoles, l'assistance utilisateurs ainsi que les portages des projets éducatifs collaboratifs.

Le projet de mise en place d'un cockpit de pilotage et supervision du SI commun pour en garantir sa sécurité se poursuit en 2024 pour un montant de 500k€.

L'harmonisation des postes et environnement de travail a également un impact sur les dépenses d'investissement. Cela concerne 21 534 utilisateurs pour 42 982 équipements administratifs gérés.

Depuis 2 ans, dans le cadre de la politique numérique responsable, la durée de vie des matériels est prolongée. Ainsi, le nombre de postes renouvelés ces dernières années a été

revu à la baisse. Il est prévu le renouvellement de 1 000 postes en 2024 pour un coût global de 1,6 M€. Un rallongement de la durée de vie des téléphones est également appliqué, ce qui permet le maintien du budget.

Le projet Neo Partages (850 k€), et Neo telephonie (600 k€) visent à centraliser et simplifier les outils des utilisateurs pour faciliter le travail à distance tout en permettant de décommissionner, à terme, des serveurs, des téléphones fixes standard et optimiser nos espaces de stockage.

Il est prévu de structurer la mise en conformité des sites et services numériques au référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) avec un budget de 300 k€, notamment, suite à l'ordonnance du 2023-859 du 6 septembre 2023 instaurant un contrôle des sites internet dès 2024 et l'application de sanctions (montant maximal est fixé à 50 000 € avec un délai de 6 mois pour se mettre en conformité). Ce chantier complexe du fait de la multiplicité des sites et des critères à respecter va impliquer de concentrer davantage les moyens mobilisés. Les budgets relatifs aux audits et à la remédiation n'ont pas été estimés et pourront nécessiter un budget supplémentaire.

Le budget du numérique porte également l'ensemble des applicatifs de la Métropole et des communes mutualisés.

Au-delà de la seule convergence applicative, la DGNSI poursuit sa stratégie de plateformisation du SI pour appuyer l'ambition métropolitaine de mettre en place de « vrais » communs numériques. L'objectif sous tendu est de normaliser nos référentiels et les interfaces applicatives pour garantir la maitrise de nos données, pour réduire notre dépendance aux éditeurs et faciliter la réversibilité et optimiser nos coûts de fonctionnement.
Cette nouvelle façon de structurer notre SI a été engagée de deux projets phares pour l'heure :

Le projet PULSE pour la relation usager lancé en 2022 (1,2 M€) : La construction du socle va se poursuivre en 2024 avec de nouveaux développements prenant en compte l'éco-conception et les normes d'accessibilité. Le portail métropolitain des démarches, ouvert en 2023, va voir sa couverture fonctionnelle s'étendre avec de nouveaux téléservices intégrés à nos systèmes d'information pour une meilleure gestion en back office. Le financement de nouvelles briques est également prévu tel que la gestion des rendez-vous, le portail associations, la gestion des demandes 360, la gestion de « mes droits ».

Le projet équivalent pour la relation agent (310 k€) : Ce projet sera pleinement lancé en 2024 avec une première phase d'étude pour définir l'ambition attendue et sa déclinaison opérationnelle. Ce projet transverse autour de la relation agent sera étroitement lié avec les projets de dématérialisation en cours autour du parapheur électronique, du coffre-fort entreprise (125 k€) et de l'outil de GED Alfresco (180 k€) ainsi que les projets portés dans le domaine des ressources humaines.

Par ailleurs, le rythme des demandes de numérisation des communes et des directions générales de Bordeaux métropole reste très soutenu.

Ainsi, les projets communaux représentent 6,6 M€ dont 2,7 M€ de nouveaux projets.

Les projets dans les domaines de l'enfance, du sport avec la concrétisation de plusieurs projets piscines, la vie associative, la culture et l'état civil restent très soutenus et se structurent autour des outils des convergences.
Plusieurs projets de vidéoprotection et de bâtiments connectés lancés en 2023 seront réceptionnés en 2024. Les projets de stationnement ainsi que les politiques de sécurité urbaine continuent à augmenter.
L'année 2024 traduit aussi dans les budgets le bon avancement du projet Medisis (postes publics dans les médiathèques) qui rentre dans sa dernière phase avec le déploiement des dernières communes.

Il est aussi prévu le déploiement d'un nouveau SIRH plus adapté aux petites et moyennes communes, au rythme de deux communes par an.

Il est rappelé que selon le modèle financier de la mutualisation, le budget d'investissement du numérique porte l'ensemble des projets d'extension inscrits dans les feuilles de route communales. Ceux-ci feront l'objet de révisions de niveau de service ultérieures avec un impact sur l'attribution de compensation en fonctionnement et en investissement au moment de la livraison du projet. Pour 2024, le montant des révisions de niveau de service pour le domaine numérique et SI s'élève à 508 k€ en ACF et 488 k€ en ACI.

Les projets métropolitains représentent 5,8 M€ dont 1,3 M€ de nouveaux projets

Le projet MAGE de convergence des outils de gestion de maintenance assistée par ordinateur, très structurant pour les services métropolitains se poursuit. Après la finalisation en 2023 du volet voirie et propreté, l'année 2024 sera consacrée plus particulièrement au patrimoine végétal (arbres, espaces verts, jardins publics).

Des budgets sont également inscrits pour porter des projets liés à la gestion des usagers dans le cadre du plan déchets, en lien avec Pulse, et à la gestion de la stratégie immobilière, ou encore la poursuite de l'enrichissement de la plateforme Marenov.

Le schéma directeur de gouvernance de la donnée ainsi que les animations pour mobiliser et sensibiliser les agents métropolitains vont se poursuivre et finaliser en 2024 pour permettre de délibérer sur le sujet en 2024.

Pour l'information géographique, le BP 2024 prévoit l'actualisation et l'extension du Plan de Corps de Rue Simplifié, la poursuite de la réalisation d'orthophotographie ainsi que l'actualisation de l'Agglo 3D et le jumeau numérique.

Le développement du Très haut débit continue en s'inscrivant dans les chantiers métropolitains pour poser des fourreaux avec un financement à hauteur de 1,5 M€ soit une baisse de 500 k€ compte tenu des délais de réception des travaux.
L'année sera aussi marquée par le lancement de la stratégie d'aménagement numérique lié à la fin de la DSP Inolia. Il s'agira d'étudier les différents scenarii possibles pour l'avenir.

Il faut également souligner, pour la première année, la construction d'une offre métropolitaine de WIFI social intégrée dans les contrats de co-développement. Ainsi, plusieurs bornes seront installées dans les quartiers politiques de la ville.

Les recettes attendues pour 2024 s'élèvent à 3 M€ soit 165 k€ en investissement et 2,9 M€ en fonctionnement (dont 2,4 M€ reversés par Inolia dans le cadre de la délégation de service public et du principe du retour à meilleure fortune).

Ces recettes seront complétées de celles versées dans le cadre du programme France 2030 suite à la validation du projet STACOPTIM, projet autour du pilotage de la stratégie d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments par évaluation des impacts des actions de rénovation, coordonné par Bordeaux Métropole. Ce projet bénéficiera d'une subvention de 2,6 M€ dont 800 k€ sur 3 ans pour la Métropole. La convention de financement avec la Banque des territoires étant signée début 2024, cette recette fera l'objet d'une inscription lors du budget supplémentaire.

VI. Performance de la Collectivité

Les moyens alloués à l'ensemble des autres services supports de la Métropole (hors masse salariale) s'élèvent à **104 M€**, dont **52,4 M€ en investissement et 51,2 M€ en fonctionnement**.

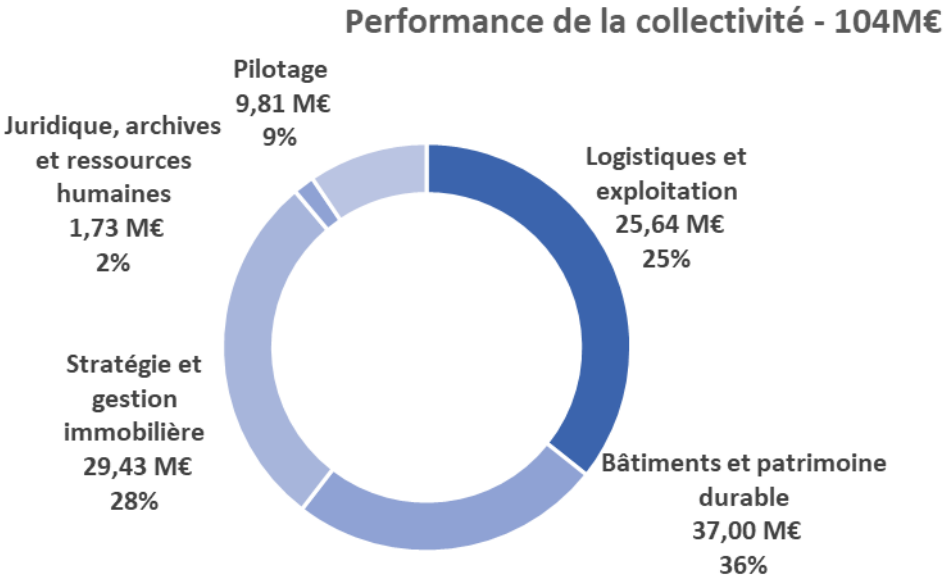

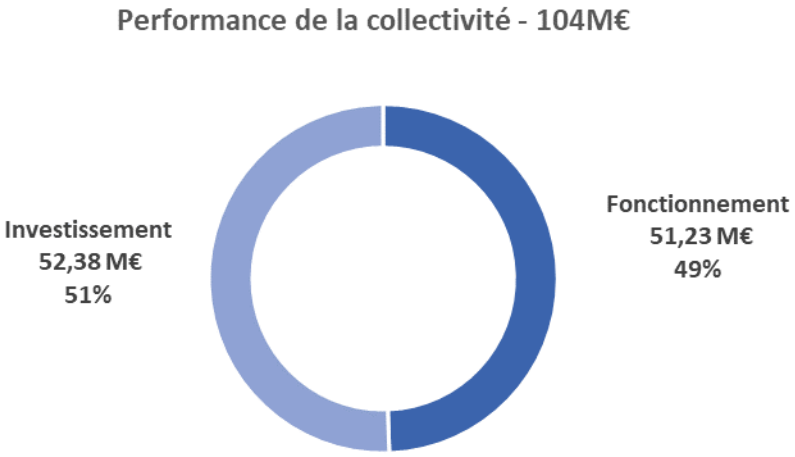

Ces budgets financent à la fois les dépenses liées à la **gestion du patrimoine administratif** pour 29,4 M€, la **logistique et l'exploitation pour 25,6 M€** y compris le parc matériel, les dépenses au titre du **patrimoine durable et des bâtiments** pour 37 M€, y compris la gestion des groupes scolaires, et les budgets des ressources humaines (hors masse salariale), des affaires juridiques, des archives mutualisées pour 1,7 M€.

A. La gestion immobilière

Le budget alloué à la gestion patrimoniale en dépense s'élève à **19 M€** et regroupe les crédits affectés à la gestion et aux travaux dans les différents bâtiments administratifs.

Les principes issus du schéma directeur de l'immobilier de Bordeaux Métropole seront au cœur des projets de réaménagement des espaces de travail notamment à l'Hôtel métropolitain, à Laure Gatet, et sur le secteur de Latule (réception de la construction du bâtiment au 1er trimestre 2024).

Pour la **partie investissement**, l'enveloppe de travaux et d'équipements des bâtiments administratifs est portée à **7,2 M€** incluant principalement le réaménagement de la Tour basse de l'Hôtel métropolitain, des travaux sur l'aménagement du T1, le nouveau PC incendie et des travaux du système de sécurité incendie (SSI) pour le Guyenne à la suite du vote des travaux en Assemblée générale pour 1,4M€. Sont par ailleurs prévus, outre ceux habituellement programmés pour les besoins annuels, des crédits en vue de l'acquisition du Centre technique municipal d'Ambarès pour 600 k€, 1,3 M€ pour les aménagements en mobiliers et pour les espaces de convivialité dans le cadre des mouvements DGNSI et DGFCP ainsi qu'une 2ème phase pour les archives métropolitaines d'armoires sur rail pour 200 k€.

Le **budget de fonctionnement** est de **11,78 M€**, dont 5 M€ pour les locations immobilières impactées par une hausse de l'indice des loyers (+6%) et les charges de 2%. 1,7 M€ sont proposés pour les charges locatives par suite d'une très forte évolution du coût des fluides pour le Guyenne, 450 k€ pour le gardiennage, 1,4 M€ pour le nettoyage ainsi que 632 k€ pour les remboursements de frais aux communes.

Les **recettes** prévisionnelles s'élèvent à 750k€ liées au coworking sur les sites de Lormont et du Haillan, ainsi que le remboursement des loyers par la ville de Bordeaux (Direction accueil et citoyenneté).

B. Logistique et magasins

Les crédits prévus pour les activités de **logistique et des magasins** s'élèvent à 3,77 M€ en fonctionnement (hors subvention à la régie des restaurants) et 427 k€ en investissement, soit **4,2 M€**.

La demande de crédits d'investissement est en hausse de 53,8% par rapport à 2023. Elle prend en compte le remplacement de 4 transpalettes vieillissants pour les magasins mutualisés métropolitains et l'achat de barnums et de chariots de transport de chaises pour le centre organisateur des manifestions. Elle intègre également le remplacement d'une ligne d'assemblage et de brochage, âgée de 25 ans, pour la reprographie, aucune pièce détachée n'étant désormais disponible en cas de panne.

La demande de crédits de fonctionnement est en baisse de 0,8% par rapport à 2023. Elle est ajustée par rapport aux consommations en baisse des années précédentes sur les postes suivants :

- Location immobilière : libération d'un espace de stockage loué pour le stock de masques périmés en 2023 ;
- Voyages, déplacements et missions : réduction de la distribution de tickartes et des remboursements de frais d'intervenants ;
- Frais d'affranchissement : dématérialisation croissante des échanges ;

A contrario, d'autres postes ont dû être augmentés :

- Réparation de matériels : au vu des consommations des années précédentes ;
- Frais de gardiennage : le renouvellement du marché ayant entrainé des hausses de tarifs.

Une hausse de 6 % des crédits dédiés aux vêtements de travail et équipements de protection individuels (EPI) s'explique par la prise en compte de la revalorisation des matières premières sur cette filière, dans un contexte d'inflation qui oscille entre 2 et 18 % en 2023 suivant les types de vêtements et d'EPI.

C. Parc matériel

Le budget du **parc matériel** s'établit pour l'exercice 2024 à **21,4 M€** (+26,6% par rapport à 2023) dont 13,5 M€ en fonctionnement (+3,8%) et 7,9 M€ en investissement (+103%).

Les **évolutions en fonctionnement** proviennent exclusivement de l'ajustement des crédits portés à l'opération des « combustibles et carburants » au titre de l'inflation constatée sur cette nature d'achat.

Le **budget d'investissement** prend en compte **la centralisation des crédits d'achat de véhicules.** Par souci d'efficience, l'ensemble des crédits de paiement du budget principal dédiés aux acquisitions de véhicules est ainsi regroupé sur l'opération portée par la Direction du parc matériel (DPM), ce qui explique sa forte évolution.

D. Bâtiment et patrimoine durable

Les prévisions budgétaires 2024 consacrées au patrimoine bâtimentaire gérés par la métropole, mobiliseront une enveloppe de fonctionnement évaluée à **15,06 M€**, et à **22 M€** en investissement, sur plus de 800 sites, et axées sur :

- L'entretien des bâtiments avec la réalisation de travaux programmables ou urgents en régie afin de maintenir en sécurité et en bon état les bâtiments et leurs équipements techniques pour Bordeaux Métropole, les villes de Bordeaux, Bruges, Pessac, Bègles, Ambarès et Le Taillan- Médoc ;

- Le maintien en état de bon fonctionnement de tous les équipements techniques indissociables des bâtiments et la conformité des installations au regard des textes réglementaires ;

- La gestion bâtimentaire et patrimoniale des groupes scolaires dotée d'un budget conséquent (20 M€) et consacré à une programmation définie intégrant les travaux de réhabilitations des groupes scolaires avant remise aux communes ainsi qu'à l'entretien courant des équipements ;

- Les énergies, fluides (eau, gaz et électricité) et la maintenance des équipements représente 11,30 M€, et pour **les seules énergies une baisse moyenne de 35% environ** a été observée grâce à la performance des achats.

L'objectif poursuivi passe donc plus que jamais par l'optimisation et la maîtrise des coûts de fonctionnement. Cela passe par la mise en œuvre d'un plan d'investissement approprié et par des actions visant à encourager les comportements éco responsables.

E. Les Archives Bordeaux Métropole

S'agissant des **Archives**, les principaux enjeux, relevant des obligations légales et réglementaires en matière de gestion et de conservation des archives publiques, sont l'appui méthodologique à la bonne gouvernance documentaire de l'établissement et des communes membres du service commun d'une part, et la collecte, le classement, la conservation et la communication au public de leurs archives définitives, ainsi que leur valorisation par des actions culturelles et éducatives, d'autre part.

L'essentiel du budget de fonctionnement (92 k€) est affecté à la valorisation des fonds au titre de l'action culturelle (70 k€).

Le budget d'investissement (320 k€) est principalement consacré à la restauration, l'acquisition de fournitures de conditionnement pérenne pour l'ensemble des services versants métropolitains et municipaux, et la numérisation des fonds des archives métropolitaines et communales en vue de leur mise en ligne sur Internet.

F. Contrôles et audits

L'Inspection Générale des Services (IGS) instruit annuellement une soixantaine de contrôles portant sur des entités externes, attachées à Bordeaux métropole par un lien financier, organique ou portant une politique publique à l'image des régies, des associations et des délégations de services publics. Ce travail est conduit en appui des directions opérationnelles, il porte sur le pilotage, la qualité du service ou l'équilibre économique. Il donne lieu à une cartographie des risques, impulsée en 2022, ainsi qu'à des ajustements par voie d'avenant pour donner suite à des négociations ou des recours et à certains audits approfondis.

En 2024, l'IGS consolidera cet effort en vérifiant la solidité des liens conventionnels ou contractuels et en privilégiant la notion de conseil, de prévention des « risques » et d'alerte sur les champs financier, juridique, déontologique (conflit d'intérêt), etc. Sur ce dernier aspect, l'IGS instruit parallèlement une démarche de sensibilisation auprès de l'administration ou des élus avec la mise en accès libre d'une plateforme numérique d'autoformation. La poursuite de l'action en matière de laïcité participera également de la sécurisation de l'action des agents.

L'IGS prolongera ses efforts sur l'animation du réseau des gestionnaires internes, la production de ses revues de gestion et contribuera au rapport sur l'avancement de la mutualisation. Enfin, la mise en œuvre du Plan d'action consécutive à l'intervention de l'Agence Française Anticorruption croisera la programmation du contrôle interne, de l'évaluation avec celle de la mission déontologie.

*

* *